RAPPORT ANNUEL

2015

BANQUE LAURENTIENNE

NOTRE PERFORMANCE EN 2015

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2015	2014	2013
MESURES FINANCIÈRES AJUSTÉES [1]			
Résultat net ajusté	172 199 $	163 582 $	155 436 $
Résultat dilué par action ajusté	5,62 $	5,31 $	5,07 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	11,9 %	12,1 %
Ratio d'efficacité ajusté	71,3 %	71,0 %	72,8 %
Levier d'exploitation ajusté [2]	(0,4) %	2,4 %	n.s.
Ratio du dividende versé ajusté	39,2 %	38,7 %	39,0 %
MESURES FINANCIÈRES			
Revenu total	897 126 $	874 065 $	865 337 $
Résultat net	102 470 $	140 365 $	119 477 $
Résultat dilué par action	3,21 $	4,50 $	3,80 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [1]	6,8 %	10,1 %	9,1 %
Ratio d'efficacité [1]	80,6 %	73,4 %	77,9 %
Levier d'exploitation [1][2]	(10,1) %	5,9 %	n.m.
Ratio du dividende versé	68,6 %	45,7 %	52,0 %
PAR ACTION ORDINAIRE			
Cours de l'action - Clôture	52,97 $	49.58 $	46.55 $
Valeur comptable	46,33 $	45.89 $	43.19 $
Dividendes déclarés	2,20 $	2.06 $	1.98 $
Rendement de l'action	4,2 %	4.2 %	4.3 %
SITUATION FINANCIÈRE			
Actif au bilan [3]	39 659 504 $	36 482 785 $	33 911 026 $
Prêts et acceptations	30 092 545 $	27 429 579 $	27 228 697 $
Dépôts	26 604 304 $	24 523 026 $	23 927 350 $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	1 341 637 $	1 328 187 $	1 232 379 $
QUALITÉ DE L'ACTIF			
Provisions pour pertes sur prêts en % des prêts et des acceptations moyens	0,12 %	0,15 %	0,13 %
Ratio de fonds propres réglementaires selon Bâle III - base «tout compris»			
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (selon l'approche standard)	7,6 %	7,9 %	7,6 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Le levier d'exploitation pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 est non significatif, car les résultats de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel*.

(3) Les chiffres comparatifs de 2013 ne tiennent pas compte de l'adoption des modifications à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

Sommaire

2 Message de la présidente du conseil d'administration
3 Conseil d'administration
4 Message du président et chef de la direction
5 Équipe exécutive
6 Notre transformation
10 Responsabilité sociale
11 RAPPORT DE GESTION
61 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
119 Rétrospective cinq ans
121 Faits saillants trimestriels
122 Régie d'entreprise
124 Succursales
125 Bureaux et filiales
126 Glossaire des termes financiers
128 Renseignements aux actionnaires

FAITS SAILLANTS

2015

RÉSULTAT NET
(en millions de dollars)

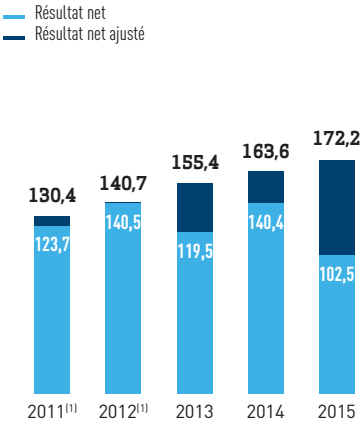

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
(en dollars)

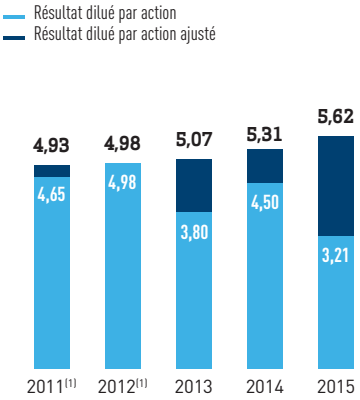

REVENU TOTAL
(en millions de dollars)

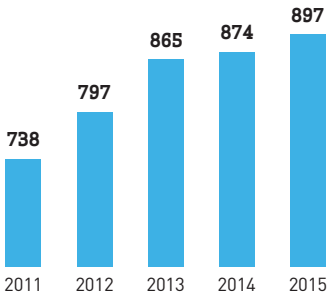

DÉPÔTS
(en milliards de dollars)

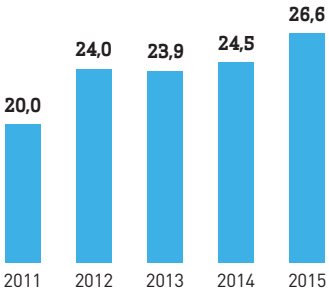

PRÊTS ET ACCEPTATIONS
(en milliards de dollars)

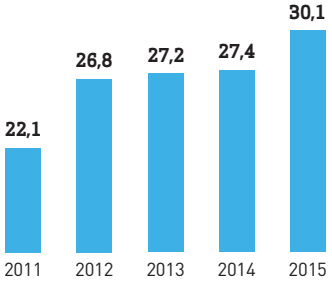

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS
(en pourcentage des prêts et des acceptations moyens)

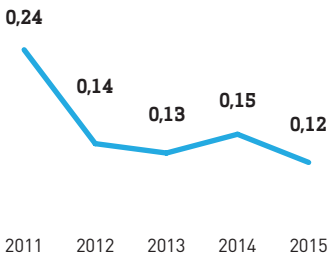

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE
(en dollars)

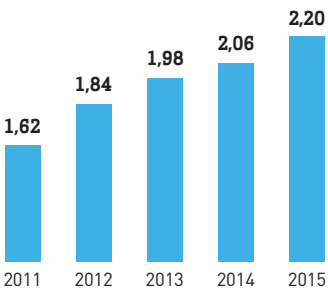

VALEUR COMPTABLE DE L'ACTION ORDINAIRE
(en dollars)

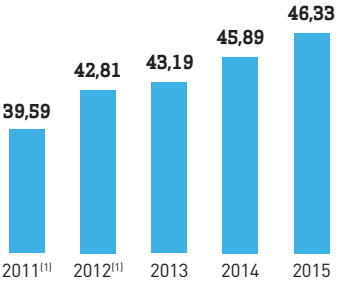

(1) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle Courville
Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2007. Elle est présidente du conseil, membre du comité d'audit ainsi que du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

L'EXERCICE 2015 A ÉTÉ MARQUÉ PAR UNE TRANSITION HARMONIEUSE POUR LA BANQUE LAURENTIENNE. Après avoir agi comme président et chef de la direction au cours des neuf dernières années, Réjean Robitaille a quitté pour la retraite le 31 octobre 2015. Au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des partenaires de la Banque, je tiens à remercier sincèrement Réjean pour son apport significatif. Sous sa direction, la Banque Laurentienne a connu une croissance remarquable et se positionne aujourd'hui comme un acteur clé dans plusieurs niches et créneaux à l'échelle pancanadienne. Réjean nous laisse un héritage important – une banque très solide, dirigée par une équipe talentueuse. Je veux également remercier l'ensemble des membres de la haute direction pour leur rôle significatif dans le développement de la Banque au cours de cette période.

Le conseil d'administration a été très actif durant toute l'année. Il a, en priorité, procédé à la sélection de notre nouveau président et chef de la direction. Après une recherche exhaustive, menée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos rangs, le tout en conformité avec le plan de relève de la Banque, François Desjardins s'est avéré être le meilleur candidat. Au cours de sa fructueuse carrière de 24 ans au sein de notre organisation, François a démontré un sens du leadership absolument exceptionnel. Il a toujours été à l'avant-garde du changement, que ce soit lors de la création du Centre Télébancaire de la Banque dans les années 90 ou encore, plus récemment, en tant que principal artisan derrière la formidable ascension de B2B Banque, devenue un chef de file du marché des services aux conseillers financiers et aux courtiers partout au Canada.

Le conseil d'administration a également participé activement à la supervision du nouveau plan stratégique qui guidera le développement à long terme de la Banque. Une attention particulière a été accordée au contexte opérationnel, qui demeure en constante évolution. Il en a résulté un rigoureux plan de transformation, qui conjugue les valeurs profondes de la Banque à l'univers technologique d'aujourd'hui.

Le conseil d'administration et moi-même sommes enthousiasmés par la nomination de François Desjardins. Nous sommes persuadés que François, soutenu et accompagné par son excellent comité exécutif, saura mettre à exécution le nouveau plan stratégique de croissance de la Banque Laurentienne au cours des années à venir.

En conclusion, je veux exprimer toute ma gratitude à nos actionnaires et à nos clients pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'à notre équipe de direction et à tous nos employés pour leur engagement soutenu à créer de la valeur et à participer à la croissance à long terme de notre entreprise.

Isabelle Courville
Présidente du conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lise Bastarache

Économiste et administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006. Membre du comité d'audit.

Jean Bazin, C.R.

Avocat-conseil auprès de Dentons Canada s.e.n.c.r.l

Membre du conseil d'administration depuis septembre 2002. Président du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Richard Bélanger, FCPA, FCA

Président de Groupe Toryvel inc.

Membre du conseil d'administration depuis mars 2003. Président du comité d'audit. Membre du comité de gestion des risques.

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2013. Membre du comité d'audit.

François Desjardins

Président et chef de la direction de la Banque

Membre du conseil d'administration depuis le 1er novembre 2015. M. Desjardins ne siège sur aucun comité du conseil de la Banque.

Pierre Genest, FICA, FSA

Président du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006. Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Michel Labonté

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2009. Président du comité de gestion des risques.

A. Michel Lavigne, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2013. Membre du comité de gestion des risques.

Jacqueline C. Orange

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2008. Membre du comité d'audit.

Michelle R. Savoy

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2012. Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Jonathan I. Wener, C.M.

Président du conseil et chef de la direction, Société de portefeuille Canderel inc.

Membre du conseil d'administration depuis janvier 1998. Membre du comité de gestion des risques.

Susan Wolburgh Jenah

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2014. Membre du comité de gestion des risques.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

François Desjardins
Président et chef de la direction

François Desjardins est un gestionnaire passionné qui a gravi tous les échelons à la Banque. Il agissait dans les dernières années comme président et chef de la direction de B2B Banque et vice-président exécutif de la Banque Laurentienne avant d'être nommé chef de l'exploitation et finalement comme président et chef de la direction, poste qu'il occupe depuis le 1er novembre 2015.

UN NOUVEAU DÉPART

Je suis heureux de m'adresser à vous en tant que 27e Président et Chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada. Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont témoignée pour diriger notre compagnie dans les années à venir.

Par ailleurs, je suis sincèrement touché du soutien exprimé par les membres de notre équipe, partout au Canada, et honoré d'être à la tête d'une organisation qui célébrera, en 2016, son 170e anniversaire.

Je débute mon mandat avec un solide bilan et d'excellents bénéfices. Les efforts soutenus de nos équipes pendant la dernière décennie nous ont permis non seulement de surmonter la crise financière, mais de générer une croissance durable et de créer de la valeur pour les actionnaires. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli à ce jour.

OÙ NOUS EN SOMMES

À l'heure actuelle et en dépit de tous nos efforts pour y arriver, nous n'avons pas atteint nos objectifs quant à l'indicateur du rendement des capitaux propres ; il n'est pas comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Par conséquent, notre ratio cours/valeur comptable se situe à un niveau légèrement supérieur à un. Plusieurs considèrent cette donnée comme le signe d'un très bon investissement, vu le rendement attrayant de notre dividende. De plus, nous croyons que nos actionnaires s'attendent à ce que l'historique de croissance de la Banque se traduise également par une excellente performance. Nous avons donc examiné les moyens de modifier notre plan d'affaires pour atteindre cet objectif. Après une année d'examen approfondi, nous avons conclu que si nous voulions poursuivre notre développement, une véritable transformation s'imposait. Nous sommes convaincus que cette décision est la bonne et qu'elle survient au bon moment.

Améliorer notre performance est certes une des clés du succès et le restera à l'avenir. Le défi pour toutes les institutions financières est de développer une formule gagnante. Il faudra y arriver dans un environnement où la technologie et la démographie influencent les attentes des clients, et où le contexte économique et le cadre réglementaire demeurent en constante évolution.

UN PLAN AMBITIEUX

Nous devons par conséquent modifier notre approche des services financiers. En misant sur ce que les clients désirent vraiment obtenir, et en affirmant notre présence là où ça compte, nous croyons pouvoir mieux servir notre clientèle et devenir un meilleur employeur pour tous les membres de notre équipe.

Vous le constaterez dans les pages qui suivent : nous poursuivons un plan ambitieux. Mais nous avons fait nos devoirs et nous sommes bien outillés pour le mettre en œuvre. Notre taille nous rend agiles. Notre équipe, à laquelle je suis si fier d'appartenir, est talentueuse et dévouée. Et notre objectif est clair. Voilà pourquoi nous mènerons à bien notre plan de transformation.

MERCI

Plusieurs ont contribué à bâtir nos bases solides et j'apprécie tous leurs efforts. Je tiens tout particulièrement à adresser un merci bien spécial à nos formidables employés, dont l'excellent travail et le dévouement incitent nos clients à placer leur confiance dans notre Banque pour assurer leur santé financière.

François Desjardins
Président et chef de la direction

UNE SOLIDE ÉQUIPE EXÉCUTIVE

SUSAN KUDZMAN, Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives

Susan Kudzman a été nommée vice-présidente exécutive et chef de la gestion des risques et Affaires corporatives de la Banque Laurentienne en octobre 2015. Elle est responsable de la Gestion des risques, de la Gestion du crédit, des Affaires juridiques et des Ressources humaines corporatives.

Spécialiste en gestion des risques et en ressources humaines, madame Kudzman, actuaire, a précédemment occupé le poste de première vice-présidente, Ressources humaines, à la Banque Laurentienne. Elle a également assuré le poste de première vice-présidente et chef de la direction des risques à la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Auparavant, elle a tenu des postes de direction dans de grandes entreprises et dans une firme de consultation.

FRANÇOIS LAURIN, Vice-président exécutif, chef de la direction financière

François Laurin occupe le poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Banque Laurentienne depuis août 2015. Il est responsable des activités de la Banque liées aux finances, à la comptabilité, à la trésorerie, à la fiscalité, aux relations avec les investisseurs, aux fusions et acquisitions et à l'audit interne.

Cumulant plus de 30 années d'expérience en financement d'entreprise et en comptabilité financière, M. Laurin possède une vaste connaissance dans le domaine des technologies, des marchés des capitaux et en financement d'entreprises. Il a œuvré auprès de grandes organisations, notamment dans les secteurs financier, minier et des télécommunications.

DEBORAH ROSE, Présidente et chef de la direction de B2B Banque et vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne

Deborah Rose est présidente et chef de la direction de B2B Banque, un chef de file dans la distribution de produits bancaires aux conseillers financiers et courtiers hypothécaires partout au Canada, depuis l'été 2015. En octobre 2015, elle a été nommée chef de la direction informatique de la Banque.

Deborah Rose a joint l'équipe de B2B Banque en 2011 à titre de première vice-présidente, Opérations et solutions d'affaires. Dans le cadre de ses fonctions, elle a été responsable de la supervision de l'ensemble des activités, technologies et projets de la ligne d'affaires, y compris l'intégration des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

Avant de joindre les rangs de B2B Banque, Deborah Rose a travaillé comme consultante dans le secteur des services financiers et elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Opérations financières, au sein de la firme International Financial Data Services (IFDS). Sa carrière dans l'industrie des services financiers s'étend sur plus de 20 ans.

STÉPHANE THERRIEN, Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction de BLC Services financiers

Stéphane Therrien est vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction de BLC Services financiers depuis l'été 2015.

Monsieur Therrien a joint la Banque Laurentienne en 2012 à titre de vice-président exécutif, Immobilier et Commercial. Gestionnaire chevronné, il possède près de 30 années d'expérience dans le domaine du financement commercial.

Il a œuvré plus de 18 ans chez GE Capital où il a agi notamment comme premier vice-président, Est du Canada, avant d'être nommé premier vice-président et chef de la Direction commerciale, Canada. Dans les postes qu'il a occupés, il s'est fait remarquer pour son leadership rassembleur et les croissances significatives qu'il a su générer avec ses équipes. Auparavant, il avait occupé plusieurs postes de gestion dans le domaine bancaire.

MICHEL C. TRUDEAU, Président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) et vice-président exécutif, Marchés et capitaux, Banque Laurentienne

Michel C. Trudeau a été nommé président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) en juin 2003. Depuis novembre 2009, il est également responsable des activités liées aux marchés des capitaux.

Il s'est joint à VMBL en 1999 comme vice-président exécutif, Revenu fixe, et a été nommé chef de l'exploitation, Groupe institutionnel, en 2002. Bien connu dans le secteur du courtage, M. Trudeau a rapidement gravi les échelons au sein des firmes pour lesquelles il a travaillé, autant à Toronto qu'à Montréal. Il avait auparavant œuvré pendant plus de quinze ans sur les marchés des secteurs institutionnel et revenu fixe, dont dix années chez Merrill Lynch où il a occupé successivement différents postes de haute direction.

NOTRE TRANSFORMATION

MISSION, VALEURS D'ENTREPRISE, OBJECTIF STRATÉGIQUE ET NOTRE PHILOSOPHIE

NOTRE MISSION

Nous aidons nos clients à améliorer leur santé financière.

NOS VALEURS

Simplicité, proximité et honnêteté guideront nos décisions dans l'avenir.

NOTRE OBJECTIF STRATÉGIQUE

Notre objectif est de doubler la taille de notre compagnie d'ici 2022 et d'atteindre un rendement des capitaux propres comparable à la moyenne des banques canadiennes tout en bâtissant de solides bases stratégiques.

NOTRE PHILOSOPHIE

Nous pensons intelligemment, rêvons grand, restons humbles et simples, et exécutons avec succès.

Afin de mobiliser tous les membres de l'équipe, nous allons nous rallier derrière une mission renouvelée et une nouvelle philosophie de façon à promouvoir une culture basée sur l'atteinte d'objectifs communs. À cet égard, nous sommes fiers d'annoncer que nous modifions notre énoncé de mission, nos valeurs d'entreprise et notre objectif stratégique.

Nous avons puisé notre inspiration à trois sources :

- notre riche histoire et notre vocation d'origine d'aider nos clients à améliorer leur santé financière ;
- notre avenir, tout particulièrement quant aux possibilités et aux avantages offerts par les nouvelles technologies ;
- enfin, les membres de notre équipe qui nous donnent pleinement confiance en ce que notre entreprise est capable d'accomplir.

Dans l'élaboration de notre nouvel énoncé de mission et des valeurs d'entreprise, nous conjuguons l'héritage de notre passé avec une offre de service d'avenir.

UN PLAN DE TRANSFORMATION BIEN ORCHESTRÉ

Notre défi :

RECONSTRUIRE UNE INSTITUTION FINANCIÈRE SOLIDE, PERTINENTE, RENTABLE ET DURABLE SANS COMPROMETTRE LES NIVEAUX DE RENTABILITÉ ACTUELS.

NOTRE PLAN DE TRANSFORMATION, QUI SERA RÉALISÉ AU COURS DES SEPT PROCHAINES ANNÉES, SERA STRUCTURÉ EN PHASES GÉRABLES ET RÉALISÉ PROGRESSIVEMENT. DANS LES FAITS, NOUS ALLONS IMPLANTER DES INITIATIVES CLÉS QUI VISENT UN OBJECTIF COMMUN.

Notre objectif :

CRÉER UNE ORGANISATION PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE ET PLUS MODERNE, POSSÉDANT DE SOLIDES BASES POUR GÉNÉRER UNE CROISSANCE DURABLE.

TRANSFORMER LA BANQUE POUR AMÉLIORER SA RENTABILITÉ

RECONSTRUIRE UNE PLATEFORME D'ADMINISTRATION DE COMPTES

qui nous permettra d'adopter l'approche avancée fondée sur les notations internes (NI) dans le traitement du risque de crédit ; nous développerons ainsi rapidement des services en ligne et mobiles, de même qu'un cadre de crédit plus robuste.

MODERNISER NOTRE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AUX PARTICULIERS

revitaliser les offres du réseau et revoir les fonctions de notre personnel en succursale pour prioriser l'efficacité et l'approche centrée sur le client.

ÉVOLUER VERS UN MODE DE FONCTIONNEMENT PLUS SIMPLE ET MOINS COÛTEUX

SIMPLIFIER

Simplifier l'offre aux particuliers pour distribuer des produits et des services à valeur ajoutée, simples et faciles à comprendre. Renouveler les outils et la formation des membres de l'équipe pour prioriser la prestation de conseils dans notre réseau de distribution aux particuliers.

OPTIMISER

Optimiser en réduisant les coûts des fonctions corporatives et en augmentant nos efforts relatifs à la conformité et à la surveillance.

DIRIGER

Diriger les efforts des membres de l'équipe sur des activités orientées vers les clients et des activités qui génèrent des revenus. Réduire les tâches administratives.

HARMONISER

Harmoniser notre image de marque dans le but de positionner la santé financière de nos clients au cœur de nos activités. Renouveler nos efforts de marketing pour promouvoir qui nous sommes.

PROMOUVOIR

Promouvoir une culture basée sur l'atteinte d'objectifs communs s'articulant autour de notre nouvelle mission.

CIBLES DE CROISSANCE SUR 4 ANS*

CONTINUER DE CAPITALISER SUR NOS FORCES POUR ATTEINDRE D'ICI 2019 :

13	MILLIARDS $	DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE COMMERCIALE	PLUS DE 60 % DE CROISSANCE
9	MILLIARDS $	DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU RÉSEAU DE COURTIERS ET DE CONSEILLERS INDÉPENDANTS	PLUS DE 50 % DE CROISSANCE
6	MILLIARDS $	DE VENTE DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT AUX PARTICULIERS	PLUS DE 80 % DE CROISSANCE
4	MILLIARDS $	D'ACTIFS SOUS GESTION CHEZ VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	PLUS DE 25 % DE CROISSANCE

CIBLES DE PERFORMANCE 4 ANS ET 7 ANS*

COMPTE TENU DE NOS HYPOTHÈSES ACTUELLES, NOUS ESTIMONS QUE CE PLAN PERMETTRA D'AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DE LA BANQUE, MESURÉE PAR UN RENDEMENT ATTENDU DES CAPITAUX PROPRES SUPÉRIEUR À 14 % D'ICI QUATRE ANS, ET D'ATTEINDRE UN RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES COMPARABLE À CELUI DE NOTRE INDUSTRIE D'ICI SEPT ANS.

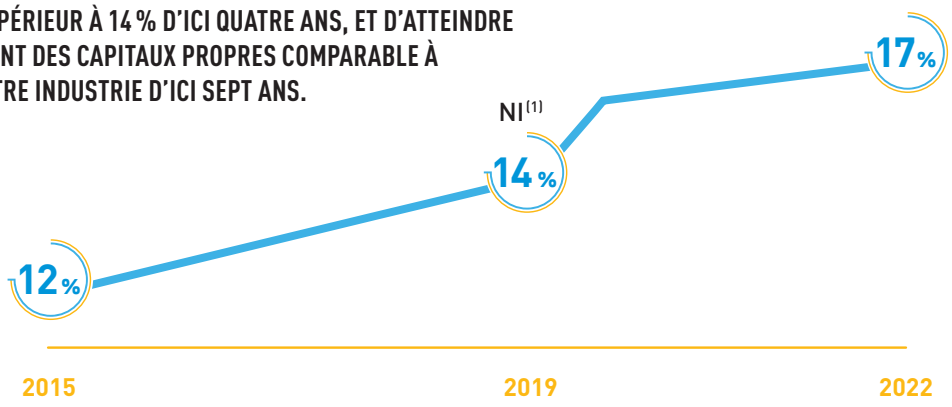

(1) Selon l'interprétation de la Banque des exigences réglementaires actuelles

ÉLARGIR NOTRE PRÉSENCE PARTOUT AU CANADA PAR UNE CROISSANCE ORGANIQUE ET DES ACQUISITIONS

* Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions,projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

FONDÉE EN 1846 AVEC LA MISSION DE PROMOUVOIR LES MÉRITES DE L'ÉPARGNE AUPRÈS DE SES CLIENTS, LA BANQUE LAURENTIENNE RESTE FIDÈLE À SON HÉRITAGE EN SE DONNANT POUR MISSION D'AIDER SES CLIENTS À AMÉLIORER LEUR SANTÉ FINANCIÈRE.

GOUVERNANCE

Nous accordons une importance primordiale à la gouvernance de notre organisation. Nos valeurs de simplicité, d'honnêteté et de proximité guident nos actions et nos décisions au quotidien. Nous avons été la première institution à séparer les fonctions du président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. De plus, tous les comités du conseil d'administration sont composés d'administrateurs indépendants et la représentation féminine équivaut à 32 % des cadres supérieurs de notre organisation, ce qui est supérieur à la moyenne de l'industrie. En 2016, nous joindrons également le chapitre canadien du 30 % Club, organisation qui a pour but de promouvoir une plus grande présence féminine au sein de la haute direction et sur les conseils d'administration des entreprises.

COMMUNAUTÉS

Au cours des dernières années, notre implication sociale s'est concrétisée autour de causes touchant principalement l'éducation, la santé et l'action communautaire que ce soit par des dons ou par l'implication bénévole de nos employés. En 2015, nous avons appuyé quelque 200 causes et organismes. Nous continuerons à nous impliquer dans des causes qui contribuent à améliorer la santé financière de la communauté.

EMPLOYÉS

Tous nos employés ont l'occasion de se mobiliser et de contribuer au développement et à la croissance de notre organisation. Au cours des prochaines années, le service conseil sera au cœur des formations offertes à nos employés, afin qu'ils soient bien outillés pour servir notre mission, d'aider nos clients à améliorer leur santé financière. Nous perpétuerons également la réalisation d'initiatives visant l'inclusion et la diversité, qui font partie intégrante de nos activités. Nous avons créé un comité diversité qui a pour mandat de faire évoluer de façon constante notre pratique en gestion de la diversité. Le comité compte des représentants patronaux et syndicaux, des employés provenant de différents secteurs d'affaires ainsi que des personnes issues des quatre groupes cibles de diversité. Annuellement, nous tenons des journées portes ouvertes en recrutement spécifiquement pour les autochtones, les personnes handicapées et les personnes issues de communautés culturelles. Nous avons aussi développé des partenariats avec des organismes en employabilité.

ENVIRONNEMENT

Au fil des ans, nous avons instauré des pratiques qui réduisent notre empreinte environnementale. Nous avons entre autres adopté des pratiques commerciales nous permettant de réduire notre consommation de papier et avons développé une spécialité en matière de financement de projets d'énergie renouvelable. En 2015, 62 % des prêts consentis pour cette spécialisation visaient des projets en énergie solaire. Nous participons également au financement de projets en partenariat public-privé de stations de traitement des eaux, d'infrastructures sportives, sociales et hospitalières dans différentes provinces canadiennes.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2015

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2015, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 9 décembre 2015, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS[1]. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers 12
Performance financière 2015 13
Mesures financières non conformes aux PCGR 14
Modifications à la présentation de l'information financière 16
Perspectives 16
Analyse des résultats consolidés 17
Analyse des résultats trimestriels 23
Secteurs d'activité 25
Analyse de la situation financière 29
Arrangements hors bilan 31
Gestion du capital 33
Profil de risque et cadre de gestion des risques 37
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière 56
Méthodes et estimations comptables critiques 56
Modifications de méthodes comptables à venir 59

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution de l'environnement technologique, la capacité de réaliser les avantages anticipés de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à la transaction, ainsi que la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan de transformation. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

---

[1] Le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui ont exigé le retraitement de l'information et des mesures financières comparatives de 2014 de la Banque. L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011 a été préparée selon les IFRS, mais n'a pas été retraitée pour refléter l'adoption de ces modifications.

Le 1er novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui ont exigé le retraitement de l'information et des mesures financières comparatives de 2013 de la Banque. L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 a été préparée selon les IFRS, mais n'a pas été retraitée pour refléter l'adoption de ces modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2015

- Résultat net ajusté de 172,2 millions $, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 $, en hausse respectivement de 5 % et 6 % d'un exercice à l'autre
- Résultat net comme présenté de 102,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,21 $, en baisse respectivement de 27 % et 29 % d'un exercice à l'autre, compte tenu de charges de dépréciation et de restructuration spéciales de 78,4 millions $
- Qualité du crédit excellente, les pertes sur prêts s'étant établies à 34,9 millions $, soit 17 % de moins qu'à l'exercice précédent
- Croissance solide de 2,7 milliards $ des prêts d'un exercice à l'autre
  - Prêts hypothécaires de B2B Banque en hausse de 34 % d'un exercice à l'autre
  - Prêts aux entreprises en hausse de 18 % d'un exercice à l'autre
- Aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2015

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	VARIATION 2015 / 2014
Résultat net	**102,5 $**	140,4 $	(27)%
Résultat dilué par action	**3,21 $**	4,50 $	(29)%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**6,8 %**	10,1 %	
Résultat net ajusté [1]	**172,2 $**	163,6 $	5 %
Résultat dilué par action ajusté [1]	**5,62 $**	5,31 $	6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [1]	**12,0 %**	11,9 %	

(1) Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de charges désignées comme étant des éléments d'ajustement. Voir les rubriques sur les éléments d'ajustement et les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

SURVOL DE L'EXERCICE 2015

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a totalisé 172,2 millions $, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 $, soit une hausse respective de 5 % et 6 %, comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions $, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,31 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 11,9 % en 2014.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 102,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,21 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un résultat net de 140,4 millions $, ou un résultat dilué par action de 4,50 $, en 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 6,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 10,1 % en 2014. Les résultats comme présentés pour 2015 et 2014 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris une charge de dépréciation relativement aux activités de détail comptabilisée à la suite d'un examen stratégique complet réalisé au quatrième trimestre 2015. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Frais autres que d'intérêt » aux pages 14 et 20 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a enregistré un résultat des activités principales solide et a atteint ses objectifs de rentabilité. De plus, l'accent mis par la Banque sur ses activités prioritaires a généré des résultats concrets, le volume du portefeuille de prêts hypothécaires de B2B Banque ayant augmenté de 34 % et celui du portefeuille de prêts aux entreprises, de 18 %. L'excellente qualité du crédit des portefeuilles de la Banque a également contribué à sa performance financière robuste pour 2015.

En outre, la Banque a maintenu une solide situation financière en 2015, comme en témoignent les ratios de fonds propres calculés selon l'approche standard qui sont bien au-delà des exigences minimales. Grâce à une saine gestion des liquidités et du capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour investir dans ses grandes initiatives et mieux servir sa clientèle.

TABLEAU 2

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Revenu net d'intérêt	**575 083 $**	560 980 $	568 760 $	3 %
Autres revenus	**322 043**	313 085	296 577	3
Revenu total	**897 126**	874 065	865 337	3
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**5 999**	9 653	4 426	(38)
Provisions pour pertes sur prêts	**34 900**	42 000	36 000	(17)
Frais autres que d'intérêt	**722 824**	641 309	674 079	13
Résultat avant impôts sur le résultat	**133 403**	181 103	150 832	(26)
Impôts sur le résultat	**30 933**	40 738	31 355	(24)
Résultat net	**102 470**	140 365	119 477	(27)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**9 602**	10 985	11 749	(13)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**92 868 $**	129 380 $	107 728 $	(28)%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	**28 949**	28 724	28 329	
dilué	**28 955**	28 732	28 338	
Résultat par action				
de base	**3,21 $**	4,50 $	3,80 $	(29)%
dilué	**3,21 $**	4,50 $	3,80 $	(29)%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [2]	**6,8 %**	10,1 %	9,1 %	
Ratio d'efficacité [2]	**80,6 %**	73,4 %	77,9 %	
Levier d'exploitation [2] [3]	**(10,1)%**	5,9 %	n. s.	
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté [2]	**172 199 $**	163 582 $	155 436 $	5 %
Résultat dilué par action ajusté [2]	**5,62 $**	5,31 $	5,07 $	6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [2]	**12,0 %**	11,9 %	12,1 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés [2]	**639 560 $**	620 807 $	629 539 $	3 %
Ratio d'efficacité ajusté [2]	**71,3 %**	71,0 %	72,8 %	
Levier d'exploitation ajusté [2] [3]	**(0,4)%**	2,4 %	n. s.	

(1) Les frais autres que d'intérêt comprennent certains éléments d'ajustement, comme il est mentionné dans la rubrique qui suit.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Le levier d'exploitation pour l'exercice 2013 est non significatif, car les résultats de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2015

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers définis par la direction et la performance de la Banque pour 2015. La Banque a atteint ses objectifs en matière de rentabilité et de fonds propres pour l'exercice 2015. La croissance appréciable des volumes des portefeuilles de prêts, la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement et la qualité du crédit toujours solide ont été les principaux inducteurs de la performance financière de la Banque. La pression continue exercée sur le revenu net d'intérêt attribuable au contexte de très bas taux d'intérêt, ainsi que celle exercée par les coûts liés à la technologie et à la réglementation, a toutefois fait en sorte que la Banque est arrivée tout juste à court de ses objectifs annuels en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation.

TABLEAU 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2015 [1]

	OBJECTIFS DE 2015	**RÉSULTATS DE 2015**
Résultat dilué par action ajusté	5 % à 8 %	**6 %**
Ratio d'efficacité ajusté	< 71,0 %	**71,3 %**
Levier d'exploitation ajusté	Positif	**(0,4)%**
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	≥ 12,0%	**12,0 %**
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	> 7,0 %	**7,6 %**

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières non conformes aux PCGR de la Banque sont définies comme suit :

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'incidence de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, comme il est précisé ci-après. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau 4.

Éléments d'ajustement
Les éléments d'ajustement sont liés à la dépréciation, aux plans de restructuration et à une charge de rémunération spéciale liée à un départ à la retraite, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

La dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles fait suite à l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque réalisé au quatrième trimestre 2015. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. La dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles est incluse dans les résultats comme présentés du secteur d'activité Particuliers et Entreprises.

Les charges de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques et comprennent des indemnités de départ et des charges de dépréciation liées à des projets de TI. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Les charges de restructuration sont incluses dans les résultats comme présentés de tous les secteurs d'activité et du secteur Autres.

La charge de rémunération liée à un départ à la retraite a trait à l'ajustement au contrat d'emploi de l'ancien chef de la direction de la Banque apporté à la suite de l'annonce de son départ à la retraite. Cette charge a été désignée comme un élément d'ajustement en raison de sa nature et de l'importance du montant. La charge de rémunération est incluse dans les résultats comme présentés du secteur Autres.

Les éléments liés aux regroupements d'entreprises ont trait à des profits et à des charges spéciaux découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition non récurrent et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisque la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants non récurrents et sans effet de trésorerie. La réévaluation de la contrepartie éventuelle et les frais liés aux regroupements d'entreprises ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Les éléments liés aux regroupements d'entreprises sont inclus dans les résultats comme présentés du secteur d'activité B2B Banque.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le tableau 5 ci-après présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Actif productif moyen

Avec prise d'effet le 1er novembre 2014, la Banque a modifié sa définition de l'actif productif moyen, comme il est décrit à la rubrique « Modifications à la présentation de l'information financière » à la page 16. Toutes les mesures financières pour l'exercice clos en 2014 ont été modifiées en conséquence.

L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais ne tient pas compte de l'actif productif moyen du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Marge nette d'intérêt

Avec prise d'effet le 1er novembre 2014, la Banque a modifié sa définition de la marge nette d'intérêt, comme il est décrit à la rubrique « Modifications à la présentation de l'information financière » ci-après. Toutes les mesures financières pour l'exercice clos en 2014 ont été modifiées en conséquence.

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TABLEAU 4

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2015	2014	**2015**	2014	2013
Incidence sur le résultat net					
Résultat net (perte nette) comme présenté	**(18 719) $**	33 754 $	**102 470 $**	140 365 $	119 477 $
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	**57 245**	—	**57 245**	—	—
Charges de restructuration					
Indemnités de départ [1]	**3 372**	4 429	**3 372**	4 429	4 607
Charges de dépréciation liées aux projets de TI [2]	**1 153**	1 162	**1 153**	1 162	—
	4 525	5 591	**4 525**	5 591	4 607
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite [1]	**—**	—	**3 550**	—	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	**1 076**	1 108	**4 409**	4 079	3 264
Réévaluation de la contrepartie éventuelle	**—**	—	**—**	4 100	—
Frais d'intégration liés aux regroupements d'entreprises	**—**	2 138	**—**	9 447	28 088
	1 076	3 246	**4 409**	17 626	31 352
	62 846	8 837	**69 729**	23 217	35 959
Résultat net ajusté	**44 127 $**	42 591 $	**172 199 $**	163 582 $	155 436 $
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué (perte) dilué(e) par action comme présenté	**(0,73) $**	1,09 $	**3,21 $**	4,50 $	3,80 $
Éléments d'ajustement					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	**1,98**	—	**1,98**	—	—
Charges de restructuration	**0,16**	0,19	**0,16**	0,19	0,16
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite	**—**	—	**0,12**	—	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	**0,04**	0,12	**0,15**	0,62	1,11
	2,17	0,31	**2,41**	0,81	1,27
Résultat dilué par action ajusté [3]	**1,44 $**	1,39 $	**5,62 $**	5,31 $	5,07 $

(1) Les indemnités de départ et la charge de rémunération liée à un départ à la retraite sont incluses au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé
(2) Les charges de dépréciation liées aux projets de TI sont incluses au poste Frais d'occupation de locaux et technologie de l'état du résultat consolidé.
(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour les trimestres.

TABLEAU 5

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	**92 868 $**	129 380 $	107 728 $
Éléments d'ajustement	**69 729**	23 217	35 959
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	**162 597 $**	152 597 $	143 687 $
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**1 355 991 $**	1 280 595 $	1 186 977 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**6,8 %**	10,1 %	9,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	**12,0 %**	11,9 %	12,1 %

MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui clarifiaient les exigences en matière de compensation des instruments financiers. Par conséquent, certaines valeurs acquises en vertu de conventions de revente et d'engagements connexes qui ont été compensés antérieurement au bilan sont désormais présentées selon leur montant brut. Ces retraitements ont entraîné une augmentation de l'actif total et du passif total, mais n'ont pas eu d'incidence sur le résultat global, les capitaux propres ou les flux de trésorerie de la Banque. L'ajustement est présenté dans le tableau 6 ci-dessous.

TABLEAU 6
AJUSTEMENT À L'ACTIF TOTAL
Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014
Actif total – Comme présenté antérieurement	34 848 681 $
Incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 32 sur l'actif total	1 634 104
Actif total – Retraité	36 482 785 $

À la lumière de ces modifications, la Banque a passé en revue l'utilisation qu'elle fait de la marge nette d'intérêt à titre de mesure financière pour présenter un indicateur plus utile qui soit davantage conforme à la pratique de l'industrie. Désormais, la marge nette d'intérêt est définie comme le ratio du revenu net d'intérêt par rapport à l'actif productif moyen, compte non tenu de l'actif productif moyen du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux (VMBL et MC). Cette nouvelle mesure est axée sur les activités bancaires et élimine la volatilité de la marge nette d'intérêt liée à la variation des actifs utilisés dans les activités de courtage et les opérations de négociation. Pour l'exercice clos en 2014, les mesures de la marge nette d'intérêt et de l'actif productif moyen ont été modifiées en conséquence. Le tableau 7 présente les ajustements.

TABLEAU 7
AJUSTEMENT À LA MARGE NETTE D'INTÉRÊT ET À L'ACTIF PRODUCTIF MOYEN
Pour l'exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014
Revenu net d'intérêt (A)	560 980 $
Actif moyen - Comme présenté antérieurement (B)	34 023 265
Actif productif moyen – Comme présenté antérieurement	32 974 163
Incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 32 sur l'actif productif moyen	1 536 926
Actif productif moyen de VMBL et MC	(4 654 654)
Actif productif moyen – Mesure mise à jour (C)	29 856 435 $
Marge nette d'intérêt – Comme présentée antérieurement (A/B)	1,65 %
Marge nette d'intérêt – Mesure mise à jour (A/C)	1,88 %

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La conjoncture économique américaine a continué de s'améliorer en 2015. Par contre, la croissance de l'économie des pays en développement ralentit, du fait de l'essoufflement de la croissance en Chine. Par conséquent, le Canada s'est graduellement tourné vers un autre moteur de croissance économique. Les secteurs axés sur les exportations autres que de marchandises du centre du Canada et les secteurs des services ont retrouvé un certain dynamisme, soutenus par la faiblesse de la devise et la solidité des dépenses de consommation aux États-Unis, tandis que les secteurs liés aux marchandises, qui se trouvent principalement dans la région des Prairies, souffrent toujours de la baisse des prix. Dans l'ensemble, l'activité économique canadienne a probablement enregistré une croissance de 1,2 % en 2015, la reprise observée au deuxième semestre de l'année ayant contrebalancé la légère contraction subie au premier semestre.

En 2016, le PIB du Canada devrait augmenter modérément de 2 %, sous l'impulsion du raffermissement des exportations, d'une hausse prévue des dépenses en capital dans les secteurs non liés aux marchandises et de mesures de relance budgétaires additionnelles.

Compte tenu du contexte économique actuel aux États-Unis, la Federal Reserve Bank devrait accroître légèrement son taux directeur d'ici la fin de l'année, sinon en 2016. Toutefois, le contexte de taux d'intérêt très bas devrait persister au Canada, les préoccupations suscitées par la croissance dans les marchés émergents et la diminution des prix des marchandises contribuant à la réduction temporaire des pressions inflationnistes. Ce contexte devrait soutenir l'activité sur le marché de l'habitation au Canada, sauf dans les régions productrices de pétrole de l'Ouest, où l'activité pourrait ralentir.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA
(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)

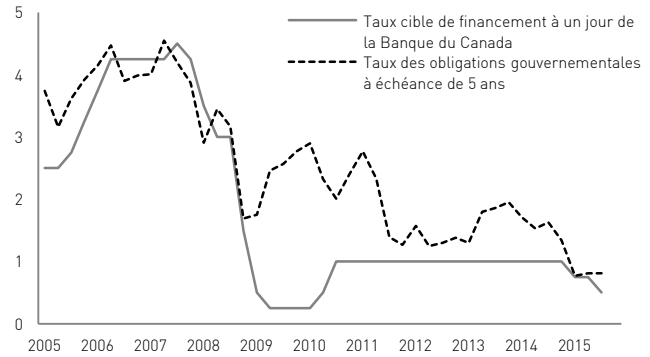

Source : Banque du Canada

TAUX DE CHÔMAGE
(données annuelles, en pourcentage)

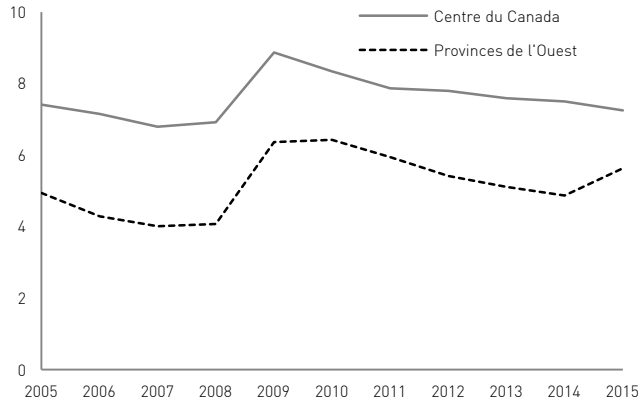

Source : Statistique Canada

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de transformation visant à améliorer la performance, la Banque se concentrera entièrement sur l'atteinte de son objectif stratégique global, qui est de doubler sa taille d'ici 2022 et d'enregistrer une performance comparable à la moyenne du secteur bancaire tout en établissant une base stratégique solide. Compte tenu du plan, le rendement des capitaux propres devrait augmenter pour atteindre un niveau supérieur à 14 % dans quatre ans et, par suite de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée, un niveau comparable à celui du secteur dans sept ans. Pour réaliser ces objectifs, la Banque devra assurer la mise en œuvre de son plan et s'assurer de maintenir le cap sur ses grandes initiatives.

Ces objectifs stratégiques se traduisent par les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- accroître de 5 % à 10 % le résultat par action d'un exercice à l'autre;
- réduire le ratio d'efficacité sous la barre des 68 %;
- générer un levier d'exploitation positif;
- continuer de tirer parti des forces de la Banque et accroître, d'ici 2019 :
    - à 13 milliards $ les prêts à la clientèle commerciale, soit une croissance de plus de 60 %;
    - à 9 milliards $ les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, soit une croissance de plus de 50 %;
    - à 6 milliards $ les fonds communs de placement aux particuliers, soit une croissance de plus de 80 %;
    - à 4 milliards $ les actifs sous gestion de Valeurs mobilières Banque Laurentienne, soit une croissance de plus de 25 %.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net s'est établi à 102,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,21 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport au résultat net de 140,4 millions $, ou un résultat dilué par action de 4,50 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Le résultat net ajusté a atteint 172,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, une hausse de 5 % comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions $ en 2014, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 5,62 $, en hausse de 6 % par rapport à celui de 5,31 $ en 2014.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en pourcentage)

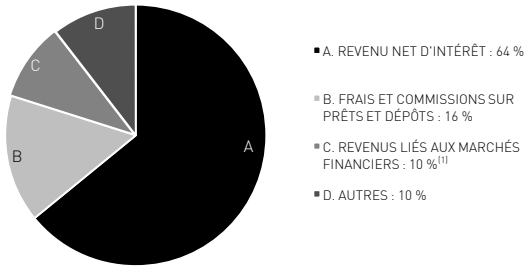

(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 23,1 millions $, pour atteindre 897,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport au revenu total de 874,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont contribué à cette augmentation d'un exercice à l'autre, comme il est précisé ci-après.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,1 millions $, ou 3 %, et a totalisé 575,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à un revenu net d'intérêt de 561,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. La bonne croissance des prêts depuis l'exercice précédent a eu une incidence positive sur le revenu net d'intérêt, tandis que les marges ont continué de subir des pressions.

Comparativement à l'exercice clos le 31 octobre 2014, la marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) a diminué de 4 points de base pour s'établir à 1,84 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comme il est indiqué au tableau 8. La diminution découle principalement de la persistance des bas taux d'intérêt et de la vive concurrence, principalement dans le segment des prêts hypothécaires résidentiels. La hausse des liquidités à faible rendement détenues au cours de l'exercice, notamment pour financer l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement au quatrième trimestre, a également fait en sorte de réduire les marges nettes d'intérêt comme présentées. La Banque modifie graduellement la composition de son portefeuille de prêts pour atténuer la pression du marché, en misant notamment sur les nouveaux prêts hypothécaires alternatifs et les

activités de financement d'équipement. Néanmoins, les marges d'intérêt devraient continuer d'être entraînées à la baisse au cours des prochains trimestres, étant donné que les taux devraient se maintenir à des niveaux historiquement bas. Le tableau 9 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de l'échéance et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 47 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 8

REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015			2014		
	VOLUME MOYEN	**INTÉRÊT**	**TAUX MOYEN**	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières	**2 797 155 $**	**40 937 $**	**1,46 %**	2 467 505 $	41 504 $	1,68 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**728 807**	**4 637**	**0,64**	702 081	6 794	0,97
Prêts						
Personnels	**6 307 812**	**308 009**	**4,88**	6 574 958	332 862	5,06
Hypothécaires résidentiels	**15 239 091**	**472 438**	**3,10**	14 697 978	491 933	3,35
Hypothécaires commerciaux	**2 856 533**	**125 488**	**4,39**	2 514 397	114 640	4,56
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	**3 318 105**	**123 545**	**3,72**	2 899 516	110 408	3,81
Prêts totaux	**27 721 541**	**1 029 480**	**3,71**	26 686 849	1 049 843	3,93
Dérivés et autres	**—**	**66 104**	**—**	—	47 080	—
Actif total productif d'intérêt	**31 247 503**	**1 141 158**	**3,65**	29 856 435	1 145 221	3,84
Autres actifs non-productifs d'intérêt	**6 574 347**	**—**	**—**	5 703 755	—	—
Actif total	**37 821 850 $**	**1 141 158 $**	**3,02 %**	35 560 190 $	1 145 221 $	3,22 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	**8 332 023 $**	**68 536 $**	**0,82 %**	8 158 528 $	73 857 $	0,91 %
Dépôts à terme	**16 876 397**	**366 997**	**2,17**	16 053 412	375 244	2,34
Dette liée aux activités de titrisation	**5 185 686**	**113 102**	**2,18**	4 862 280	118 269	2,43
Dette subordonnée	**448 487**	**16 094**	**3,59**	446 410	16 071	3,60
Autres	**—**	**1 346**	**—**	—	800	—
Passif total portant intérêt	**30 842 593**	**566 075**	**1,84**	29 520 630	584 241	1,98
Acceptations	**385 769**	**—**	**—**	330 265	—	—
Autres passifs ne portant pas intérêt	**4 996 956**	**—**	**—**	4 216 179	—	—
Passif total	**36 225 318**	**566 075**	**1,56**	34 067 074	584 241	1,71
Capitaux propres	**1 596 532**	**—**	**—**	1 493 116	—	—
Passif et capitaux propres totaux	**37 821 850 $**	**566 075 $**	**1,50 %**	35 560 190 $	584 241 $	1,64 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		**575 083 $**	**1,84 %**		560 980 $	1,88 %

(1) Les chiffres comparatifs de 2014 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et de la modification de la définition de la marge nette d'intérêt par la Banque. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR et la rubrique sur les modifications à la présentation de l'information financière.

TABLEAU 9

VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015 / 2014		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	**DU TAUX MOYEN**	**VARIATION NETTE**
Actif total productif d'intérêt	**53 358 $**	**(57 421) $**	**(4 063) $**
Passif total portant intérêt	**(26 163)**	**44 329**	**18 166**
Revenu net d'intérêt	**27 195 $**	**(13 092) $**	**14 103 $**

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 9,0 millions $, ou 3 %, et ont totalisé 322,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 313,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Il importe de noter que les autres revenus de l'exercice clos le 31 octobre 2014 comprenaient un profit de 3,7 millions $ à la vente d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux de 102,4 millions $.

Les ***frais et commissions sur prêts et dépôts*** ont totalisé 141,6 millions $ pour l'exercice 2015, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 141,8 millions $ en 2014. La diminution des frais de service sur les dépôts attribuable à l'optimisation par les clients de leur utilisation des produits de la Banque a été compensée par l'augmentation des revenus tirés des services de cartes en 2015 et par la hausse des commissions sur prêts découlant de l'intensification de l'activité de souscription.

Les ***revenus tirés des activités de courtage*** sont demeurés relativement inchangés, soit 63,3 millions $ pour l'exercice 2015, comparativement à 63,6 millions $ en 2014, la diminution des frais de souscription de la filiale de courtage de la Banque sur le marché des titres de sociétés à petite capitalisation ayant été compensée par les revenus plus élevés découlant de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe.

Les ***revenus tirés de la vente de fonds communs de placement*** ont augmenté de 33 %, s'établissant à 38,8 millions $ pour l'exercice 2015, comparativement à 29,2 millions $ pour 2014. L'augmentation découle de la croissance marquée des ventes de fonds communs de placement et des revenus d'honoraires additionnels liés aux seuils de vente. Depuis janvier 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du Québec. Au cours des quatre dernières années, ce partenariat a été très avantageux, et a permis de plus que doubler les commissions.

Les ***revenus liés aux comptes d'investissement*** ont diminué pour s'établir à 30,2 millions $ pour l'exercice 2015, par rapport à 31,7 millions $ en 2014, en raison surtout de la diminution des frais de transaction et des frais de service tirés par le secteur B2B Banque Services de courtiers de la Banque. Cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme étant donné que les institutions financières internalisent la gestion des comptes autogérés de leurs clients.

Les ***revenus de trésorerie et de marchés financiers*** ont augmenté pour s'établir à 23,4 millions $ pour l'exercice 2015, par rapport à 16,1 millions $ en 2014. Cette augmentation a essentiellement découlé de la contribution plus élevée des activités de négociation et de la hausse des revenus tirés des activités de change, contrebalancées en partie par la baisse des profits nets réalisés sur les valeurs mobilières par rapport à ceux de 2014. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les ***revenus d'assurance*** sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 12 %, pour passer de 19,2 millions $ en 2014 à 16,9 millions $ à l'exercice 2015, du fait essentiellement du niveau plus élevé de réclamations. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés annuels.

TABLEAU 10

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	**59 723 $**	62 665 $	63 195 $	(5)%
Commissions sur prêts	**50 768**	49 682	42 774	2
Revenus tirés des services de cartes	**31 098**	29 502	27 822	5
	141 589	141 849	133 791	—
Revenus tirés des activités de courtage	**63 294**	63 640	60 607	(1)
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	**38 811**	29 228	22 501	33
Revenus liés aux comptes d'investissement	**30 202**	31 658	32 694	(5)
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	**23 365**	16 138	17 877	45
Revenus d'assurance, montant net	**16 903**	19 246	16 881	(12)
Autres	**7 879**	11 326	12 226	(30)
	180 454	171 236	162 786	5
Autres revenus	**322 043 $**	313 085 $	296 577 $	3 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS ET RÉÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle s'est élevé à 6,0 millions $, comparativement à 9,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. La charge plus élevée en 2014 découlait principalement d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis a atteint 6,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 5,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 7,1 millions $ pour s'établir à 34,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport aux provisions de 42,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le niveau actuel des provisions continue de refléter la très bonne qualité de crédit sous-jacente des portefeuilles de prêts de la Banque et le maintien des conditions de prêt favorables sur le marché canadien. De plus, la Banque n'avait aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier et est relativement peu exposée aux provinces productrices de pétrole, ce qui devrait contribuer positivement au maintien d'un niveau relativement bas de pertes.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les pertes sur prêts personnels ont augmenté de 4,6 millions $ par rapport à celles de l'exercice précédent, du fait principalement d'un retour à des niveaux normaux de provisions dans les portefeuilles de détail et de B2B Banque. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 0,4 million $, leur niveau étant demeuré bas en raison des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux. Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux se sont établies à un montant négatif combiné de 0,5 million $, par rapport à des pertes de 11,6 millions $ pour l'exercice 2014. La diminution de 12,1 millions $ d'un exercice à l'autre reflète la bonne qualité du crédit sous-jacente des portefeuilles et le montant plus élevé qu'à l'exercice précédent des règlements favorables. Les pertes sur prêts de ces portefeuilles ont tendance à être plus volatiles étant donné que ces portefeuilles sont exposés, en partie, à de plus grands risques isolés.

Les pertes globales, en pourcentage des prêts moyens, se sont établies à un niveau très bas de 0,12 % qui reflète l'excellente condition du portefeuille de prêts.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur prêts entre 2013 et 2015. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit du portefeuille de la Banque.

TABLEAU 11

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Prêts personnels	**29 677 $**	25 062 $	31 668 $
Prêts hypothécaires résidentiels	**5 694**	5 330	8 713
Prêts hypothécaires commerciaux	**(460)**	4 407	(3 640)
Prêts commerciaux et autres (y compris les acceptations)	**(11)**	7 201	(741)
Provisions pour pertes sur prêts	**34 900 $**	42 000 $	36 000 $
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	**0,12 %**	0,15 %	0,13 %

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 722,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 641,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. En 2015, les frais autres que d'intérêt ont été particulièrement touchés par la charge de dépréciation de l'Unité de détail de 72,2 millions $, comme il est mentionné ci-après. Les frais de 2014 incluaient des frais de 12,9 millions $ engagés pour finaliser les activités d'intégration à B2B Banque.

Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés sous contrôle, n'augmentant que de 3 %, pour s'établir à 639,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 620,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en raison surtout des frais de technologie, comme il est précisé ci-après.

Les ***salaires et avantages du personnel*** ont été plus élevés de 6,0 millions $, ou 2 %, comparativement à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2014, pour s'établir à 346,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Comme il a été mentionné ci-dessus, les salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 incluaient des indemnités de départ de 4,6 millions $ versées dans le cadre des initiatives de restructuration, comparativement à une charge similaire de 6,1 millions $ engagée en 2014. De plus, les salaires tenaient compte d'une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions $ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque au début de 2015.

Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont très légèrement augmenté de 2,6 millions $, soit moins de 1 %, du fait principalement de la hausse régulière des salaires et de la majoration des taxes sur la masse salariale mise en place en décembre 2014, contrebalancée en partie par la réduction de l'effectif attribuable aux initiatives de restructuration qui ont eu lieu à la fin de 2014.

Les ***frais d'occupation de locaux et technologie*** ont augmenté de 13,2 millions $ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2014, pour s'établir à 199,8 millions $. L'augmentation découle principalement de la hausse des dépenses de projet attribuable en partie aux coûts additionnels de 4,0 millions $ engagés aux fins de l'amélioration des systèmes d'administration des comptes dans les succursales à la lumière des nouvelles normes du Modèle de relation client-conseiller - Phase 2 (MRCC 2) établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les ***autres frais autres que d'intérêt*** ont légèrement augmenté de 3,0 millions $ pour s'établir à 104,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à d'autres frais autres que d'intérêt de 101,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par suite essentiellement des activités accrues de développement des affaires et des taxes de vente plus élevées.

La ***dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles*** a totalisé 72,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette charge découle des dépréciations suivantes : 29,2 millions $ au titre du goodwill, 33,1 millions $ au titre des logiciels et des immobilisations incorporelles et 9,9 millions $ au titre des immobilisations corporelles. Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels audités.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 71,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 71,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le levier d'exploitation ajusté a été légèrement négatif d'un exercice à l'autre, reflet du contexte difficile pour la croissance des revenus et des pressions soutenues exercées par les coûts liés à la technologie et à la réglementation.

Le tableau 12 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2013 et 2015.

TABLEAU 12

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Salaires et avantages du personnel				
Salaires [1]	**221 371 $**	218 166 $	233 574 $	
Avantages du personnel	**71 906**	71 335	75 009	
Rémunération liée à la performance	**53 110**	50 893	49 909	
	346 387	340 394	358 492	2 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	**83 635**	69 825	63 288	
Loyers et impôts fonciers	**54 539**	53 455	51 191	
Amortissement [2]	**52 451**	55 300	49 309	
Entretien et réparation	**7 382**	6 124	6 036	
Services publics	**1 601**	1 591	1 552	
Autres	**235**	376	(101)	
	199 843	186 671	171 275	7 %
Autres				
Publicité et développement des affaires	**25 789**	22 477	22 484	
Honoraires et commissions	**24 358**	24 143	24 434	
Communications et frais de déplacement	**23 402**	22 329	22 767	
Taxes et assurances	**18 200**	16 529	17 433	
Articles de bureau et publications	**6 929**	7 095	7 456	
Recrutement et formation	**2 675**	1 917	2 324	
Autres	**3 015**	6 893	9 170	
	104 368	101 383	106 068	3 %
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	**72 226**	—	—	n. s.
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres [3]	**—**	12 861	38 244	(100) %
Frais autres que d'intérêt	**722 824 $**	641 309 $	674 079 $	13 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) [4]	**80,6 %**	73,4 %	77,9 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés [4]				
Salaires et avantages du personnel ajustés	**336 925 $**	334 341 $	352 196 $	1 %
Frais d'occupation de locaux et technologie ajustés	**198 267**	185 083	171 275	7 %
Autres frais autres que d'intérêt ajustés	**104 368**	101 383	106 068	3 %
	639 560 $	620 807 $	629 539 $	3 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité ajusté) [4]	**71,3 %**	71,0 %	72,8 %	

(1) Les salaires pour 2015 incluaient des indemnités de départ de 4,6 millions $ versées dans le cadre des initiatives de restructuration et une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions $ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque (indemnités de départ de 6,1 millions $ en 2014 et de 6,3 millions $ en 2013).

(2) L'amortissement pour 2015 incluait des charges de dépréciation de 1,6 million $ liées aux projets de TI subies dans le cadre des initiatives de restructuration (1,6 million $ en 2014 et néant en 2013).

(3) Frais liés à l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(4) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 30,9 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger, contrebalancées en partie par le fait que la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée en 2015 était majoritairement non déductible d'impôt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 40,7 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,5 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi découlait des mêmes éléments favorables mentionnés précédemment, et comprenait l'incidence du règlement final de la contrepartie éventuelle de 4,1 millions $, non déductible d'impôt, liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 13

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015		2014	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	**35 625 $**	**26,7 %**	48 476 $	26,8 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	**(5 910)**	**(4,4)**	(5 612)	(3,1)
Dividendes non imposables	**(3 926)**	**(3,0)**	(4 354)	(2,4)
Dépréciation du goodwill	**4 347**	**3,3**	—	—
Charge non déductible d'impôt liée à la contrepartie éventuelle	**—**	**—**	1 088	0,6
Autres	**797**	**0,6**	1 140	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	**30 933 $**	**23,2 %**	40 738 $	22,5 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2015, ces prêts totalisaient 37,9 millions $. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels à des taux inférieurs à ceux affichés, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités liées aux principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2015, ces dépôts totalisaient 1,9 million $. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions $ à une partie liée. Voir la note 22 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2014

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, le résultat net ajusté a totalisé 163,6 millions $, soit un résultat dilué par action ajusté de 5,31 $, une hausse de 5 %, par rapport à 155,4 millions $, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,07 $, en 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 11,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 12,1 % pour la période correspondante de 2013.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 140,4 millions $, ou un résultat dilué par action de 4,50 $, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à 119,5 millions $, ou un résultat dilué par action de 3,80 $, pour la période correspondante de 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 10,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 9,1 % pour la période correspondante de 2013. Les résultats comme présentés pour 2014 et 2013 comprenaient des éléments liés aux regroupements d'entreprises et des charges de restructuration, comme il est précisé à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a généré une solide croissance des résultats et a poursuivi ses efforts ciblés pour améliorer l'efficacité et maximiser le levier d'exploitation. La Banque a maintenu l'accent sur le développement des activités commerciales à marge plus élevée et l'accroissement de sa présence à l'échelle du Canada pour favoriser une croissance rentable des revenus, dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation et de compression des marges. La croissance des activités commerciales ainsi que le contrôle rigoureux des dépenses et la qualité de crédit constante du portefeuille de prêts ont également contribué à la bonne performance financière. Relativement aux sociétés MRS et à la Fiducie AGF, la Banque a complété avec succès l'intégration de leurs activités et a réalisé des synergies de coûts dans son secteur d'activité B2B Banque pour accroître l'efficacité opérationnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015

La perte nette s'est établie à 18,7 millions $, ou une perte diluée par action de 0,73 $, pour le quatrième trimestre 2015, comparativement à un résultat net de 33,8 millions $, ou un résultat dilué par action de 1,09 $, pour le quatrième trimestre 2014. Comme il a été mentionné précédemment, les résultats du quatrième trimestre 2015 ont été touchés négativement par une charge de dépréciation de 72,2 millions $ (57,2 millions $ après impôts sur le résultat), ou 1,98 $ par action sur une base diluée, et des charges de restructuration de 6,2 millions $ (4,5 millions $ après impôts sur le résultat), ou 0,16 $ par action sur une base diluée, engagées dans le contexte du nouveau plan de transformation de la Banque. Le résultat net ajusté s'est établi à 44,1 millions $ pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2015, en hausse par rapport à 42,6 millions $ au trimestre correspondant de 2014, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 1,44 $, en hausse de 4 %, par rapport à 1,39 $ en 2014.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 10,2 millions $, ou 5 %, pour atteindre 231,6 millions $ au quatrième trimestre 2015, comparativement à un revenu total de 221,4 millions $ au quatrième trimestre 2014, du fait essentiellement de la hausse du revenu net d'intérêt d'un exercice à l'autre.

Le ***revenu net d'intérêt*** a augmenté de 10,5 millions $, ou 8 %, pour atteindre 150,7 millions $ au quatrième trimestre 2015, comparativement à un revenu net d'intérêt de 140,1 millions $ au quatrième trimestre 2014. L'augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des portefeuilles de prêts. La marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) s'est établie à 1,84 % au quatrième trimestre 2015, un niveau inchangé par rapport à celui du quatrième trimestre 2014, l'incidence des pressions persistantes exercées sur les taux de prêt ayant été contrebalancée par la baisse des coûts de financement.

Les ***autres revenus*** ont légèrement diminué de 0,3 million $, pour atteindre 81,0 millions $ au quatrième trimestre 2015, comparativement à 81,3 millions $ au quatrième trimestre 2014. Les frais et commissions sur prêts et dépôts ont baissé de 2,9 millions $, en raison surtout de la diminution des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts dans le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation de 2,3 millions $, ou 29 %, des commissions sur la vente de fonds communs de placement par rapport à celles du quatrième trimestre 2014, du fait principalement des nouvelles ventes ainsi que des revenus d'honoraires additionnels tirés des actifs administrés de fonds communs de placement BLC-Mackenzie.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle

Au quatrième trimestre 2015, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 1,5 million $, un niveau inchangé par rapport à celui du quatrième trimestre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

Provisions pour pertes sur prêts

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 10 %, passant de 10,5 millions $ au quatrième trimestre 2014 à 9,4 millions $ au quatrième trimestre 2015. Ce bas niveau de pertes sur prêts continue de refléter la bonne qualité globale sous-jacente des portefeuilles de prêts. Les pertes sur prêts personnels ont été de 0,8 million $ plus élevées que celles du quatrième trimestre 2014, et se sont établies à 8,4 millions $ au quatrième trimestre 2015, du fait essentiellement de provisions additionnelles liées au portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard $ acquis au début du mois d'août. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de 0,6 million $ par rapport à celles du quatrième trimestre 2014. Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et sur prêts commerciaux ont totalisé collectivement un montant négatif de 0,6 million $ au quatrième trimestre 2015, une baisse de 1,3 million $ par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, découlant principalement du montant plus élevé des règlements favorables et des améliorations observées au quatrième trimestre 2015.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 76,0 millions $, pour atteindre 242,3 millions $ au quatrième trimestre 2015, comparativement à des frais autres que d'intérêt de 166,3 millions $ au quatrième trimestre 2014, par suite essentiellement de la dépréciation du goodwill et d'autres actifs totalisant 72,2 millions $, contrebalancée en partie par la baisse des charges de restructuration et des frais liés aux regroupements d'entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 8,2 millions $, ou 5 %, principalement en raison de la hausse de salaires et avantages du personnel et des frais de technologie, comme il est précisé ci-après.

Au quatrième trimestre 2015, les ***salaires et avantages du personnel*** ont augmenté de 2,3 millions $, ou 3 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2014, pour atteindre 89,8 millions $. Comme il a été mentionné précédemment, au quatrième trimestre 2015, les salaires comprenaient des indemnités de départ de 4,6 millions $ liées aux initiatives de restructuration, par rapport à des charges de restructuration semblables de 6,1 millions $ au quatrième trimestre 2014. Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 3,7 millions $, du fait principalement de la hausse régulière des salaires annuels et des niveaux plus élevés de l'effectif des services aux entreprises, contrebalancés en partie par la réduction de l'effectif découlant de l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social au quatrième trimestre 2014. La hausse de la rémunération liée à la performance et la majoration des taxes sur la masse salariale mise en place en décembre 2014 ont également contribué à cette augmentation.

Les ***frais d'occupation de locaux et technologie*** ont augmenté de 2,9 millions $ pour s'établir à 52,5 millions $ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2014. L'augmentation découle principalement de la hausse des dépenses de projet attribuable en partie aux coûts additionnels de 1,9 million $ engagés afin de respecter les nouvelles normes du MRCC 2, comme il a été mentionné précédemment.

Les ***frais autres que d'intérêt*** ont augmenté de 1,5 million $ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2014, pour atteindre 27,8 millions $ pour le quatrième trimestre 2015, par suite essentiellement des frais de développement des affaires plus élevés.

La ***dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles*** a totalisé 72,2 millions $ au quatrième trimestre 2015, comme il est mentionné précédemment. Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels audités.

Ratio d'efficacité
Le ratio d'efficacité ajusté a été de 70,8 % au quatrième trimestre 2015, par rapport à 70,3 % au quatrième trimestre 2014.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, le recouvrement d'impôts sur le résultat a été de 2,8 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 13,2 %. La charge de dépréciation du goodwill comptabilisée au cours du trimestre, qui n'était qu'en partie déductible d'impôt, a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif par rapport au taux prévu par la loi. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2014, la charge d'impôts sur le résultat a été de 9,4 millions $ et le taux d'imposition effectif, de 21,7 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi s'explique principalement par les retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts, de dépôts et de comptes d'investissement peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 14 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2015 et 2014.

Au cours des huit derniers trimestres, le revenu net ajusté a généralement suivi une tendance à la hausse, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts, de l'augmentation des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la qualité du crédit toujours solide. Par ailleurs, certains facteurs précis, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2015 et 2014.

2015

- En 2015, le revenu net d'intérêt a augmenté, l'incidence de la bonne croissance des prêts au cours des douze derniers mois et la hausse des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts hypothécaires résidentiels, notamment au troisième trimestre, ayant contribué positivement aux résultats.
- Les autres revenus ont augmenté en 2015, du fait surtout de la solidité des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la hausse des revenus de trésorerie et de marchés financiers.
- Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué en 2015, signe de la qualité solide du portefeuille et des conditions de crédit favorables.
- Au premier trimestre, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions $ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque. Les charges du quatrième trimestre englobaient également une charge de dépréciation de 72,2 millions $ et des charges de restructuration de 6,2 millions $ engagées dans le contexte du nouveau plan de transformation de la Banque.
- Les frais autres que d'intérêt ajustés ont été légèrement plus élevés en 2015, principalement en raison de la hausse de salaires et avantages du personnel et des frais de technologie.

2014

- Le revenu net d'intérêt a légèrement diminué en 2014, la compression de la marge et la baisse des pénalités sur les remboursements anticipés des prêts hypothécaires résidentiels n'ayant été contrebalancées qu'en partie par une meilleure composition des prêts.
- Les autres revenus ont augmenté au cours de 2014, la plupart des sources de revenus ayant augmenté par suite principalement de la croissance des activités.
- Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle pour le deuxième trimestre 2014 comprenait une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ engagée pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.
- Les provisions pour pertes sur prêts sont demeurées très stables au cours de l'exercice, reflétant le contexte excellent du crédit au Canada ainsi que la solidité des activités de souscription de la Banque.
- En 2014, les frais autres que d'intérêt comprenaient des frais liés aux regroupements d'entreprises, qui ont diminué au cours de l'exercice, étant donné que les activités d'intégration du secteur d'activité B2B Banque étaient achevées à la fin de l'exercice. Les charges du quatrième trimestre incluaient également des charges de restructuration de 7,6 millions $ liées à l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social.
- Les frais autres que d'intérêt ajustés ont suivi une tendance à la baisse en 2014, du fait surtout du contrôle rigoureux des coûts, des synergies liées aux acquisitions et de la révision de processus.

TABLEAU 14

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2015				2014			
	31 oct.	**31 juil.**	**30 avril**	**31 janv.**	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	**150 667 $**	**147 229 $**	**137 691 $**	**139 496 $**	140 149 $	141 249 $	138 726 $	140 856 $
Autres revenus	**80 982**	**79 409**	**82 988**	**78 664**	81 272	78 396	78 164	75 253
Revenu total	**231 649**	**226 638**	**220 679**	**218 160**	221 421	219 645	216 890	216 109
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**1 465**	**1 531**	**1 531**	**1 472**	1 508	1 511	5 498	1 136
Provisions pour pertes sur prêts	**9 400**	**7 000**	**8 000**	**10 500**	10 500	10 500	10 500	10 500
Frais autres que d'intérêt	**242 340**	**161 037**	**158 750**	**160 697**	166 299	155 973	159 904	159 133
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	**(21 556)**	**57 070**	**52 398**	**45 491**	43 114	51 661	40 988	45 340
Impôts sur le résultat (recouvrement)	**(2 837)**	**12 904**	**11 210**	**9 656**	9 360	11 564	9 999	9 815
Résultat net (perte nette)	**(18 719) $**	**44 166 $**	**41 188 $**	**35 835 $**	33 754 $	40 097 $	30 989 $	35 525 $
Résultat (perte) par action								
de base	**(0,73) $**	**1,44 $**	**1,34 $**	**1,16 $**	1,09 $	1,27 $	0,99 $	1,16 $
dilué(e)	**(0,73) $**	**1,44 $**	**1,34 $**	**1,15 $**	1,09 $	1,27 $	0,99 $	1,16 $
Marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) [1]	**1,84 %**	**1,85 %**	**1,84 %**	**1,83 %**	1,84 %	1,89 %	1,93 %	1,86 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [1]	**(6,1)%**	**12,1 %**	**11,8 %**	**9,9 %**	9,5 %	11,2 %	9,2 %	10,5 %
Résultat (perte) net(te) sectoriel(le)								
Particuliers et Entreprises	**(24 627) $**	**36 217 $**	**32 191 $**	**30 700 $**	28 599 $	29 953 $	30 282 $	28 278 $
B2B Banque	**14 832**	**14 311**	**10 132**	**12 423**	8 456	13 035	5 082	13 433
Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	**2 480**	**2 692**	**4 113**	**2 409**	2 424	3 037	2 584	2 252
Autres	**(11 404)**	**(9 054)**	**(5 248)**	**(9 697)**	(5 725)	(5 928)	(6 959)	(8 438)
Résultat net (perte nette)	**(18 719) $**	**44 166 $**	**41 188 $**	**35 835 $**	33 754 $	40 097 $	30 989 $	35 525 $
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté [1]	**44 127 $**	**45 291 $**	**42 313 $**	**40 468 $**	42 591 $	42 355 $	39 375 $	39 261 $
Résultat dilué par action ajusté [1]	**1,44 $**	**1,48 $**	**1,38 $**	**1,32 $**	1,39 $	1,35 $	1,29 $	1,29 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [1]	**12,1 %**	**12,4 %**	**12,1 %**	**11,3 %**	12,2 %	11,9 %	11,9 %	11,7 %
Frais autres que d'intérêt ajustés [1]	**163 931 $**	**161 037 $**	**158 750 $**	**155 842 $**	155 747 $	154 409 $	155 467 $	155 184 $

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Cette rubrique présente les activités de la Banque selon sa structure organisationnelle. Les services aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels sont offerts par l'intermédiaire des trois secteurs d'activité suivants :Particuliers et Entreprises, qui comprend les groupes Services aux particuliers et Services aux entreprises, B2B Banque ainsi que Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marché des capitaux. Les autres activités de la Banque sont regroupées dans le secteur Autres.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et à ceux des particuliers au Québec. La Banque sert les particuliers surtout par l'entremise d'un réseau de succursales et de guichets automatiques, et fournit un vaste éventail de produits d'épargne, d'investissement et de financement. Les services électroniques et mobiles, ainsi que les produits transactionnels, les services de cartes et les produits d'assurance renforcent son offre. Elle propose aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux promoteurs immobiliers une gamme exhaustive de solutions de financement, y compris des solutions de crédit-bail, d'investissement, de gestion de trésorerie et de services internationaux.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité Particuliers et Entreprises a été de 74,5 millions $, comparativement à un résultat net comme présenté de 117,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les résultats comme présentés du secteur ont été touchés négativement par une charge de dépréciation de 72,2 millions $ (57,2 millions $ après impôts sur le résultat) et des charges de restructuration de 0,8 million $ (0,6 million $ après impôts sur le résultat).

Le résultat net ajusté a été de 132,3 millions $, une augmentation de 9 % par rapport à 121,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 15

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	**409 868 $**	394 961 $	386 848 $
Autres revenus	**210 219**	202 677	191 261
Revenu total	**620 087**	597 638	578 109
Provisions pour pertes sur prêts	**25 517**	33 235	21 438
Frais autres que d'intérêt	**493 712**	411 040	424 412
Résultat avant impôts sur le résultat	**100 858**	153 363	132 259
Impôts sur le résultat	**26 377**	36 251	30 342
Résultat net	**74 481 $**	117 112 $	101 917 $
Ratio d'efficacité [1]	**79,6 %**	68,8 %	73,4 %
Résultat net ajusté [1]	**132 293 $**	121 872 $	105 793 $
Frais autres que d'intérêt ajustés [1]	**420 712 $**	404 534 $	419 115 $
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**67,8 %**	67,7 %	72,5 %
Prêts et acceptations moyens	**18 594 524 $**	17 923 035 $	17 341 392 $
Dépôts moyens	**10 400 023 $**	10 122 211 $	10 014 583 $

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte de la charge de dépréciation et des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a augmenté de 22,4 millions $ pour passer de 597,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 à 620,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et de la solide augmentation des autres revenus. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,9 millions $ pour atteindre 409,9 millions $, ce qui est attribuable à la meilleure composition du portefeuille de prêts, contrebalancée en partie par la persistance des bas taux d'intérêt qui a entraîné le resserrement des marges. Les autres revenus ont augmenté de 4 %, ou 7,5 millions $, pour atteindre 210,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, dû principalement à la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement.

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 7,7 millions $ pour passer de 33,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 à 25,5 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la bonne qualité sous-jacente du crédit des portefeuilles et la baisse des pertes sur les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux. Cette baisse était surtout attribuable au montant plus élevé qu'à l'exercice précédent des règlements favorables ainsi qu'à l'amélioration continue des portefeuilles sous-jacents. En outre, le secteur Particuliers et Entreprises n'a aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier et est relativement peu exposé aux provinces productrices de pétrole, ce qui a contribué positivement au maintien d'un niveau relativement bas de pertes.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 82,7 millions $, pour atteindre 493,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 411,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. L'augmentation est liée essentiellement à la charge de dépréciation du goodwill et d'autres actifs de l'Unité de détail totalisant 72,2 millions $. Cette charge de dépréciation découle d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus lourd attribuable aux nouvelles mesures réglementaires.

Les frais autres que d'intérêt ajustés n'ont augmenté que de 16,2 millions $, l'augmentation continue des frais de technologie et les niveaux plus élevés de l'effectif des services aux entreprises ayant été contrebalancés en partie par la baisse des salaires attribuable à l'optimisation de certaines activités de détail au quatrième trimestre 2014. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 67,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 67,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

B2B BANQUE

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité B2B Banque a été de 51,7 millions $, comparativement à un résultat net comme présenté de 40,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté s'est établi à 56,6 millions $, légèrement en baisse de 1,1 million $ par rapport au résultat net ajusté de 57,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 16

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	**179 488 $**	177 567 $	190 928 $
Autres revenus	**33 707**	35 361	36 705
Revenu total	**213 195**	212 928	227 633
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**5 999**	9 653	4 426
Provisions pour pertes sur prêts	**9 383**	8 765	14 562
Frais autres que d'intérêt	**126 802**	138 191	170 432
Résultat avant impôts sur le résultat	**71 011**	56 319	38 213
Impôts sur le résultat	**19 313**	16 313	10 290
Résultat net	**51 698 $**	40 006 $	27 923 $
Ratio d'efficacité [1]	**59,5 %**	64,9 %	74,9 %
Résultat net ajusté [1]	**56 553 $**	57 632 $	59 275 $
Frais autres que d'intérêt ajustés [1]	**126 190 $**	125 330 $	132 188 $
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**59,2 %**	58,9 %	58,1 %
Prêts et acceptations moyens	**9 216 059 $**	8 748 134 $	9 218 339 $
Dépôts moyens	**12 167 770 $**	12 553 141 $	12 973 188 $

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration et des éléments liés aux regroupements d'entreprises désignés comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a légèrement augmenté pour atteindre 213,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un revenu total de 212,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 1,9 million $ pour s'établir à 179,5 millions $, ce qui est attribuable à la solide croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts à l'investissement par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, contrebalancée en partie par le resserrement des marges. Les autres revenus ont totalisé 33,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, en baisse de 1,7 million $ par rapport aux autres revenus de 35,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, ce qui s'explique surtout par la diminution des revenus tirés des comptes autogérés et des frais de service connexes.

Comme il est indiqué ci-dessus, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle s'est élevé à 6,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 9,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. L'augmentation de la charge en 2014 découlait principalement d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions $ pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis a atteint 6,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 5,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

Les pertes sur prêts ont augmenté de 0,6 million $ par rapport aux pertes sur prêts de l'exercice clos le 31 octobre 2014, et se sont élevées à 9,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. La légère augmentation reflète un retour à des niveaux plus normaux de provisions dans les portefeuilles de prêts personnels. Dans l'ensemble, les pertes sur prêts sont demeurées faibles, reflétant la solide qualité de crédit du portefeuille.

Les frais autres que d'intérêt ont baissé de 11,4 millions $, pour s'établir à 126,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à des frais autres que d'intérêt de 138,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait essentiellement d'une diminution de 12,9 millions $ des coûts de B2B Banque liés à l'activité d'intégration, qui a pris fin à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation des frais autres que d'intérêt ajustés a été limitée à 1 % d'un exercice à l'autre, signe du contrôle rigoureux des coûts. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 59,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 58,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a augmenté, pour s'établir à 11,7 millions $, comparativement à 10,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le résultat net ajusté a été de 12,1 millions $, une augmentation de 17 % par rapport au résultat net ajusté de 10,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 17

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu total	**71 507 $**	68 406 $	67 831 $
Frais autres que d'intérêt	**56 810**	54 332	53 407
Résultat avant impôts sur le résultat	**14 697**	14 074	14 424
Impôts sur le résultat	**3 003**	3 777	3 572
Résultat net	**11 694 $**	10 297 $	10 852 $
Ratio d'efficacité [1]	**79,4 %**	79,4 %	78,7 %
Résultat net ajusté [1]	**12 088 $**	10 297 $	10 852 $
Frais autres que d'intérêt ajustés [1]	**56 271 $**	54 332 $	53 407 $
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**78,7 %**	79,4 %	78,7 %
Actifs de courtage de clients	**3 122 090 $**	2 848 440 $	2 465 747 $

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a augmenté de 3,1 millions $ pour s'établir à 71,5 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les revenus plus élevés découlant de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe et la hausse des revenus de négociation ayant été contrebalancés en partie par la baisse des revenus de souscription dans le marché des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation. L'augmentation de 2,5 millions $ des frais autres que d'intérêt, qui se sont établis à 56,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, est principalement attribuable à la hausse de la rémunération liée à la performance, des commissions et des frais de transaction, ce qui est conforme à l'augmentation des revenus liés aux marchés. Les frais autres que d'intérêt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 comprenaient également des éléments d'ajustement liés aux indemnités de départ de 0,5 million $ versées dans le cadre des initiatives de restructuration.

AUTRES

Le secteur Autres comprend les services corporatifs de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la contribution du secteur Autres au résultat net comme présenté a été d'un montant négatif de 35,4 millions $, comparativement à une contribution d'un montant négatif de 27,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a été d'un montant négatif de 28,7 millions $, comparativement à un montant négatif de 26,2 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 18

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	**(17 787) $**	(14 872) $	(13 139) $
Autres revenus	**10 124**	9 965	4 903
Revenu total	**(7 663)**	(4 907)	(8 236)
Frais autres que d'intérêt	**45 500**	37 746	25 828
Perte avant impôts sur le résultat	**(53 163)**	(42 653)	(34 064)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	**(17 760)**	(15 603)	(12 849)
Perte nette	**(35 403) $**	(27 050) $	(21 215) $
Perte nette ajustée [1]	**(28 735) $**	(26 219) $	(20 484) $
Frais autres que d'intérêt ajustés [1]	**36 387 $**	36 611 $	24 828 $

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration et de la charge de rémunération liée à un départ à la retraite désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu net d'intérêt a diminué pour atteindre un montant négatif de 17,8 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un montant négatif de 14,9 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait principalement du volume plus élevé de liquidités à rendement plus faible détenues au cours de l'exercice, notamment pour financer l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement au quatrième trimestre. Les autres revenus ont augmenté de 0,2 million $ et ont totalisé 10,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les revenus de négociation et de change plus importants ayant été contrebalancés en partie par les profits nets moins élevés sur les valeurs mobilières. Il convient de noter qu'une tranche de 2,5 millions $ du profit sur la vente de prêts hypothécaires commerciaux attribuée à la Trésorerie corporative a été présentée dans ce secteur d'activité en 2014.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 7,8 millions $, pour atteindre 45,5 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 37,7 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération de 4,9 millions $ liée à un départ à la retraite et des charges de restructuration totalisant 4,3 millions $, par rapport à des charges de restructuration totalisant 1,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Compte non tenu de ces éléments, les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 1 %.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Banque maintient un bilan solide et des fonds propres robustes pour soutenir ses activités. La qualité de crédit globale de son portefeuille de prêts, combinée à une base de financement de détail saine, sert d'assise à une croissance durable et à la mise en œuvre du nouveau plan de transformation.

Au 31 octobre 2015, l'actif total de la Banque s'élevait à 39,7 milliards $, comparativement à 36,5 milliards $ au 31 octobre 2014, comme l'indique le tableau 19. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 19

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013 [1]	VARIATION 2015 / 2014
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	**200 864 $**	248 855 $	208 838 $	(19) %
Valeurs mobilières	**4 487 357 $**	4 880 460 $	4 480 525 $	(8) %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3 911 439**	3 196 781	1 218 255	22
Prêts				
Personnels	**7 063 229**	6 793 078	7 245 474	4
Hypothécaires résidentiels	**16 192 009**	14 825 541	14 735 211	9
Hypothécaires commerciaux	**3 055 619**	2 651 271	2 488 826	15
Commerciaux et autres	**3 308 144**	2 794 232	2 488 137	18
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**473 544**	365 457	271 049	30
	30 092 545	27 429 579	27 228 697	10
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**(111 153)**	(119 371)	(115 590)	(7)
	29 981 392	27 310 208	27 113 107	10
Autres actifs	**1 078 452**	846 481	890 301	27
Actif au bilan	**39 659 504 $**	36 482 785 $	33 911 026 $	9 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	**21,7 %**	22,8 %	n. s.	

(1) Les chiffres comparatifs de 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2015, ces actifs totalisaient 8,6 milliards $, une hausse de 0,3 milliard $ par rapport à 8,3 milliards $ au 31 octobre 2014.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Les liquidités représentaient 22 % des actifs totaux au 31 octobre 2015, comparativement à 23 % au 31 octobre 2014.

Au 31 octobre 2015, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 4,5 milliards $, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,4 milliards $. Au 31 octobre 2015, les pertes latentes nettes de ce portefeuille, incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 10,5 millions $, reflet de la performance relativement peu avantageuse du marché des actions privilégiées canadien au cours de l'année.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 49 du rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 30,0 milliards $ au 31 octobre 2015, une hausse de 10 % par rapport au 31 octobre 2014. Cette hausse reflète principalement la solide croissance interne des portefeuilles de prêts aux entreprises à marge plus élevée de la Banque et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de B2B Banque, croissance à laquelle l'acquisition de prêts à l'investissement de 0,6 milliard $ a également contribué. Misant sur sa stratégie de créneaux, la Banque a accéléré la croissance générale des prêts, concentrant ses efforts sur les possibilités de croissance comme le crédit-bail et les prêts hypothécaires de B2B Banque.

Les prêts personnels ont totalisé 7,1 milliards $ et ont augmenté de 0,3 milliard $ depuis le 31 octobre 2014. Cette augmentation tient compte de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard $, contrebalancée en partie par des remboursements nets, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, par la rationalisation continue des prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 16,2 milliards $ au 31 octobre 2015, une augmentation de 1,4 milliard $, ou 9 %, d'un exercice à l'autre, ce qui témoigne surtout de la solide croissance des prêts hypothécaires de B2B Banque appuyée par la ses solutions hypothécaires conventionnelles élargies et alternatives.

Les prêts aux entreprises comprennent les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts commerciaux et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Au 31 octobre 2015, ces prêts à marge plus élevée totalisaient 6,8 milliards $, une hausse de 1,0 milliard $, ou 18 %, d'un exercice à l'autre. En 2015, la Banque a continué de développer ses activités commerciales et a enregistré une solide croissance à l'échelle de tous ses portefeuilles de prêts aux entreprises. Les solutions de financement d'équipement de la Banque lancées en 2014 portent également leurs fruits, le volume de ce portefeuille ayant augmenté de plus de 200 millions $ au cours de l'exercice.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont augmenté de 0,2 milliard $, pour atteindre 1,1 milliard $ au 31 octobre 2015, compte tenu essentiellement de l'accroissement des instruments financiers dérivés et des chèques et autres effets en transit. Cet accroissement a été contrebalancé en partie par la diminution du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles attribuable à la charge de dépréciation comptabilisée au quatrième trimestre 2015.

TABLEAU 20

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013 [1]	VARIATION 2015 / 2014
Dépôts				
Particuliers	**19 377 716 $**	18 741 981 $	19 282 042 $	3 %
Entreprises, banques et autres	**7 226 588**	5 781 045	4 645 308	25
	26 604 304	24 523 026	23 927 350	8
Autres passifs	**5 524 930**	5 103 778	3 129 918	8
Dette liée aux activités de titrisation	**5 493 602**	4 863 848	4 974 714	13
Dette subordonnée	**449 641**	447 523	445 473	—
Passif au bilan	**38 072 477 $**	34 938 175 $	32 477 455 $	9 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	**72,8 %**	76,4 %	80,6 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	**69,9 %**	70,2 %	73,7 %	

(1) Les chiffres comparatifs de 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a enregistré une hausse de 2,1 milliards $, ou 8 %, pour s'établir à 26,6 milliards $ au 31 octobre 2015, par rapport à 24,5 milliards $ au 31 octobre 2014. Les dépôts de particuliers étaient de 19,4 milliards $ au 31 octobre 2015, soit 0,6 milliard $ de plus qu'au 31 octobre 2014, tandis que les dépôts d'entreprises et autres ont augmenté de 1,4 milliard $ au cours de la même période, pour s'établir à 7,2 milliards $. La Banque continue d'optimiser sa stratégie de financement actuelle en se concentrant sur les dépôts de clients souscrits au moyen de son réseau de succursales et de ses relations avec les conseillers par l'entremise de B2B Banque, contribuant ainsi à la bonne position des liquidités de la Banque. Au cours de l'exercice, la Banque a poursuivi la diversification de ses sources de financement en ayant davantage recours au financement institutionnel et en intensifiant sa présence sur ce marché, à la lumière de la croissance marquée des prêts. Par conséquent, les dépôts de particuliers représentaient 73 % du total des dépôts au 31 octobre 2015, par rapport à 76 % au 31 octobre 2014. Ce ratio reste tout de même bien au-delà de la moyenne canadienne et contribue à répondre aux exigences en matière de liquidités du BSIF mises en œuvre en 2015.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » de la section « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 49 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté, pour s'établir à 5,5 milliards $ au 31 octobre 2015 par rapport à 5,1 milliards $ au 31 octobre 2014. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs mobilières vendues à découvert, associés aux activités de négociation, et des acceptations.

La dette liée aux activités de titrisation, d'un montant total de 5,5 milliards $, demeure une source privilégiée de financement à terme, et a augmenté de 0,6 milliard $, ou 13 %, depuis le 31 octobre 2014. La Banque a optimisé cette source de financement pour les prêts hypothécaires résidentiels au cours de l'exercice, grâce à sa participation au programme des obligations hypothécaires du Canada et à une facilité de titrisation de prêts hypothécaires à vendeurs multiples parrainée par un tiers.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée s'est établie à 449,6 millions $ au 31 octobre 2015, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui de 447,5 millions $ au 31 octobre 2014. Le 2 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1, échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions $. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 587,0 millions $ au 31 octobre 2015, comparativement à 1 544,6 millions $ au 31 octobre 2014. Cette augmentation de 42,4 millions $ s'explique principalement par la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 46,33 $ au 31 octobre 2015, comparativement à 45,89 $ au 31 octobre 2014. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 21

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 2 décembre 2015 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11	4 000 000
Série 13	5 000 000
Actions ordinaires [1]	28 964 619
Options d'achat d'actions [1]	—

(1) Le 2 décembre 2015, 8 000 actions ordinaires ont été émises par suite de l'exercice des options d'achat d'actions restantes.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 22 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2015, ces éléments s'élevaient à 42,2 milliards $, en hausse de 0,6 milliard $, ou 1 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2014. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 22

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	**35 386 071 $**	35 484 148 $	32 222 052 $
Fonds communs de placement	**3 299 986**	3 009 944	2 568 101
Actifs de courtage de clients	**3 122 090**	2 848 440	2 465 747
Prêts hypothécaires sous gestion	**328 661**	224 102	397 864
Actifs institutionnels	**78 767**	77 095	72 475
Autres	**9 610**	12 224	13 142
Actifs administrés et actifs sous gestion	**42 225 185 $**	41 655 953 $	37 739 381 $

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers de BLC Services financiers ont diminué légèrement de 0,1 milliard $ d'un exercice à l'autre, signe de la diminution de la valeur des actifs sous-jacents attribuable au rendement du marché. B2B Banque Services de courtiers, qui regroupe trois entreprises de courtage de fonds communs de placement et de valeurs mobilières, aide les Canadiens à bâtir et à gérer leur patrimoine et offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers et conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants spécialisés en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles et la constitution de leur patrimoine.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers ont considérablement augmenté de 290,0 millions $, ou 10 %, au cours de l'exercice 2015, sous l'impulsion de l'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, de l'appétit des clients pour les produits à rendement plus élevé et de l'efficacité du réseau de distribution de la Banque.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 273,7 millions $, ou 10 %, en raison surtout de l'accélération de l'activité de courtage de plein exercice et de l'accroissement du nombre de conseillers en 2015.

Les prêts hypothécaires administrés ont augmenté de 104,6 millions $, par suite des nouvelles ententes de gestion de prêts hypothécaires commerciaux octroyés au cours de l'exercice et de l'intensification de l'activité.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 20,0 milliards $ au 31 octobre 2015, et avaient une juste valeur positive nette de 150,9 millions $.

Les notes 23 à 26 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels afin de diversifier son financement, d'optimiser son bilan et d'améliorer ses liquidités.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent couramment d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une grande banque canadienne. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Dans les faits, les activités de titrisation menées par la Banque, bien que celle-ci ait recours à des entités ad hoc qui ne sont pas en tant que telles consolidées, sont néanmoins comptabilisées au bilan.

Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus légalement dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,9 milliards $ (3,8 milliards $ au 31 octobre 2014), et la valeur comptable des actifs de remplacement atteignait 0,8 milliard $ (0,4 milliard $ au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus légalement à des conduits à vendeurs multiples était de 0,6 milliard $ (0,5 milliard $ au 31 octobre 2014). Le passif de titrisation lié à ces transactions s'établissait à 5,5 milliards $ au 31 octobre 2015 (4,9 milliards $ au 31 octobre 2014).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit. Ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 23 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 23 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées [1]	**3 859 804 $**	3 810 511 $
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	**152 779 $**	133 640 $
Lettres de crédit documentaire	**3 344 $**	6 330 $

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards $ au 31 octobre 2015 (4,0 milliards $ au 31 octobre 2014).

GESTION DU CAPITAL

GOUVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre cet objectif, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques liés à son exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection qu'ils recherchent.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le ***conseil d'administration*** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier triennal.
- Le ***comité de gestion des risques du conseil d'administration*** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le ***comité exécutif*** surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion de l'actif, du passif et du capital.
- Le ***secteur Gestion des risques*** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Le ***secteur Trésorerie*** est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.
- Chaque année, le ***secteur Finances*** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires et du plan financier triennal. Il est aussi responsable de la mise en œuvre du processus d'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité, les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, de leur risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 4,5 %, 6,0 % et 8,0 % pour 2015. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

De plus, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont également été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1er janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1er janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1er janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions à la méthode standard
La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses pairs du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée qui est plus favorable. En novembre 2014, le CBCB a publié un rapport sur des mesures visant à réduire la variabilité excessive des ratios de fonds propres réglementaires des banques. Ce rapport suggère que le CBCB présentera d'ici la fin de 2015 de nouvelles propositions prudentielles visant à améliorer l'approche standard pour le calcul des fonds propres réglementaires. Le rapport indique également que de nouvelles exigences seront instaurées pour l'approche fondée sur les notations internes avancée, notamment en ce qui concerne le plancher de fonds propres et d'autres pratiques de modélisation du risque. La direction surveille de près ces faits nouveaux.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en vue de déterminer le risque de crédit est une des grandes initiatives du nouveau plan de transformation de la Banque qui devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière d'évaluation du crédit. À ce titre, la Banque a l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée d'ici la fin de 2019.

Régime de recapitalisation des banques au Canada
Le 1er août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié pour commentaires un document de consultation sur la proposition de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques. Le document de consultation décrit le régime de recapitalisation qui serait applicable aux BISi canadiennes et qui vise à limiter l'exposition des contribuables en cas de défaillance des banques d'importance systémique. Le régime canadien de recapitalisation proposé prévoit que les créances négociables de premier rang non garanties puissent être converties en actions ordinaires si certaines conditions de non-viabilité sont réunies. Étant donné que la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, le régime proposé ne devrait avoir aucune incidence sur ses fonds propres.

Le gouvernement fédéral canadien a confirmé dans son budget fédéral de 2015 son intention de mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne pour les BISi canadiennes. Le sommaire du projet de loi en matière de recapitalisation interne est conforme aux propositions énoncées dans le document de consultation, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni.

Les tableaux 24 et 25 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 24

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES [1]

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A)	**1 175 238 $**	1 087 224 $
Fonds propres de catégorie 1 (B)	**1 394 871 $**	1 306 857 $
Total des fonds propres (C) [2]	**1 668 416 $**	1 747 526 $
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (D) [3]	**15 422 282 $**	13 844 014 $
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A/D)	**7,6 %**	7,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (B/D)	**9,0 %**	9,4 %
Ratio total des fonds propres (C/D)	**10,8 %**	12,6 %

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

(2) Compte tenu de l'incidence de l'annonce du rachat des billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1.

(3) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme l'indique le graphique qui suit, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a diminué en 2015, les fonds propres générés en interne n'ayant pas contrebalancé entièrement l'incidence de l'augmentation de l'exposition pondérée en fonction des risques, ainsi que la moins-value des valeurs mobilières disponibles à la vente.

L'incidence de la charge de dépréciation de 72,2 millions $ (57,2 millions $ après impôts sur le résultat) comptabilisée en 2015 sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été limitée à 4 points de base, étant donné que le goodwill et les logiciels sont déjà déduits des fonds propres réglementaires.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en pourcentage)

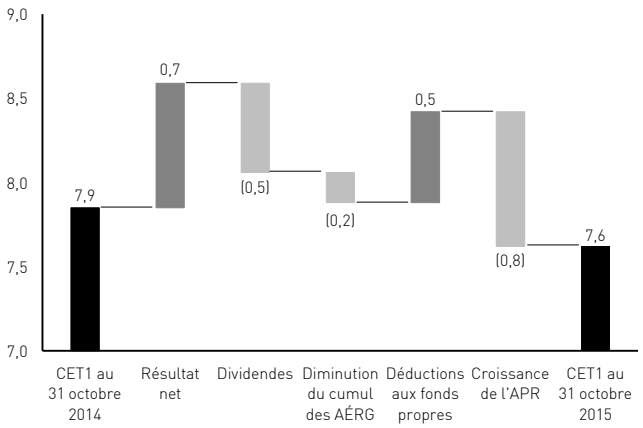

TABLEAU 25

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
	EXPOSITION TOTALE	**ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES [1]**	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES [1]
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	**6 611 115 $**	**6 583 804 $**	5 622 244 $	5 581 683 $
Souverains	**5 926 851**	**27 868**	4 129 832	20 909
Banques	**234 854**	**62 354**	326 016	72 025
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	**16 289 250**	**2 830 032**	14 891 735	2 290 905
Autres expositions sur la clientèle de détail	**2 717 859**	**1 693 518**	2 918 712	1 777 302
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**1 392 139**	**980 081**	1 434 894	1 003 429
Actions	**310 558**	**310 558**	270 227	270 227
Titrisation	**70 772**	**38 729**	54 697	123 558
Autres actifs	**1 246 997**	**518 997**	1 025 724	505 936
	34 800 395	**13 045 941**	30 674 081	11 645 974
Dérivés [2]	**224 492**	**114 483**	124 519	57 258
Engagements de crédit	**939 436**	**860 270**	815 180	764 082
Risques opérationnels		**1 401 588**		1 376 700
	35 964 323 $	**15 422 282 $**	31 613 780 $	13 844 014 $
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		**715 097 $**		802 525 $
Prêts personnels		**2 106 529**		2 191 425
Prêts hypothécaires résidentiels		**3 327 940**		2 783 479
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**6 576 289**		5 524 436
Autres actifs		**320 086**		344 109
		13 045 941 $		11 645 974 $

(1) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

(2) Au 31 octobre 2015, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC après l'application progressive des ajustements s'élevait à 39,6 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 44,0 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 47,7 millions $ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 20,0 millions $, 22,8 millions $ et 27,0 millions $ au 31 octobre 2014). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque. En date du 1er janvier 2015, conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF publiées en octobre 2014, le ratio actif/fonds propres (RAFP) précédent a été remplacé par un nouveau ratio de levier. Les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition actuelle, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences. Il diffère du RAFP exigé antérieurement par le BSIF parce qu'il inclut davantage d'expositions hors bilan et que la définition des fonds propres est plus restreinte (fonds propres de catégorie 1 par opposition au total des fonds propres).

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 3,5 % au 31 octobre 2015 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 26

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015
Fonds propres de catégorie 1	**1 394 871 $**
Total des expositions	**39 557 300 $**
Ratio de levier selon Bâle III	**3,5 %**

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 27

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2015	2014	2013
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	**9 375 $**	10 750 $	12 411 $
Dividendes déclarés par action ordinaire	**2,20 $**	2,06 $	1,98 $
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	**63 691 $**	59 105 $	56 037 $
Ratio du dividende versé [1]	**68,6 %**	45,7 %	52,0 %
Ratio du dividende versé ajusté [1]	**39,2 %**	38,7 %	39,0 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de repérer les risques auxquels elle fait face, d'élaborer et d'appliquer des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller l'efficacité de ces contrôles.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé. L'appétit pour le risque se définit notamment en termes de types d'activités et de risques, de cibles de rendement, de notes de crédit et de ratios des fonds propres.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités; et
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

Le programme de simulations de crise intégré de la Banque évalue un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique qui pourrait avoir une incidence négative sur son plan stratégique. L'incidence sur les risques de marché et de crédit est déterminée et agrégée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des scénarios, tandis que le comité de gestion des risques du conseil d'administration en assure la supervision. Les résultats sont présentés aux membres du comité exécutif et du comité de gestion des risques du conseil et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme de simulations de crise intégré, la direction réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces analyses sont également régies par les politiques de gestion des risques, et les résultats font l'objet d'un suivi régulier.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révise le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir le comité exécutif au courant de tout changement au niveau du profil de risque.

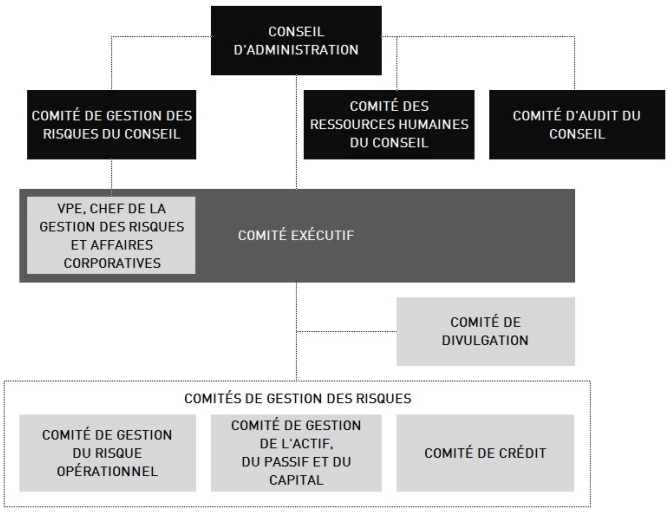

Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* veille à ce que le cadre d'appétit et de gestion des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité d'audit du conseil* s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Elle veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil, secondé par le comité exécutif, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt et aux risques de crédit, de réputation et opérationnel. Le comité exécutif est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le *comité de gestion du risque opérationnel* révise les politiques de gestion du risque opérationnel, les soumet à l'approbation du comité exécutif et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révise les rapports soumis au comité exécutif sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le *comité de crédit* a pour responsabilité première de s'assurer que des politiques et procédures de crédit adéquates et des systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit courants et potentiels de la Banque ont été mis en œuvre, et d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le *comité de gestion de l'actif, du passif et du capital* est responsable de s'assurer de la conformité aux limites relatives à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Il recommande des stratégies de couverture afin de maintenir le niveau de risque à l'intérieur des limites approuvées. Il supervise également la gestion des liquidités, et est responsable de la gestion des besoins de financement de la Banque et l'examen du plan d'urgence en matière de liquidités. Le comité doit également veiller à la supervision de la position de la Banque en matière de fonds propres et de sa structure du capital.

Le *comité de divulgation* a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la « structure »), dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. La structure comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Du fait de ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux membres du comité exécutif. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque sont compatibles avec son degré de tolérance au risque global.

La fonction d'audit interne joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

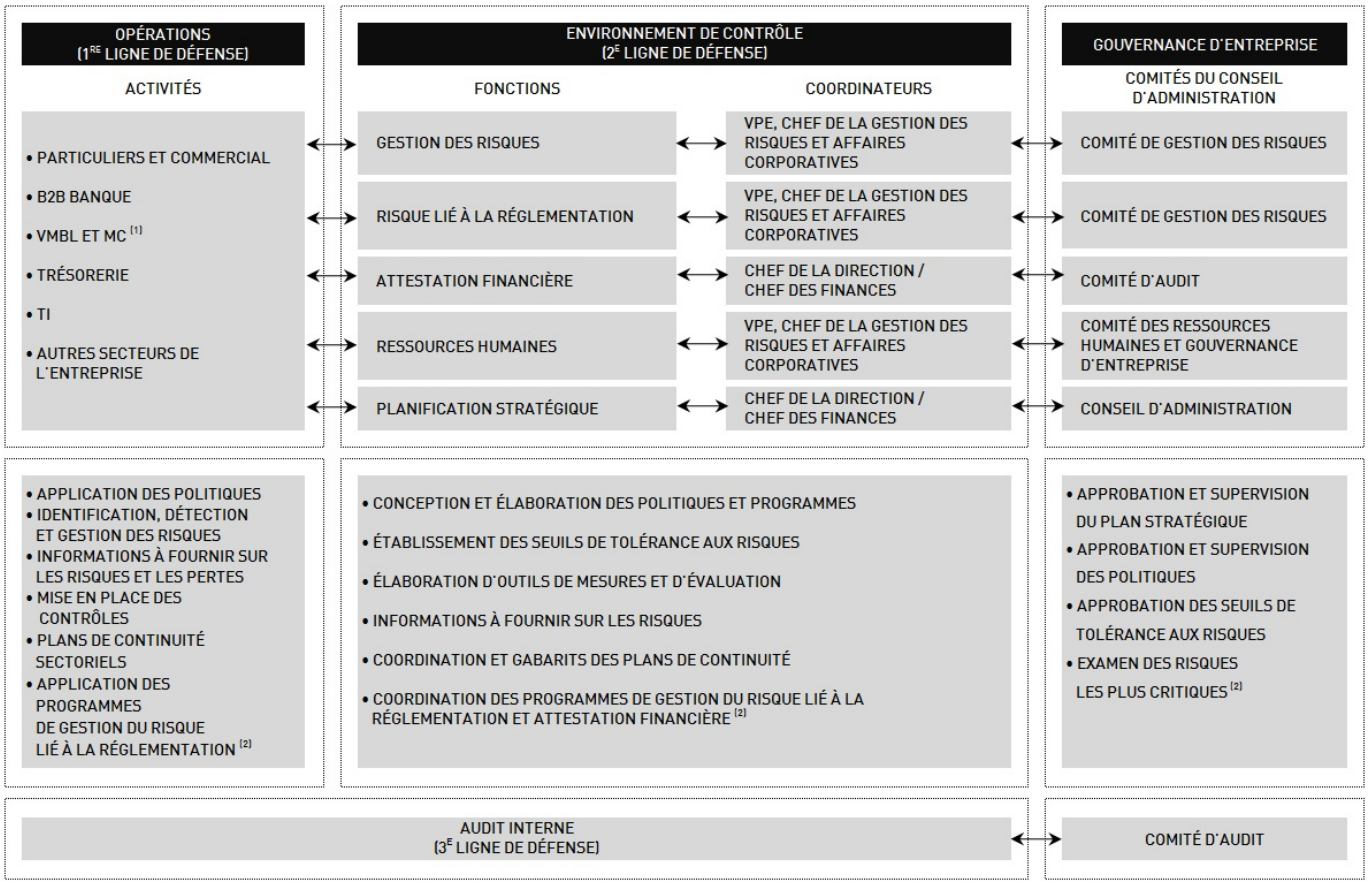

(1) Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.
(2) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque, présenté ci-contre, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités rattachées à chacun des principaux risques. Ces politiques sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par les directeurs des secteurs d'activité qui surveillent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

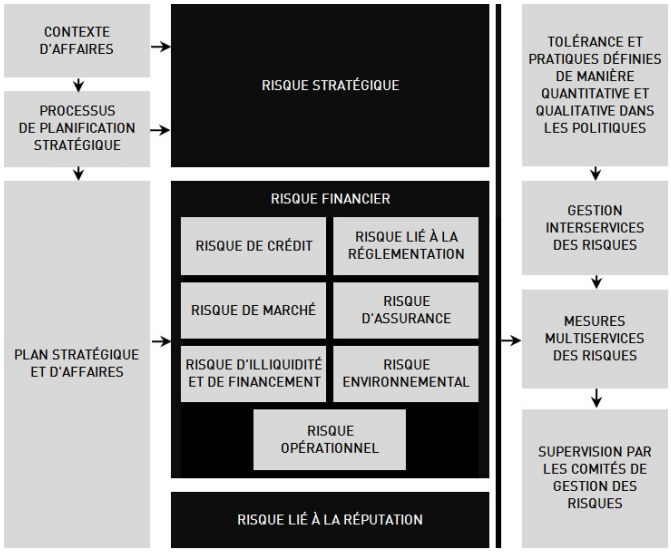

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités et de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 29 et 30.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

TABLEAU 28

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé [1]	**39 086 $**	35 854 $
Engagements liés au crédit [2]	**3 860**	3 811
	42 946 $	39 665 $

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards $ au 31 octobre 2015 (4,0 milliards $ au 31 octobre 2014).

Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. Dans l'ensemble, la composition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2015 avait peu changé par rapport à l'exercice précédent, les prêts aux entreprises ayant considérablement augmenté conformément à l'accent mis par la Banque sur la croissance de ce portefeuille à marge élevée.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentent 77 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque, comparativement à 79 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de détail et de B2B Banque. Les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux, y compris les acceptations bancaires, représentent maintenant 23 % de l'ensemble des prêts.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)

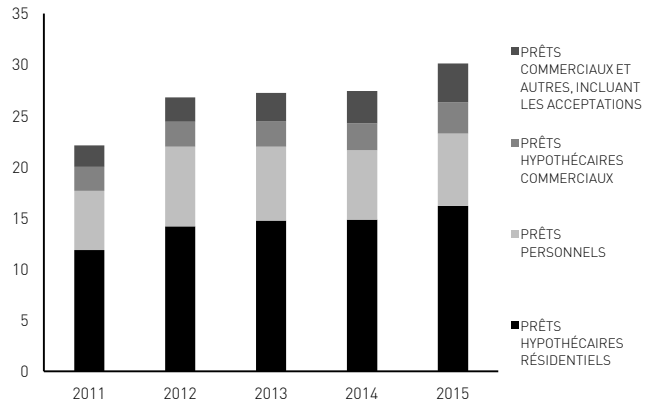

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2015, ce portefeuille totalisait 7,1 milliards $, une hausse de 0,3 milliard $ par rapport au 31 octobre 2014. Au quatrième trimestre 2015, B2B Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard $ pour renforcer sa position de leader sur le marché des prêts à l'investissement, qui a contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les remboursements nets, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, par la rationalisation continue des prêts octroyés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

Prêts hypothécaires résidentiels

Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements, ainsi qu'un portefeuille d'immeubles résidentiels plus petits à logements multiples d'une valeur de 1,2 milliard $. L'augmentation de 1,4 milliard $, ou 9 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2015 découlait de la croissance soutenue des prêts hypothécaires de B2B Banque appuyée par la bonification de ses solutions hypothécaires alternatives offertes partout au Canada par l'intermédiaire d'un vaste réseau de courtiers et de conseillers indépendants. La croissance du volume de prêts hypothécaires distribués par l'intermédiaire de ce réseau devrait se poursuivre, conformément aux objectifs de croissance à moyen terme de la Banque.

Prêts hypothécaires commerciaux
Les prêts hypothécaires commerciaux comprennent les prêts hypothécaires garantis par des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux, et d'autres prêts hypothécaires. En 2015, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 404,3 millions $, ou 15 %, par rapport à l'exercice 2014, pour s'établir à 3,1 milliards $ au 31 octobre 2015. Cette croissance marquée reflète les efforts de la Banque d'accroître sa clientèle déjà solide, de mettre l'accent sur le service à une clientèle de longue date sur le marché immobilier intermédiaire canadien et sur l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier. La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 2,0 millions $ au 31 octobre 2015, par rapport à 1,8 million $ au 31 octobre 2014.

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et, par le fait même, au rehaussement du profil global de la Banque. Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 67 % du portefeuille total de prêts hypothécaires commerciaux en Ontario et dans l'Ouest canadien et 33 % au Québec (72 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 28 % au Québec au 31 octobre 2014).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ
Au 31 octobre 2015 (en pourcentage)

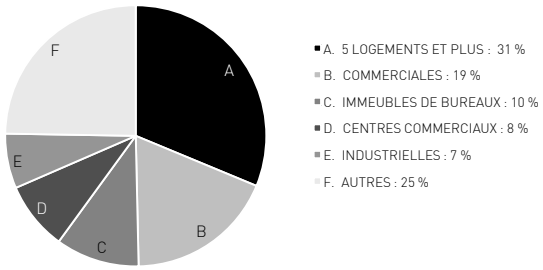

Prêts commerciaux
Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, totalisait 3,8 milliards $, en hausse de 0,6 milliard $, ou 20 %, par rapport à 3,2 milliards $ au 31 octobre 2014. En 2015, la Banque a continué de développer ses activités commerciales, de sorte que les prêts octroyés sur le marché intermédiaire à l'échelle du Canada et les prêts aux petites et moyennes entreprises du Québec ont enregistré une croissance considérable. L'embauche de nouveaux directeurs de comptes et les solutions de financement d'équipement de la Banque lancées en 2014 améliorent graduellement la présence de la Banque sur ces marchés. L'annonce récente d'un partenariat avec la Banque de développement du Canada qui facilitera l'acquisition d'équipement pour les entreprises du secteur manufacturier du pays grâce à une offre de financement plus souple devrait également se traduire par la croissance à moyen terme de ce portefeuille stratégique.

Le portefeuille couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2014) du total des prêts et acceptations, signe d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 29 pour de plus amples renseignements.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 138,6 millions $ en 2015, par rapport aux prêts douteux bruts de 102,1 millions $ en 2014. Cette hausse découlait essentiellement de l'augmentation des prêts hypothécaires commerciaux douteux attribuable principalement à un seul prêt qui a fait l'objet d'un règlement partiel après la fin de l'exercice, en novembre 2015.

Les prêts commerciaux douteux sont demeurés relativement bas au 31 octobre 2015. Ce bas niveau reflète l'excellente qualité du portefeuille qui, étant donné que la Banque n'avait aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier canadien et n'était que très peu exposée à la région productrice de pétrole, a continué d'être avantagée par la conjoncture économique généralement bonne qui prévaut dans le reste du Canada.

De plus, les prêts douteux bruts du portefeuille de prêts personnels et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels se sont maintenus à un niveau historiquement bas bien que leur volume ait augmenté, étant donné que les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les provisions cumulatives individuelles ont augmenté de 1,7 million $ depuis le 31 octobre 2014 pour s'établir à 23,7 millions $ au 31 octobre 2015, ce qui correspond à la hausse des prêts hypothécaires commerciaux douteux mentionnée précédemment. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux, notamment sur prêts personnels douteux, ont augmenté de 1,4 million $ pour s'établir à 18,7 millions $ au 31 octobre 2015. Les autres provisions cumulatives collectives ont diminué de 11,4 millions $, par suite des fluctuations dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 29

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

2015

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX [1]	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS [2]
Personnels	**7 063 229 $**	**18 703 $**	**— $**	**11 156 $**	**7 547 $**	**27 575 $**	**29 677 $**
Hypothécaires résidentiels	**16 192 009**	**33 794**	**—**	**4 721**	**29 073**	**8 912**	**5 694**
Hypothécaires commerciaux	**3 055 619**	**48 397**	**9 536**	**265**	**38 596**	**12 435**	**(460)**
	26 310 857	**100 894**	**9 536**	**16 142**	**75 216**	**48 922**	**34 911**
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	**892 339**	**6 828**	**730**	**1 054**	**5 044**	**2 695**	**667**
Commerce de gros et détail	**533 205**	**1 820**	**1 509**	**15**	**296**	**2 469**	**(747)**
Autres services et administration publique	**479 486**	**1 151**	**517**	**96**	**538**	**5 948**	**6 527**
Services publics	**405 231**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 603**	**(214)**
Construction	**293 237**	**5 731**	**1 514**	**12**	**4 205**	**2 173**	**877**
Fabrication	**259 832**	**4 158**	**3 055**	**64**	**1 039**	**1 315**	**(1 605)**
Services financiers	**249 737**	**3 509**	**709**	**1 275**	**1 525**	**904**	**1 813**
Agriculture	**236 404**	**7 582**	**1 013**	**8**	**6 561**	**365**	**601**
Transport et communications	**179 351**	**145**	**—**	**7**	**138**	**995**	**(1 142)**
Transformation et ressources naturelles	**127 186**	**6 099**	**4 397**	**3**	**1 699**	**1 106**	**(1 895)**
Autres	**125 680**	**724**	**710**	**—**	**14**	**292**	**(4 893)**
	3 781 688	**37 747**	**14 154**	**2 534**	**21 059**	**19 865**	**(11)**
Total	**30 092 545 $**	**138 641 $**	**23 690 $**	**18 676 $**	**96 275 $**	**68 787 $**	**34 900 $**
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		**0,46 %**			**0,32 %**		

2014

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX [1]	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS [2]
Personnels	6 793 078 $	22 359 $	— $	9 425 $	12 934 $	28 986 $	25 062 $
Hypothécaires résidentiels	14 825 541	32 843	—	3 964	28 879	7 612	5 330
Hypothécaires commerciaux	2 651 271	16 633	3 917	1 884	10 832	20 736	4 407
	24 269 890	71 835	3 917	15 273	52 645	57 334	34 799
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	753 094	2 975	—	367	2 608	3 811	2 652
Commerce de gros et détail	533 842	2 298	1 376	62	860	4 199	2 260
Autres services et administration publique	422 702	2 697	334	958	1 405	3 262	4 859
Services publics	244 147	—	—	—	—	1 880	1 951
Construction	254 758	1 871	345	125	1 401	2 599	1 108
Fabrication	203 961	9 067	7 463	81	1 523	1 813	362
Services financiers	179 126	1 076	217	302	557	976	(407)
Agriculture	253 222	877	101	20	756	731	(2 964)
Transport et communications	126 320	69	—	3	66	1 850	1 084
Transformation et ressources naturelles	131 160	7 622	7 105	—	517	1 391	(2 633)
Autres	57 357	1 693	1 093	47	553	336	(1 071)
	3 159 689	30 245	18 034	1 965	10 246	22 848	7 201
Total	27 429 579 $	102 080 $	21 951 $	17 238 $	62 891 $	80 182 $	42 000 $
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,37 %			0,23 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise d'autres centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers à l'échelle du Canada par l'entremise de B2B Banque. Au 31 octobre 2015, les prêts octroyés au Québec représentaient 58 % du total des prêts, et les prêts octroyés à des emprunteurs des autres provinces, 42 % (respectivement 61 % et 39 % au 31 octobre 2014).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

Aux 31 octobre (en pourcentage)

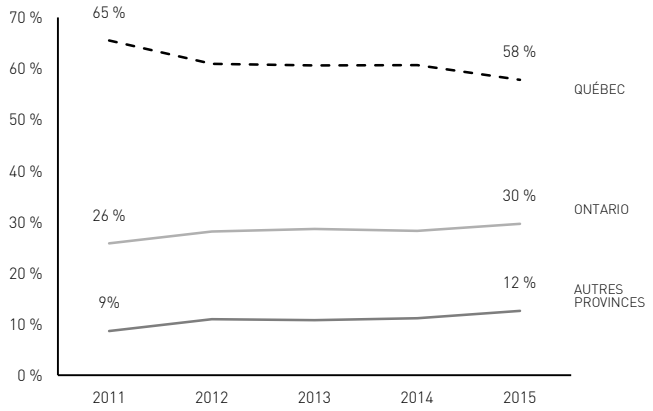

TABLEAU 30

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015				2014	
	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	**MONTANT BRUT DES PRÊTS**	**MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX**	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
Québec						
Personnels	**9,5 %**	**2 870 572 $**	**2 721 $**	10,4 %	2 861 858 $	3 308 $
Hypothécaires résidentiels	**35,9**	**10 793 341**	**19 004**	39,1	10 733 329	17 859
Hypothécaires commerciaux	**3,3**	**1 006 979**	**7 601**	2,7	730 314	8 684
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	**9,0**	**2 716 644**	**35 751**	8,4	2 302 155	25 429
	57,8	**17 387 536**	**65 077**	60,6	16 627 656	55 280
Ailleurs au Canada						
Personnels	**13,9**	**4 192 657**	**15 982**	14,4	3 931 220	19 051
Hypothécaires résidentiels	**17,9**	**5 398 668**	**14 790**	14,9	4 092 212	14 984
Hypothécaires commerciaux	**6,8**	**2 048 640**	**40 796**	7,0	1 920 957	7 949
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	**3,5**	**1 065 044**	**1 996**	3,1	857 534	4 816
	42,2	**12 705 009**	**73 564**	39,4	10 801 923	46 800
Total	**100,0 %**	**30 092 545 $**	**138 641 $**	100,0 %	27 429 579 $	102 080 $

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par Genworth Canada (Genworth) ou garantie par les actifs des emprunteurs.

La SCHL et Genworth offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2015, 53 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 60 % au 31 octobre 2014. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires traditionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2015, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés respectivement à 64 % et 38 %.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, reflétant l'excellente qualité des garanties, la Banque prévoit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés. En ce qui a trait au portefeuille de prêts à l'investissement acquis en 2012, la souscription de prêts reposait davantage sur les garanties disponibles.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2015, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 3,9 milliards $ (3,2 milliards $ au 31 octobre 2014).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le ***risque de taux d'intérêt*** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le ***risque de change*** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le ***risque lié aux actions*** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité

Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Ces activités sont menées principalement par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2015.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

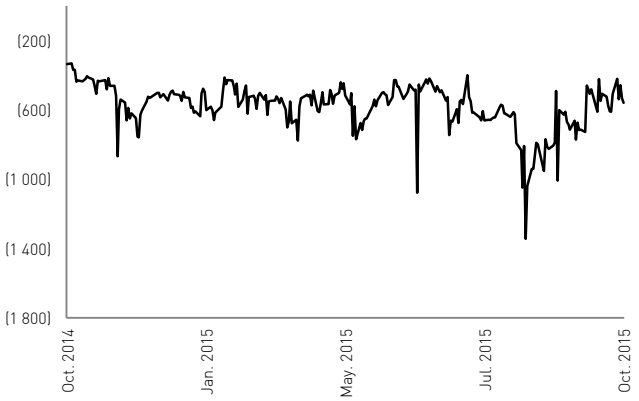

Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital et par le comité exécutif, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2015, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 17,2 millions $ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 26,3 millions $ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme l'indique le tableau 31, la sensibilité à des variations soudaines des taux d'intérêt a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, reflétant les efforts déployés par la Banque pour tirer parti des fluctuations des taux d'intérêt tout en maintenant le risque à l'intérieur des limites approuvées.

En règle générale, à long terme, la Banque demeure à l'abri des fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance. La direction continue de prévoir que les taux à long terme resteront à l'intérieur d'une fourchette étroite pour l'instant.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2015, est présentée à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 31

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT [1]	**INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES [2]**	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT [1]	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES [2]
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	**17 222 $**	**(26 324) $**	10 297 $	(21 990) $
Diminution de 100 points de base	**(19 954) $**	**22 362 $**	(15 793) $	22 168 $

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. Au 31 octobre 2015, les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 454,9 millions $ (287,4 millions $ au 31 octobre 2014) et 469,8 millions $ (292,4 millions $ au 31 octobre 2014). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2015, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 34,4 millions $ (21,4 millions $ au 31 octobre 2014) et 18,3 millions $ (16,2 millions $ au 31 octobre 2014). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2015, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 18,4 millions $ sur les capitaux propres de la Banque (23,1 millions $ au 31 octobre 2014).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital, et, ultimement, par le comité exécutif, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les simulations de crise de liquidité effectuées quotidiennement permettent à la Banque de définir sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement quant au niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La direction effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Elle accorde une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Les besoins de liquidités sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La direction s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de la clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers de la Banque, de même que des sources de financement de gros diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité exécutif et le conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En décembre 2010, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Dispositif international de mesure, normalisation* et surveillance du risque de liquidité (le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité), qui décrit deux mesures de liquidité minimales : le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Le LCR mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité décrit également d'autres mesures supplémentaires relatives à la présentation. D'autres mises à jour sur le LCR et les outils de suivi du risque de liquidité ont aussi été publiées par le CBCB en 2013 et en 2014.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)*, qui mettait à jour le NSFR de Bâle III et confirmait la date de prise d'effet de janvier 2018.

En mai 2014, le BSIF a publié une ligne directrice exhaustive de portée nationale intitulée *Normes de liquidité (LAR)* et a adopté une exigence de LCR minimal de 100 % pour les banques canadiennes, en vigueur le 1er janvier 2015. La ligne directrice LAR officialisait également l'utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF).

Le 16 juillet 2014, le BSIF a publié des exigences en matière de divulgation relatives au LCR pour les banques d'importance systémique intérieure (BISi) dans la ligne directrice D-11 - *Divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ces exigences s'appliquaient à compter du deuxième trimestre 2015. Puisque la Banque n'est pas une BISi, elle n'est pas assujettie à ces exigences en matière de divulgation.

La Banque a complété le développement des systèmes d'information financière requis pour satisfaire à ces exigences et a déposé les rapports LCR mensuels auprès du BSIF en date du 31 janvier 2015 qui respectaient amplement l'exigence minimale. La Banque a également déposé les rapports sur l'outil de surveillance des NCCF.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2015, ces actifs totalisaient 8,6 milliards $, une augmentation de 0,3 milliard $ comparativement au niveau du 31 octobre 2014.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et les fonds tirés des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés par l'entremise de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants géré par B2B Banque. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et, dans une moindre mesure, des conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2015 (en pourcentage)

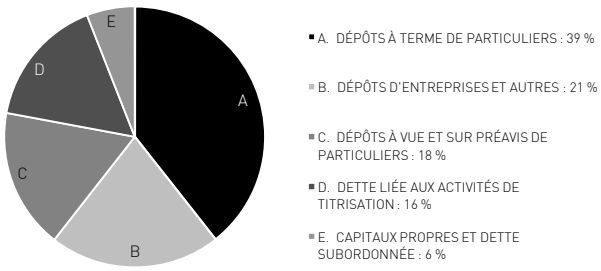

Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et du réseau de conseillers financiers et de courtiers indépendants de B2B Banque. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité.

La majorité des dépôts de B2B Banque provient de courtiers liés à plusieurs des grandes banques canadiennes.

Le total des dépôts de particuliers a augmenté pour s'établir à 19,4 milliards $ au 31 octobre 2015, comparativement à 18,7 milliards $ au 31 octobre 2014. Comme il est indiqué dans le tableau 32, le ratio des dépôts de particuliers par rapport au total des dépôts a diminué légèrement pour s'établir à 73 % au 31 octobre 2015, ce qui s'explique par le recours accru par la Banque au financement institutionnel en réponse à la solide croissance des prêts au cours de l'exercice. Ce ratio demeure toutefois très supérieur à la moyenne canadienne.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont augmenté de 1,4 milliard $ depuis le 31 octobre 2014 pour s'établir à 7,2 milliards $ au 31 octobre 2015. Comme il a été mentionné, cette augmentation est principalement attribuable aux nouveaux dépôts obtenus pour soutenir la croissance importante des prêts. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 32

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015		2014	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	**2 748 671 $**	**10,3 %**	2 626 825 $	10,7 %
Intermédiaires financiers	**3 186 188**	**12,0**	3 150 892	12,8
	5 934 859	**22,3**	5 777 717	23,5
À terme				
Réseau de succursales	**4 955 879**	**18,6**	5 162 115	21,1
Intermédiaires financiers	**8 486 978**	**31,9**	7 802 149	31,8
	13 442 857	**50,5**	12 964 264	52,9
	19 377 716	**72,8**	18 741 981	76,4
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	**2 499 364**	**9,4**	2 451 698	10,0
À terme	**4 727 224**	**17,8**	3 329 347	13,6
	7 226 588	**27,2**	5 781 045	23,6
Dépôts	**26 604 304 $**	**100,0 %**	24 523 026 $	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et d'intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2015, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, ainsi qu'une perspective stable.

Le 29 octobre 2015, DBRS a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, et que toutes les tendances sont stables.

Le tableau 33 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 33

NOTES DE CRÉDIT [1]

Au 2 décembre 2015

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée	BBB (haut)	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.
Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :
– « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
– « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
– « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
– « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.
Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien de son réseau de succursales, la maintenance de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 34 présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2015, ces engagements s'élevaient à environ 3,9 milliards $ (3,8 milliards $ au 31 octobre 2014), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABLEAU 34

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2015

		À TERME				
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	**MOINS DE 1 AN**	**DE 1 À 3 ANS**	**DE 3 À 5 ANS**	**PLUS DE 5 ANS**	**TOTAL**
Passifs financiers						
Dépôts	**8 434 223 $**	**7 664 857 $**	**7 270 472 $**	**3 077 313 $**	**157 439 $**	**26 604 304 $**
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	**—**	**1 839 837**	**—**	**—**	**—**	**1 839 837**
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	**—**	**2 296 890**	**—**	**—**	**—**	**2 296 890**
Dette liée aux activités de titrisation	**—**	**1 516 157**	**1 647 173**	**2 153 914**	**176 358**	**5 493 602**
Dette subordonnée	**—**	**250 000**	**200 000**	**—**	**—**	**450 000**
Dérivés [1]	**—**	**7 149**	**8 157**	**524**	**(389)**	**15 441**
	8 434 223	**13 574 890**	**9 125 802**	**5 231 751**	**333 408**	**36 700 074**
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats		**131 518**	**182 215**	**89 760**	**55 636**	**459 129**
Total	**8 434 223 $**	**13 706 408 $**	**9 308 017 $**	**5 321 511 $**	**389 044 $**	**37 159 203 $**

2014

		À TERME				
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers						
Dépôts	8 229 415 $	8 198 250 $	5 417 632 $	2 544 416 $	133 313 $	24 523 026 $
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 562 477	—	—	—	1 562 477
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 215 965	—	—	—	2 215 965
Dette liée aux activités de titrisation	—	776 776	2 326 453	1 507 142	253 477	4 863 848
Dette subordonnée	—	—	450 000	—	—	450 000
Dérivés [1]	—	5 347	4 846	485	(199)	10 479
	8 229 415	12 758 815	8 198 931	4 052 043	386 591	33 625 795
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	124 052	199 143	98 305	78 334	499 834
Total	8 229 415 $	12 882 867 $	8 398 074 $	4 150 348 $	464 925 $	34 125 629 $

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs activités quotidiennes. Le secteur Gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le secteur Audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au secteur Gestion du risque opérationnel, ainsi qu'aux comités de gestion des risques et d'audit du conseil.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

Adoption de politiques par le conseil d'administration
Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend les politiques suivantes : gestion du risque opérationnel, gestion du risque d'impartition, gestion de la continuité des affaires, gestion du risque lié à la sécurité de l'information, protection des renseignements personnels et gestion du risque lié à la réputation.

Cueillette des données sur les pertes opérationnelles
Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du secteur Gestion du risque opérationnel.

Identification du risque opérationnel
Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus selon la méthode élaborée par le secteur Gestion du risque opérationnel. Le secteur Gestion du risque opérationnel viendra en aide aux secteurs d'activité au besoin et examinera l'analyse des risques.

Évaluation du risque opérationnel
Les activités de la Banque sont divisées en processus liés au risque opérationnel qui doivent être évalués sur une base régulière par les secteurs d'activité avec l'appui du secteur Gestion du risque opérationnel, selon le programme d'autoévaluation du risque opérationnel. Des évaluations du risque opérationnel doivent être effectuées avant toute modification importante de ces processus ou de la mise en œuvre d'un nouveau processus. Ces évaluations comprennent l'évaluation de l'incidence et de la probabilité du risque inhérent de même que de l'efficacité des contrôles des risques. Au besoin, les plans d'action conçus par les secteurs d'activité visent l'atténuation de tout risque important recensé, et les mesures d'atténuation des risques qui en découlent sont surveillées par le secteur Gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel
La gestion du risque opérationnel touche notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour réduire au minimum ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

Production de rapports sur le risque opérationnel
Le secteur Gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil. Ces rapports contiennent des renseignements sur le profil de risque opérationnel de la Banque, notamment des données sur les nouveaux risques, les incidents majeurs et les pertes opérationnelles.

Assurances corporatives

Dans le but d'atténuer en partie le risque opérationnel, la Banque s'appuie également sur un programme d'assurances corporatives exhaustif.

Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification économiquement efficace de produits. L'impartition constitue l'une de ces stratégies importantes. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. Une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble des activités de la Banque a été mise en place. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et affaires corporatives;

- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités sont similaires à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins chaque semestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée formellement chaque année.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité exécutif contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre d'appétit et de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

PRINCIPAUX RISQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE

Comme il est mentionné dans la rubrique qui suit, la Banque est exposée à une variété de risques en constante évolution susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités et sa situation financière. Les principaux risques susceptibles de se répercuter sur les résultats futurs sont :

- la conjoncture économique générale au Canada, notamment l'endettement des ménages canadiens.

  Les conditions économiques et commerciales générales sont étroitement liées à la performance globale du secteur des services financiers. La Banque est donc très sensible aux fluctuations de la conjoncture canadienne, qui devraient se répercuter, notamment, sur la croissance prévue des revenus et les pertes de crédit.

- l'exécution du plan stratégique.

  La capacité de la Banque d'exécuter son plan stratégique au cours des sept prochaines années sera la clé du succès de sa modernisation, ainsi que de sa rentabilité future.

- la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité.

  La sécurité de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque est cruciale pour le maintien de nos applications et processus bancaires, ainsi que de la confiance des clients. Toutefois, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les

principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur prêts reflète les conditions de crédit favorables au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur prêts. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Cybersécurité

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque de cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

Plan stratégique

La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépendra de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la reconstruction de sa plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, ainsi que du maintien d'un niveau élevé de service à la clientèle et de la préservation de la rentabilité.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Capacité à attirer et à conserver des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à conserver des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à conserver ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement les opérations et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2015, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

De même, au 31 octobre 2015, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur prêts dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 41 du présent rapport de gestion.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. Pour évaluer une perte de valeur, la direction doit exercer son jugement et prendre en compte de nombreux faits propres à chaque placement et tous les facteurs pouvant indiquer qu'il existe une indication objective de dépréciation, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de

pertes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Cette estimation comptable critique touche essentiellement les activités de trésorerie présentées dans le secteur Autres.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Ces estimations comptables critiques touchent principalement le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 23 des états financiers consolidés annuels.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2015, le solde du goodwill s'établissait à 34,9 millions $, par rapport à 64,1 millions $ au 31 octobre 2014. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

La Banque avait alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises à deux UGT : l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et Entreprises, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et le secteur B2B Banque.

À la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la direction a revu ses prévisions à l'égard des perspectives de l'Unité de détail, compte tenu de son modèle d'affaires actuel. Il a été déterminé que la modification de ces prévisions constituait un indice de dépréciation; la valeur recouvrable de l'Unité de détail a donc été soumise à un test de dépréciation. D'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'Unité de détail excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, une charge de dépréciation de 72,2 millions $ touchant l'Unité de détail a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 au poste Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. En raison de cette charge, la valeur comptable du goodwill de l'Unité de détail a été réduite, pour passer de 29,2 millions $ à néant, et la valeur d'autres actifs a été réduite de 43,0 millions $.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 3 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévu aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail d'environ 11,9 millions $ au 31 octobre 2015. De plus, toute augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 11,1 millions $ à la même date. Ces analyses de sensibilité ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être examinées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse sur la valeur recouvrable

estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au cours de périodes ultérieures.

Cette charge touche le secteur Particuliers et Entreprises.

Au 31 octobre 2015, un goodwill de 34,9 millions $ a été alloué au secteur B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2014. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 3 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés au moyen d'un taux après impôts de 10 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée du secteur B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2015. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2014.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par suite du test de dépréciation de l'UGT Unité de détail, des charges de dépréciation des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles de cette UGT respectivement de 30,0 millions $ et 3,1 millions $ ont été comptabilisées. D'autres charges de dépréciation des immobilisations incorporelles de 1,5 million $ ont été comptabilisées en 2015 (3,4 millions $ en 2014).

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes.

Par suite du test de dépréciation de l'UGT Unité de détail, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de cette UGT de 9,9 millions $ a été comptabilisée. D'autres charges de dépréciation de 0,3 million $ ont été comptabilisées en 2015 (0,4 million $ en 2014).

Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 4,30 % au 31 octobre 2015 et de 4,25 % au 31 octobre 2014. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise et de la contrepartie éventuelle au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché, la prime de risque associée aux prêts et le coût d'administration des portefeuilles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés.

Cette estimation comptable critique a surtout une incidence sur le secteur B2B Banque. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Quand cela est jugé nécessaire, la direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation de l'obligation.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et à la présentation des états financiers, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. La direction surveille également les modifications proposées à la méthode de comptabilité des contrats de location qui devrait être parachevée en 2015. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1er novembre 2016, au plus tôt.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Une équipe de projet a été mise sur pied pour coordonner et mettre en œuvre la conversion à l'IFRS 9. Le plan de conversion comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire - Cette phase est pratiquement achevée et visait à sensibiliser davantage la direction aux principales questions relatives à la conversion. Elle a également permis d'établir un calendrier qui définissait les priorités de la Banque en termes d'analyses des questions importantes.
- Analyse détaillée - Cette phase est commencée et devrait se poursuivre en 2016. L'analyse détaillée permettra de déterminer l'incidence quantitative, qualitative et technologique des nouvelles exigences de l'IFRS.
- Mise en œuvre - Cette phase commencera graduellement à mesure que les analyses détaillées seront achevées vers la fin de 2016. Elle visera principalement la détermination des nouvelles méthodes comptables, la mise en œuvre des modifications nécessaires aux systèmes d'information et aux processus, la mise en place du contrôle interne à l'égard de l'information financière et l'élaboration de plans de communication à l'intention des parties prenantes.

Selon l'évaluation préliminaire, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris la dépréciation, et sur les relations de couverture.

La direction évalue aussi l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, sur le montant et le calendrier des produits comptabilisés par la Banque et sur ses états financiers. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2015 ET 2014

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 62
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA 63
BILAN CONSOLIDÉ 64
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ 65
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 66
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ 67
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 68

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale 69
2. Normes de présentation 69
3. Sommaire des principales méthodes comptables 71
4. Modifications de méthodes comptables actuelles et à venir 80
5. Valeurs mobilières 82
6. Prêts 83
7. Transfert d'actifs financiers 85
8. Immobilisations corporelles 88
9. Logiciels et autres immobilisations incorporelles 89
10. Goodwill 89
11. Autres actifs 90
12. Dépôts 90
13. Autres passifs 91
14. Dette liée aux activités de titrisation 91
15. Dette subordonnée 91
16. Capital-actions 92
17. Rémunération fondée sur des actions 95
18. Avantages postérieurs à l'emploi 98
19. Impôts sur le résultat 102
20. Résultat par action 104
21. Information sectorielle 104
22. Transactions entre parties liées 106
23. Instruments financiers – juste valeur 107
24. Instruments financiers – compensation 111
25. Instruments financiers – gestion des risques 111
26. Dérivés et couvertures 113
27. Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction 116
28. Revenus d'assurance 116
29. Engagements, garanties et passifs éventuels 116
30. Regroupements d'entreprises 118

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la Loi sur les banques. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la Loi sur les banques, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, auditent les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction

François Desjardins

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

François Laurin, FCPA, FCA

Montréal, Canada
Le 9 décembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2015 et 2014 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates selon les Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal, Canada
Le 9 décembre 2015

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

BILAN CONSOLIDÉ [1]

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
ACTIF			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**109 055 $**	126 247 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**91 809**	122 608
Valeurs mobilières	**5, 7 et 29**		
Disponibles à la vente		**2 368 757**	2 577 017
Détenues jusqu'à l'échéance		**393 222**	323 007
Détenues à des fins de transaction		**1 725 378**	1 980 436
		4 487 357	4 880 460
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**29**	**3 911 439**	3 196 781
Prêts	**6, 7 et 29**		
Personnels		**7 063 229**	6 793 078
Hypothécaires résidentiels		**16 192 009**	14 825 541
Hypothécaires commerciaux		**3 055 619**	2 651 271
Commerciaux et autres		**3 308 144**	2 794 232
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**473 544**	365 457
		30 092 545	27 429 579
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		**(111 153)**	(119 371)
		29 981 392	27 310 208
Autres			
Dérivés	**26**	**276 601**	132 809
Immobilisations corporelles	**8**	**45 562**	68 750
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	**9**	**147 135**	207 188
Goodwill	**10**	**34 853**	64 077
Actif d'impôt différé	**19**	**17 450**	7 936
Autres actifs	**11**	**556 851**	365 721
		1 078 452	846 481
		39 659 504 $	36 482 785 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	**12**		
Particuliers		**19 377 716 $**	18 741 981 $
Entreprises, banques et autres		**7 226 588**	5 781 045
		26 604 304	24 523 026
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		**1 839 837**	1 562 477
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		**2 296 890**	2 215 965
Acceptations		**473 544**	365 457
Dérivés	**26**	**125 683**	90 840
Passif d'impôt différé	**19**	**8 294**	10
Autres passifs	**13**	**780 682**	869 029
		5 524 930	5 103 778
Dette liée aux activités de titrisation	**7 et 14**	**5 493 602**	4 863 848
Dette subordonnée	**15**	**449 641**	447 523
Capitaux propres			
Actions privilégiées	**16**	**219 633**	219 633
Actions ordinaires	**16**	**466 336**	465 854
Résultats non distribués		**886 656**	848 905
Cumul des autres éléments du résultat global		**14 366**	10 127
Réserve pour paiements fondés sur des actions	**17**	**36**	91
		1 587 027	1 544 610
		39 659 504 $	36 482 785 $

[1] Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Se reporter à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

François Desjardins
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2015	2014
Revenu d'intérêt			
Prêts		**1 034 117 $**	1 056 637 $
Valeurs mobilières		**40 144**	40 753
Dépôts auprès d'autres banques		**793**	751
Autres, incluant les dérivés		**66 104**	47 080
		1 141 158	1 145 221
Frais d'intérêt			
Dépôts		**435 533**	449 101
Dette liée aux activités de titrisation		**113 102**	118 269
Dette subordonnée		**16 094**	16 071
Autres		**1 346**	800
		566 075	584 241
Revenu net d'intérêt		**575 083**	560 980
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		**141 589**	141 849
Revenus tirés des activités de courtage		**63 294**	63 640
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		**38 811**	29 228
Revenus liés aux comptes d'investissement		**30 202**	31 658
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		**23 365**	16 138
Revenus d'assurance, montant net	**28**	**16 903**	19 246
Autres		**7 879**	11 326
		322 043	313 085
Revenu total		**897 126**	874 065
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**30**	**5 999**	9 653
Provisions pour pertes sur prêts	**6**	**34 900**	42 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel		**346 387**	340 394
Frais d'occupation de locaux et technologie		**199 843**	186 671
Autres		**104 368**	101 383
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	**10**	**72 226**	—
Frais liés aux regroupements d'entreprises	**30**	**—**	12 861
		722 824	641 309
Résultat avant impôts sur le résultat		**133 403**	181 103
Impôts sur le résultat	**19**	**30 933**	40 738
Résultat net		**102 470 $**	140 365 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		**9 602**	10 985
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		**92 868 $**	129 380 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		**28 949**	28 724
dilué		**28 955**	28 732
Résultat par action	**20**		
de base		**3,21 $**	4,50 $
dilué		**3,21 $**	4,50 $
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		**2,20 $**	2,06 $
Actions privilégiées – série 10		**s. o.**	0,98 $
Actions privilégiées – série 11		**1,00 $**	1,00 $
Actions privilégiées – série 13		**1,08 $**	0,48 $

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	**2015**	2014
Résultat net	**102 470 $**	140 365 $
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts sur le résultat		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
(Pertes latentes nettes) profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets d'un recouvrement d'impôt de 7 719 $ (charge d'impôts de 3 151 $ en 2014)	**(21 028)**	9 078
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets des impôts de 1 433 $ (2 646 $ en 2014)	**(3 700)**	(5 277)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, nets des impôts de 10 570 $ (304 $ en 2014)	**28 967**	802
	4 239	4 603
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel, nets des impôts de 3 145 $ (1 633 $ en 2014)	**8 574**	4 732
Résultat global	**115 283 $**	149 700 $

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Valeurs mobilières disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
Solde au 31 octobre 2014	219 633 $	465 854 $	848 905 $	13 337 $	(3 210) $	10 127 $	91 $	1 544 610 $
Résultat net			**102 470**					**102 470**
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				**(21 028)**		**(21 028)**		**(21 028)**
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				**(3 700)**		**(3 700)**		**(3 700)**
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					**28 967**	**28 967**		**28 967**
Gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel			**8 574**					**8 574**
Résultat global			**111 044**	**(24 728)**	**28 967**	**4 239**		**115 283**
Émission d'actions		**482**					**(55)**	**427**
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			**(9 602)**					**(9 602)**
Actions ordinaires			**(63 691)**					**(63 691)**
Solde au 31 octobre 2015	**219 633 $**	**466 336 $**	**886 656 $**	**(11 391) $**	**25 757 $**	**14 366 $**	**36 $**	**1 587 027 $**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – Valeurs mobilières disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global – Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
Solde au 31 octobre 2013	205 204 $	446 496 $	776 256 $	9 536 $	(4 012) $	5 524 $	91 $	1 433 571 $
Résultat net			140 365					140 365
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				9 078		9 078		9 078
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 277)		(5 277)		(5 277)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					802	802		802
Gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel			4 732					4 732
Résultat global			145 097	3 801	802	4 603		149 700
Émission d'actions	122 071	19 358						141 429
Rachat d'actions	(107 642)		(2 358)					(110 000)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(10 985)					(10 985)
Actions ordinaires			(59 105)					(59 105)
Solde au 31 octobre 2014	219 633 $	465 854 $	848 905 $	13 337 $	(3 210) $	10 127 $	91 $	1 544 610 $

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ [1]

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		**102 470 $**	140 365 $
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur prêts		**34 900**	42 000
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		**(8 253)**	(8 290)
Impôt différé		**(9 077)**	2 681
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	**10**	**72 226**	—
Amortissement des immobilisations corporelles		**14 125**	16 107
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		**38 657**	39 509
Profit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	**7**	**—**	(3 686)
Réévaluation de la contrepartie éventuelle		**—**	4 100
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		**(2 090 419)**	(340 032)
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		**255 058**	172 148
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		**(714 658)**	(964 728)
Intérêts courus à recevoir		**5 276**	(3 740)
Actifs dérivés		**(143 792)**	(6 192)
Dépôts		**2 081 278**	595 676
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		**277 360**	98 208
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		**80 925**	862 565
Intérêts courus à payer		**(54 394)**	(13 424)
Passifs dérivés		**34 843**	(11 201)
Autres, montant net		**(173 416)**	802
		(196 891)	622 868
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des acceptations		**108 087**	94 408
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		**629 754**	(110 866)
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	**16**	**—**	122 071
Rachat d'actions privilégiées	**16**	**—**	(110 000)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	**16**	**387**	72
Dividendes		**(73 025)**	(60 803)
		665 203	(65 118)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		**(1 970 989)**	(3 339 421)
Produit à la vente et à l'échéance		**2 152 640**	2 454 227
Variation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		**(272 403)**	(336 335)
Produit à l'échéance		**202 188**	662 202
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	**7**	**—**	106 084
Acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement	**6**	**(613 120)**	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		**(14 619)**	(64 490)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**30 799**	3 394
		(485 504)	(514 339)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		**(17 192)**	43 411
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice		**126 247**	82 836
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice		**109 055 $**	126 247 $
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		**619 108 $**	603 473 $
Intérêts reçus au cours de l'exercice		**1 129 223 $**	1 129 180 $
Dividendes reçus au cours de l'exercice		**15 111 $**	8 985 $
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		**45 041 $**	19 884 $

[1] Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Se reporter à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2015 et 2014
(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elles offrent également des services de courtage de plein exercice. La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la Loi sur les banques (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 9 décembre 2015.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la Loi sur les banques qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La Banque consolide une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses entités consolidées, compte tenu de l'élimination des soldes et transactions intersociétés. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

B2B Banque	**Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.**
B2B Banque Services financiers inc.	Capital Laurentienne (USA) inc.
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	**BLC Services financiers inc.**
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	**BLC Gestion de placements inc.**
B2B Trustco	V.R. Holding Insurance Company Ltd.
Trust La Laurentienne du Canada inc.	**Assurance Banque Laurentienne inc.**
BLC Trust	

Entités structurées

La Banque consolide aussi les entités structurées si les critères de consolidation applicables sont satisfaits. En conséquence, la Banque consolide Venture Reinsurance Ltd, une entité constituée en vertu d'une loi de la Barbade, qui est en partie détenue par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Entreprises associées

Les entités sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur cette entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût et sont augmentées ou diminuées pour tenir compte de la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, des opérations sur capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et des réductions de valeur reflétant la dépréciation ce ces entités. Ces augmentations ou ces diminutions, ainsi que le profit ou la perte sur cession, sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. La participation de 50 % de la Banque dans Verico Financial Group Inc., courtier hypothécaire qui exerce ses activités au Canada, est comptabilisée selon cette méthode.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des revenus et d'autres informations connexes. Les éléments les plus importants pour lesquels la direction a fait des estimations sont la dépréciation d'actifs, la juste valeur des instruments financiers, les avantages postérieurs à l'emploi, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises, les impôts sur le résultat ainsi que les provisions et les passifs éventuels. La direction a mis en œuvre et maintient des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent aux notes 3 et 23. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une charge de dépréciation. La décision de comptabiliser une charge de dépréciation, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. Les projets de TI et autres programmes en développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe illustrant les rendements des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration fait largement appel au jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et le coût d'administration des portefeuilles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé. De plus, pour déterminer la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, les coûts réels pour régler ces obligations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2015 et 2014, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, d'écarts de crédit, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans les capitaux propres dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de l'actif. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers, y compris les coûts de transaction marginaux directs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement et évalués par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé et la contrepartie versée, y compris les intérêts courus, est comptabilisée à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classées à titre de prêts et créances. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La trésorerie correspondante reçue est comptabilisée au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour, y compris les intérêts courus, à titre de passif dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, reflétant ainsi la substance économique de la transaction, soit comme un prêt à la Banque. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classées à titre d'autres passifs financiers. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou au poste Revenus tirés des activités de courtage. Ces ventes à découvert sont classées comme des passifs détenus à des fins de transaction.

Les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Toutefois, lorsqu'elles sont vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est aussi comptabilisée à titre de vente à découvert.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, et sont généralement classés dans les prêts et créances.

Les prêts cotés sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés dans les prêts et créances et seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts renégociés
Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt douteux. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis
Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie, est comptabilisée dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les actifs sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation
La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés à titre de prêts au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur prêts.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur prêts.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions cumulatives collectives
Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation.

La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé à titre de prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture
Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur
Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de titres de capitaux propres disponibles à la vente, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie
Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés à titre d'autres passifs financiers. Les commissions payées et les autres frais sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés
Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est présenté au bilan consolidé à titre de dépôts de particuliers. Le dérivé incorporé est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs financiers. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs financiers. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des prêts et des dépôts acquis tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur prêts prévues à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation de ces prêts à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, ces prêts et ces dépôts sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement connexe de la prime ou de l'escompte est comptabilisé en résultat net au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle.

Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initiales est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur prêts et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur prêts subies estimées initiales donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur prêts et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur prêts subies estimées est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans le revenu net d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts acquis.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est alloué représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grande qu'un secteur opérationnel. La Banque a alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises au secteur B2B Banque, ainsi qu'à une partie du secteur Particuliers et Entreprises, désignée Unité de détail, qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est fondée sur sa valeur d'utilité, estimée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.4 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers, des dépôts de base ainsi que de certaines composantes du programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit utilisées actuellement, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets en cours. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est en général responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite à cotisations définies
Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi
La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

3.6 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte.

La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.9 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.10 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.11 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.12 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

3.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.14 CONTRATS DE LOCATION

La Banque a conclu des contrats de location pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages attachés au droit de propriété de ces biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR

4.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*

Le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui clarifiaient les exigences en matière de compensation des instruments financiers. Ces modifications ont été appliquées rétrospectivement par la Banque au 1er novembre 2013. Par conséquent, certaines valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements connexes qui ont été compensés antérieurement au bilan sont désormais présentés selon leur montant brut. Au 31 octobre 2014, l'adoption de ces modifications a entraîné une augmentation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente et des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat de 1,6 milliard $ (1,0 milliard $ au 1er novembre 2013). Ces retraitements ont entraîné une augmentation de l'actif total et du passif total, mais n'ont pas eu d'incidence sur le résultat global, les capitaux propres ou les flux de trésorerie de la Banque.

IFRIC 21, *Droits ou taxes*

Le 1er novembre 2014, la Banque a adopté l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*. L'IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Cette norme a été appliquée rétrospectivement par la Banque au 1er novembre 2013 et n'a eu aucune incidence significative sur sa situation financière ni sur ses résultats.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*

Le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, qui contiennent une exception à l'application des dispositions relatives à la cessation de la comptabilité de couverture lorsque la novation d'un dérivé désigné comme instrument de couverture répond à certains critères. Ces modifications ont été appliquées rétrospectivement par la Banque au 1er novembre 2013 et n'ont eu aucune incidence sur sa situation financière ni sur ses résultats.

4.2 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a émis la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues sur crédit. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure (BISi)* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les BISi adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre peuvent adopter l'IFRS 9 le 1er novembre 2017, mais ne sont pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, la Banque évalue l'option d'adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent être classés en trois catégories (au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies à l'heure actuelle dans l'IAS 39. Toutefois, l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation a été modifiée : l'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. L'application anticipée de cette modification, avant toute autre modification à la comptabilisation des instruments financiers, est autorisée par l'IFRS 9.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de perte de valeur attendue qui doit s'appliquer à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Notamment, l'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Le nouveau modèle contient également des exigences accrues en matière d'informations à fournir sur les pertes de crédit attendues et le risque de crédit.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 contient certaines modifications à la comptabilité de couverture qui visent à établir un meilleur lien entre la stratégie de gestion des risques d'une entité, la logique de la couverture et les incidences de la couverture sur les états financiers. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet de l'IFRS 9 et pourrait être publiée dans une norme distincte. Les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture. Le modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 conserve les trois types de relations de couverture actuellement disponibles en vertu de l'IAS 39 (la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'un investissement net), mais comprend des modifications au test d'efficacité de la couverture. La nouvelle norme rehausse également les exigences en matière d'informations à fournir concernant les activités de gestion des risques.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme comprend également des exigences concernant la comptabilisation de certains frais liés à un contrat avec un client. En juillet 2015, l'IASB a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Par conséquent, les entités appliqueront l'IFRS 15 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, à l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui visent à clarifier les règles d'exception à la consolidation applicables aux entités d'investissement. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, soit le 1er novembre 2016 pour la Banque.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à encourager davantage les entités à faire preuve de jugement professionnel pour déterminer quelle est l'information à divulguer et comment la structurer dans leurs états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, soit le 1er novembre 2016 pour la Banque.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

					2015	2014
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Sans échéance**	**Total**	Total
Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada[1]	**777 021 $**	**8 564 $**	**— $**	**— $**	**785 585 $**	1 129 328 $
par des provinces	**753 287**	**421 139**	**—**	**—**	**1 174 426**	1 042 133
Autres titres d'emprunt	**15 879**	**105 175**	**29 192**	**—**	**150 246**	180 964
Titres adossés à des actifs	**20 786**	**9 065**	**3 843**	**—**	**33 694**	39 774
Actions privilégiées	**787**	**7**	**18**	**104 166**	**104 978**	100 059
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	**—**	**—**	**—**	**119 828**	**119 828**	84 759
	1 567 760 $	**543 950 $**	**33 053 $**	**223 994 $**	**2 368 757 $**	2 577 017 $
Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance						
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada[1]	**393 222 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**393 222 $**	323 007 $

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre.

	2015	2014
Profits nets réalisés	**8 253 $**	8 290 $
Réductions de valeur	**(3 120)**	(367)
	5 133 $	7 923 $

5. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente au 31 octobre.

	2015			
	Coût amorti	**Profits latents**	**Pertes latentes**	**Juste valeur**
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada[1]	**785 445 $**	**154 $**	**14 $**	**785 585 $**
par des provinces	**1 173 156**	**2 185**	**915**	**1 174 426**
Autres titres d'emprunt	**146 449**	**4 129**	**332**	**150 246**
Titres adossés à des actifs	**32 945**	**749**	**—**	**33 694**
Actions privilégiées	**120 511**	**164**	**15 697**	**104 978**
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	**120 718**	**3 851**	**4 741**	**119 828**
	2 379 224 $	**11 232 $**	**21 699 $**	**2 368 757 $**

	2014			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada[1]	1 129 337 $	65 $	74 $	1 129 328 $
par des provinces	1 041 510	699	76	1 042 133
Autres titres d'emprunt	175 522	5 561	119	180 964
Titres adossés à des actifs	38 672	1 104	2	39 774
Actions privilégiées	99 109	1 890	940	100 059
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	71 592	13 697	530	84 759
	2 555 742 $	23 016 $	1 741 $	2 577 017 $

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 23 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

6. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2015					
				Provisions cumulatives collectives		
	Montant brut des prêts	**Montant brut des prêts douteux**	**Provisions cumulatives individuelles**	**Pour prêts douteux**	**Pour autres prêts**	**Total des provisions cumulatives**
Personnels	**7 063 229 $**	**18 703 $**	**— $**	**11 156 $**	**27 575 $**	**38 731 $**
Hypothécaires résidentiels	**16 192 009**	**33 794**	**—**	**4 721**	**8 912**	**13 633**
Hypothécaires commerciaux	**3 055 619**	**48 397**	**9 536**	**265**	**12 435**	**22 236**
Commerciaux et autres[1]	**3 781 688**	**37 747**	**14 154**	**2 534**	**19 865**	**36 553**
	30 092 545 $	**138 641 $**	**23 690 $**	**18 676 $**	**68 787 $**	**111 153 $**

	2014					
				Provisions cumulatives collectives		
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Pour prêts douteux	Pour autres prêts	Total des provisions cumulatives
Personnels	6 793 078 $	22 359 $	— $	9 425 $	28 986 $	38 411 $
Hypothécaires résidentiels	14 825 541	32 843	—	3 964	7 612	11 576
Hypothécaires commerciaux	2 651 271	16 633	3 917	1 884	20 736	26 537
Commerciaux et autres[1]	3 159 689	30 245	18 034	1 965	22 848	42 847
	27 429 579 $	102 080 $	21 951 $	17 238 $	80 182 $	119 371 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations d'un montant de 473,5 millions $ (365,5 millions $ au 31 octobre 2014).

6. PRÊTS (suite)

Acquisition d'un portefeuille de prêts

Au cours de l'exercice, la Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement pour une contrepartie au comptant de 613,1 millions $. Ce portefeuille fait partie des actifs du secteur B2B Banque.

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2015 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 8,9 millions $ (3,3 millions $ en 2014). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES POUR PERTES SUR PRÊTS

	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	2015 Total des provisions cumulatives individuelles	2014 Total des provisions cumulatives individuelles
Solde au début de l'exercice	**3 917 $**	**18 034 $**	**21 951 $**	34 266 $
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	**8 583**	**2 103**	**10 686**	(3 970) $
Radiations[2]	**(2 922)**	**(6 303)**	**(9 225)**	(8 264) $
Recouvrements	**—**	**521**	**521**	79 $
Intérêts courus sur les prêts douteux	**(42)**	**(201)**	**(243)**	(160) $
Solde à la fin de l'exercice	**9 536 $**	**14 154 $**	**23 690 $**	21 951 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux

	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	2015 Total des provisions cumulatives collectives	2014 Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	**9 425 $**	**3 964 $**	**1 884 $**	**1 965 $**	**17 238 $**	12 049 $
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	**31 088**	**4 394**	**(742)**	**869**	**35 609**	35 063
Radiations[2]	**(36 067)**	**(2 520)**	**—**	**(19)**	**(38 606)**	(35 180)
Recouvrements	**7 145**	**(408)**	**—**	**—**	**6 737**	6 613
Intérêts courus sur les prêts douteux	**(435)**	**(709)**	**(877)**	**(281)**	**(2 302)**	(1 307)
Solde à la fin de l'exercice	**11 156 $**	**4 721 $**	**265 $**	**2 534 $**	**18 676 $**	17 238 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

Provisions cumulatives collectives pour autres prêts

	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres[1]	2015 Total des provisions cumulatives collectives	2014 Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	**28 986 $**	**7 612 $**	**20 736 $**	**22 848 $**	**80 182 $**	69 275 $
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	**(1 411)**	**1 300**	**(8 301)**	**(2 983)**	**(11 395)**	10 907
Solde à la fin de l'exercice	**27 575 $**	**8 912 $**	**12 435 $**	**19 865 $**	**68 787 $**	80 182 $

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La provision cumulative pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, également comptabilisée dans les autres passifs, s'est établie à 5,1 millions $ au 31 octobre 2015 (7,4 millions $ au 31 octobre 2014).

6. PRÊTS (suite)

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

				2015
	De 1 jour à 31 jours	**De 32 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**	**Total**
Prêts personnels	**104 407 $**	**28 609 $**	**9 944 $**	**142 960 $**
Prêts hypothécaires résidentiels	**289 611**	**38 029**	**29 628**	**357 268**
	394 018 $	**66 638 $**	**39 572 $**	**500 228 $**

				2014
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	82 681 $	26 571 $	5 350 $	114 602 $
Prêts hypothécaires résidentiels	232 217	58 137	32 706	323 060
	314 898 $	84 708 $	38 056 $	437 662 $

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

7.1 TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen d'un conduit à vendeurs multiple mis en place par une grande banque canadienne. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

Programme de titres adossés à des créances hypothécaires créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et programme des obligations hypothécaires du Canada

Dans le cadre du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels qui sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour se prémunir contre le risque de défaut des emprunteurs. Dans le cadre du programme de TACH, la Banque peut vendre des TACH LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie à vocation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des OHC garanties par la SCHL. La Banque peut également détenir des TACH LNH qui peuvent être donnés en garantie ou vendus ultérieurement.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En outre, en vertu des contrats de swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2015, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,8 milliards $ (4,3 milliards $ au 31 octobre 2014).

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan. Ces actifs sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque. Les porteurs des OHC et la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS (suite)

Dette liée aux activités de titrisation
Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions sur les OHC sont fondés sur le coupon des OHC associé à la série à laquelle la Banque participe et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Conduit à vendeurs multiples

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen d'un conduit à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires à une fiducie établie exclusivement aux fins des activités de titrisation. La fiducie finance ces achats principalement par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Le financement diminue à mesure que les prêts hypothécaires sont remboursés. Pour réduire le risque de taux d'intérêt lié à l'asymétrie entre les prêts hypothécaires à taux fixe et le financement à taux variable de la fiducie, ainsi que pour atténuer le risque lié au calendrier des recouvrements de flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires, la fiducie conclut des swaps avec une contrepartie tierce aux swaps. En vertu de ces swaps, la contrepartie aux swaps reçoit des flux d'intérêt mensuels provenant des prêts hypothécaires et, en retour, verse à la fiducie les intérêts réguliers devant être distribués aux investisseurs selon les modalités du papier commercial adossé à des actifs. Parallèlement, la contrepartie aux swaps conclut des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des prêts hypothécaires et le montant à payer aux investisseurs. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les prêts hypothécaires sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2015, le montant nominal de référence de ces swaps était de 0,6 milliard $ (0,5 milliard $ au 31 octobre 2014).

Actifs liés aux activités de titrisation
Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Les prêts hypothécaires titrisés demeurent donc au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés à la fiducie, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. La fiducie n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dette liée aux activités de titrisation
Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée au conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec le conduit à vendeurs multiples sont principalement fondés sur le papier commercial émis par la fiducie pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation
Dans le cadre de transactions avec un conduit à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à la fiducie de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 309,1 millions $ au 31 octobre 2015 (354,6 millions $ au 31 octobre 2014).

Actifs financiers ne respectant pas les critères de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

					2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	2 026 974 $	2 527 294 $	4 209 $	4 558 477 $	4 589 435 $
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 463	—	—	13 463	13 463
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	397 169	—	—	397 169	397 169
Autres valeurs mobilières	393 222	—	—	393 222	393 322
Dette liée aux activités de titrisation	(1 516 157) $	(3 801 087) $	(176 358) $	(5 493 602) $	(5 520 176) $

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS (suite)

	2014	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	4 341 612 $	4 370 324 $
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 372	14 372
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	106 489	106 489
Autres valeurs mobilières	323 007	323 403
Dette liée aux activités de titrisation	(4 863 848) $	(4 913 573) $

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2015	2014
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	**1 298 644 $**	1 028 779 $
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	**460 825 $**	404 768 $

7.2 PRÊTS SOUS GESTION

La Banque gère des prêts hypothécaires commerciaux au nom de tiers. Le capital total de l'encours des prêts hypothécaires commerciaux sous gestion s'élevait à 328,7 millions $ à la fin de l'exercice 2015 (224,1 millions $ en 2014). La Banque n'est exposée à aucun risque de crédit aux termes des ententes de gestion relatives à ces prêts.

7.3 VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a vendu un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux dont la valeur comptable s'élevait à 102,4 millions $ et a comptabilisé un profit de 3,7 millions $ dans les autres revenus. Aucune vente de ce genre n'a été réalisée en 2015.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations des immobilisations corporelles de la Banque.

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2013	71 890 $	27 876 $	54 040 $	153 806 $
Acquisitions	6 552	4 169	1 254	11 975
Actifs complètement amortis et dépréciation	(180)	(250)	(4 270)	(4 700)
Au 31 octobre 2014	78 262	31 795	51 024	161 081
Acquisitions	**698**	**618**	**149**	**1 465**
Dépréciation et cessions	**(8 522)**	**(370)**	**(8 790)**	**(17 682)**
Au 31 octobre 2015	**70 438 $**	**32 043 $**	**42 383 $**	**144 864 $**
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2013	29 574 $	19 687 $	31 284 $	80 545 $
Amortissement	6 164	3 208	6 735	16 107
Actifs complètement amortis et dépréciation	(66)	(205)	(4 050)	(4 321)
Au 31 octobre 2014	35 672	22 690	33 969	92 331
Amortissement	**5 064**	**2 992**	**6 069**	**14 125**
Dépréciation et cessions	**(635)**	**(320)**	**(6 199)**	**(7 154)**
Au 31 octobre 2015	**40 101 $**	**25 362 $**	**33 839 $**	**99 302 $**
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2014	42 590 $	9 105 $	17 055 $	68 750 $
Au 31 octobre 2015	**30 337 $**	**6 681 $**	**8 544 $**	**45 562 $**

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 0,1 million $ (0,4 million $ en 2014) relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Dans le cadre de son test de dépréciation annuel du goodwill, la Banque a déterminé que son UGT Unité de détail avait subi une dépréciation. Par conséquent, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles liées à cette UGT totalisant 9,9 millions $ a été comptabilisée. Voir la note 10 pour plus de précisions. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,3 million $ ont également été comptabilisées en 2015 (0,4 million $ en 2014).

9. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût			
Au 31 octobre 2013	340 170 $	40 006 $	380 176 $
Acquisitions	43 364	9 151	52 515
Actifs complètement amortis et dépréciation	(43 039)	(140)	(43 179)
Au 31 octobre 2014	340 495	49 017	389 512
Acquisitions	**11 862**	**1 292**	**13 154**
Dépréciation	**(62 902)**	**(3 065)**	**(65 967)**
Au 31 octobre 2015	**289 455 $**	**47 244 $**	**336 699 $**
Amortissement cumulé			
Au 31 octobre 2013	175 893 $	6 689 $	182 582 $
Amortissement	35 903	3 606	39 509
Actifs complètement amortis et dépréciation	(39 767)	—	(39 767)
Au 31 octobre 2014	172 029	10 295	182 324
Amortissement	**35 386**	**3 271**	**38 657**
Dépréciation	**(31 417)**	**—**	**(31 417)**
Au 31 octobre 2015	**175 998 $**	**13 566 $**	**189 564 $**
Valeur comptable			
Au 31 octobre 2014	168 466 $	38 722 $	207 188 $
Au 31 octobre 2015	**113 457 $**	**33 678 $**	**147 135 $**

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprennent un montant de 20,0 millions $ (35,3 millions $ en 2014) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les intermédiaires financiers, les dépôts de base et le programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit.

Dans le cadre de son test de dépréciation annuel du goodwill, la Banque a déterminé que son UGT Unité de détail avait subi une dépréciation. Par conséquent, des charges de dépréciation des logiciels et des autres immobilisations incorporelles liées à cette UGT totalisant respectivement 30,0 millions $ et 3,1 millions $ ont été comptabilisées. Voir la note 10 pour plus de précisions. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 1,5 million $ ont également été comptabilisées en 2015 (3,4 millions $ en 2014).

10. GOODWILL

	Unité de détail	B2B Banque	Total
Aux 31 octobre 2013 et 2014	29 224 $	34 853 $	64 077 $
Dépréciation	(29 224)	—	(29 224)
Au 31 octobre 2015	**— $**	**34 853 $**	**34 853 $**

TEST DE DÉPRÉCIATION

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été alloué à deux unités génératrices de trésorerie (UGT) : Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et Entreprises, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et secteur B2B Banque.

10. GOODWILL (suite)

UGT Unité de détail

À la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la Banque a évalué la recouvrabilité de la valeur comptable de certains de ses actifs aux fins de dépréciation. Par suite du test de dépréciation, une charge de dépréciation de 72,2 millions $ de l'UGT Unité de détail a été comptabilisée au poste Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 et comprenait les montants suivants : 29,2 millions $ au titre de la dépréciation du goodwill, 33,1 millions $ au titre de la dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et 9,9 millions $ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final, fondé sur la croissance prévue de l'économie, de 3,0 % et un taux d'actualisation de 10,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Unité de détail.

Cette charge de dépréciation découle d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus lourd attribuable aux nouvelles mesures réglementaires.

Comme certains des logiciels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie qui soient en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils ont été alloués aux diverses UGT avant que la perte de valeur soit déterminée. Un montant de 74,2 millions $ a été alloué au titre des logiciels à l'UGT Unité de détail, et un montant de 57,4 millions $, aux autres UGT. Ces logiciels et les autres logiciels spécifiquement liés à l'UGT Unité de détail ont été soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

UGT B2B Banque

Le goodwill lié à B2B Banque est demeuré inchangé en 2015 et en 2014.

La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final, fondé sur la croissance prévue de l'économie, de 3,0 % et un taux d'actualisation de 10 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres au secteur B2B Banque. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était considérablement supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

11. AUTRES ACTIFS

	2015	2014
Chèques et autres effets en transit	**368 593 $**	174 096 $
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	**8 557**	9 080
Intérêts courus à recevoir	**62 975**	68 251
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	**116 726**	114 294
	556 851 $	365 721 $

12. DÉPÔTS

				2015
	À vue	**Sur préavis**	**À terme**	**Total**
Particuliers	**123 159 $**	**5 811 700 $**	**13 442 857 $**	**19 377 716 $**
Entreprises, banques et autres	**1 304 139**	**1 195 225**	**4 727 224**	**7 226 588**
	1 427 298 $	**7 006 925 $**	**18 170 081 $**	**26 604 304 $**

				2014
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	121 401 $	5 656 316 $	12 964 264 $	18 741 981 $
Entreprises, banques et autres	1 283 208	1 168 490	3 329 347	5 781 045
	1 404 609 $	6 824 806 $	16 293 611 $	24 523 026 $

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

13. AUTRES PASSIFS

	2015	2014
Intérêts courus à payer	**372 630 $**	427 024 $
Chèques et autres effets en transit	**90 997**	119 978
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	**48 198**	62 814
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	**268 857**	259 213
	780 682 $	869 029 $

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation.

				2015	2014
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Valeur comptable totale**	Valeur comptable totale
Dette liée aux transactions sur les OHC	**$ 1 230 183**	**$ 3 451 218**	**$ 176 358**	**$ 4 857 759**	$ 4 352 505
Taux de rendement contractuel	**2,64 %**	**1,91 %**	**1,45 %**	**2,08 %**	2,40 %
Dette liée à un conduit à vendeurs multiples[1]	**285 974**	**349 869**	**—**	**635 843**	511 343
Taux de rendement contractuel [2]	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**1,37 %**	1,78 %
	$ 1 516 157	**$ 3 801 087**	**$ 176 358**	**$ 5 493 602**	$ 4 863 848

(1) L'échéance de la dette liée à un conduit à vendeurs multiples est fondée sur l'échéance prévue des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents.
(2) Le taux d'intérêt sur la dette liée à un conduit à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement du conduit et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par le conduit, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

				2015	2014
Échéance	**Série**	**Taux d'intérêt**	**Particularités**	**Valeur comptable**	Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13%	Rachetables au pair le 19 octobre 2017[1]; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	**200 000 $**	200 000 $
Novembre 2020	2010-1	3,70%	Rachetables au pair le 2 novembre 2015[1]; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	**250 000**	250 000
				450 000	450 000
Frais d'émission non amortis				**(351)**	(931)
Ajustement net de la juste valeur[2]				**(8)**	(1 546)
				449 641 $	447 523 $

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.
(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

Rachat de dette subordonnée

Le 2 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1, échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions $. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.
Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 $ l'action, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11 peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12 sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11 auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 $ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les actions privilégiées, série 13), sont rachetables au gré de la Banque le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite à un prix de 25 $ chacune, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 4,3 % lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées, série 13 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14), sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 $, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2019, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 14 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 13 le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 14 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 14 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2015		2014	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 10				
En circulation au début de l'exercice	**s. o.**	**s. o.**	4 400 000	107 642 $
Rachat d'actions	**s. o.**	**s. o.**	(4 400 000)	(107 642)
En circulation à la fin de l'exercice	**s. o.**	**s. o.**	—	—
Série 11				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	**4 000 000**	**97 562**	4 000 000	97 562
Série 13				
En circulation au début de l'exercice	**5 000 000**	**122 071**	—	—
Émission d'actions	**—**	**—**	5 000 000	125 000
Frais d'émission nets	**s. o.**	**—**	s. o.	(2 929)
En circulation à la fin de l'exercice	**5 000 000**	**122 071**	5 000 000	122 071
	9 000 000	**219 633 $**	9 000 000	219 633 $

Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 et série 14 n'était en circulation.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 juin 2014, la Banque a racheté 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 à un prix de 25 $ l'action, pour un montant total de 110,0 millions $.

Émission d'actions privilégiées

Le 3 avril 2014, la Banque a émis 5 000 000 d'actions privilégiées, série 13 à un prix de 25 $ l'action, pour un produit brut de 125,0 millions $.

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	**28 942 999**	**465 854 $**	28 532 412	446 496 $
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés (voir note 17)	**12 000**	**408**	—	—
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	**1 620**	**80**	410 587	19 387
Frais d'émission nets	**s. o.**	**(6)**	s. o.	(29)
Total des actions ordinaires	**28 956 619**	**466 336 $**	28 942 999	465 854 $

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. Par conséquent, 1 620 actions ordinaires ont été légalement émises à même le capital autorisé au premier trimestre 2015 à un escompte de 2 %. D'autres dividendes déclarés en 2015 ont été réinvestis dans des actions ordinaires achetées sur le marché libre, sans escompte sur le prix d'achat. En 2014, des dividendes avaient été réinvestis dans des actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2015		2014	
	Dividende par action	**Dividendes déclarés**	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 10	**s. o.**	**s. o.**	0,984 $	4 331 $
Série 11	**1,000 $**	**4 000 $**	1,000 $	4 000
Série 13	**1,075 $**	**5 375**	0,484 $	2 419
Total des actions privilégiées		**9 375 $**		10 750 $
Actions ordinaires	**2,20 $**	**63 691 $**	2,06 $	59 105 $

Le 4 novembre 2015, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2015.

Le 9 décembre 2015, le conseil d'administration a annoncé un dividende de 0,58 $ par action ordinaire, payable le 1er février 2016 aux actionnaires inscrits le 4 janvier 2016.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la Loi sur les banques, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Le BSIF exige des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales des fonds propres qui figurent dans le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 4,5 %, 6,0 % et 8,0 % pour 2015. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

De plus, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1er janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

En date du 1er janvier 2015, conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF publiée en octobre 2014, le ratio actif/fonds propres (RAFP) précédent a été remplacé par un nouveau ratio de levier. Les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition actuelle, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences. Il diffère du RAFP exigé antérieurement par le BSIF parce qu'il inclut davantage d'expositions hors bilan et que la définition des fonds propres est plus restreinte (fonds propres de catégorie 1 par opposition au total des fonds propres).

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

	2015		2014	
	Base « tout compris »	**Base « transitoire»**	Base « tout compris »	Base « transitoire »
Actions ordinaires	**466 336 $**	**466 336 $**	465 854 $	465 854 $
Réserve pour paiements fondés sur des actions	**36**	**36**	91	91
Résultats non distribués	**886 656**	**886 656**	848 905	848 905
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	**(11 391)**	**(11 391)**	13 337	13 337
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[1]	**(166 399)**	**(59 270)**	(240 963)	(48 192)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**1 175 238**	**1 282 367**	1 087 224	1 279 995
Actions privilégiées non admissibles[2]	**97 562**	**97 562**	97 562	97 562
Actions privilégiées admissibles	**122 071**	**122 071**	122 071	122 071
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 1	**s. o.**	**(28 201)**	s. o.	(51 262)
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	**219 633**	**191 432**	219 633	168 371
Fonds propres de catégorie 1	**1 394 871**	**1 473 799**	1 306 857	1 448 366
Dette subordonnée[3] [4]	**199 641**	**310 667**	355 048	355 048
Provisions cumulatives collectives	**73 904**	**73 904**	87 546	87 546
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 2	**—**	**—**	(1 925)	(385)
Fonds propres de catégorie 2	**273 545**	**384 571**	440 669	442 209
Total - fonds propres	**1 668 416 $**	**1 858 370 $**	1 747 526 $	1 890 575 $

(1) Composées principalement des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill et aux actifs des régimes de retraite.

(2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III, étant donné que le retrait progressif est déterminé en fonction des actions en circulation au 1er janvier 2013, qui incluaient les actions privilégiées série 10 rachetées ultérieurement par la Banque.

(3) Déduction faite d'un montant de 250,0 millions $ au 31 octobre 2015 attribuable à l'annonce, le 24 septembre 2015, du rachat le 2 novembre 2015 des billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1.

(4) Déduction faite d'un montant de 92,5 millions $ au 31 octobre 2014 attribuable au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2015 (124 962 au 31 octobre 2014).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2015 et en 2014. Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité de la Banque liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

	2015		2014	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice par option**	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	**20 000**	**29,47 $**	20 000	29,47 $
Exercées	**(12 000)**	**29,47 $**	—	s. o.
En cours à la fin de l'exercice	**8 000**	**29,47 $**	20 000	29,47 $
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	**8 000**	**29,47 $**	20 000	29,47 $

Toutes les options en cours au 31 octobre 2015 expirent en décembre 2016.

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquièrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action.

Aucun DPVA n'a été attribué en 2015 et en 2014. Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	**Nombre de DPVA en cours**	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)**	**Nombre de DPVA exerçables**
2015	**36,79 $**	**90 335**	**1,97**	**90 335**
2014	37,01 $	138 460	3,11	138 460

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction. Les droits à 60 % des unités d'actions de performance s'acquièrent généralement sur trois ans. Les droits aux autres 40 % des unités d'actions de performance s'acquièrent généralement sur trois ans selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes de référence. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	**Valeur des unités attribuées**	**Date d'acquisition des droits**
2015	**147 243**	**50,85 $**	**Décembre 2017**
2014	174 730	47,10 $	Décembre 2016

Au 31 octobre 2015, 620 316 unités étaient en circulation, et les droits à 98 266 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (526 723 unités et droits à 67 344 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2014).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquièrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Unités d'actions restreintes

	Plan	Nombre d'unités converties[1]	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2015	**Haute direction**	**50 730**	**31 063**	**50,83 $**	**Décembre 2017**
	Marchés des capitaux	**27 412**	**—**	**50,85 $**	**s. o.**
2014	Haute direction	53 409	33 925	47,05 $	Décembre 2016
	Marchés des capitaux	30 056	—	47,08 $	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2015, le nombre d'unités en circulation à l'intention de la haute direction s'élevait à 338 038 unités, et les droits à 244 326 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (293 760 unités et droits à 199 997 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2014). Le nombre d'unités en circulation à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2015 s'élevait à 60 454 unités et les droits à la totalité de ces unités avaient été acquis (58 996 unités au 31 octobre 2014, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2015, 2 149 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (2 036 unités en 2014). En 2015, la Banque a attribué 9 472 unités d'actions différées à titre de rémunération (7 384 unités en 2014). Au 31 octobre 2015, 31 510 unités étaient en circulation (24 187 unités en 2014) dont la valeur totale s'élevait à 1,7 million $ (1,2 million $ en 2014).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 $ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,6 million $ au cours de l'exercice 2015 (0,6 million $ en 2014), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 48,50 $ pour l'exercice 2015 (47,63 $ en 2014).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2015	2014
Charge découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	**18 134 $**	11 584 $
Incidence des couvertures	**(5 470)**	(3 702)
	12 664 $	7 882 $

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

La valeur comptable du passif lié aux régimes dont le paiement est réglé en trésorerie au 31 octobre 2015 était de 54,7 millions $ (37,8 millions $ au 31 octobre 2014).

La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis entièrement s'est établie à 19,3 millions $ au 31 octobre 2015 (15,8 millions $ au 31 octobre 2014).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et sont assujettis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

RISQUES ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéances des passifs;
ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
iii) la situation financière des régimes de retraite;
iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres de créance, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITALISATION

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite, y compris le déficit, s'il y a lieu.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2014 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2015.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	**554 401 $**	**36 166 $**	517 671 $	35 026 $
Coût des services rendus de l'exercice	**14 681**	**43**	14 272	53
Coût des services passés[1]	**2 284**	**—**	1 189	—
Frais d'intérêt	**23 630**	**1 295**	23 661	1 340
Prestations versées	**(29 280)**	**(1 550)**	(32 006)	(1 396)
Cotisations des employés	**3 088**	**—**	3 230	—
Démographiques	**1 421**	**114**	6 905	287
Économiques	**(3 633)**	**(2 205)**	22 193	1 160
Gains actuariels provenant de l'expérience du régime	**(6 190)**	**(6 464)**	(2 714)	(304)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	**560 402 $**	**27 399 $**	554 401 $	36 166 $

(1) Y compris une charge de 2,1 millions $ liée à certaines améliorations apportées au régime de retraite de l'ancien président et chef de la direction de la Banque, par suite de sa décision de prendre sa retraite en date du 1er novembre 2015.

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2015	2014
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**536 833 $**	485 314 $
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	**22 605**	22 191
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	**(4 479)**	33 784
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	**(1 494)**	(1 009)
Cotisations de la Banque	**21 669**	25 329
Cotisations des employés	**3 088**	3 230
Prestations versées	**(29 280)**	(32 006)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**548 942 $**	536 833 $

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	**548 942 $**	**— $**	536 833 $	— $
Obligation au titre des prestations définies	**560 402**	**27 399**	554 401	36 166
Situation de capitalisation - déficit	**(11 460)**	**(27 399)**	(17 568)	(36 166)
Plafonnement de l'actif et ajustement lié au financement minimal	**(782)**	**—**	—	—
Montant net comptabilisé	**(12 242)**	**(27 399)**	(17 568)	(36 166)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	**8 557**	**—**	9 080	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	**20 799 $**	**27 399 $**	26 648 $	36 166 $

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultats				
Coût des services rendus de l'exercice	**14 681 $**	**43 $**	14 272 $	53 $
Coût des services passés[1]	**2 284**	**—**	1 189	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	**1 494**	**—**	1 009	—
Frais d'intérêt	**23 630**	**1 295**	23 661	1 340
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	**(22 605)**	**—**	(22 191)	—
Perte sur les avantages à court terme du personnel	**—**	**22**	—	108
	19 484	**1 360**	17 940	1 501
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	**(8 402)**	**(8 577)**	26 384	1 035
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	**4 479**	**—**	(33 784)	—
Plafonnement de l'actif et ajustement lié au financement minimal	**782**	**—**	—	—
	(3 141)	**(8 577)**	(7 400)	1 035
Total des coûts au titre des prestations définies	**16 343 $**	**(7 217) $**	10 540 $	2 536 $

(1) Y compris une charge de 2,1 millions $ liée à certaines améliorations apportées au régime de retraite de l'ancien président et chef de la direction de la Banque, par suite de sa décision de prendre sa retraite en date du 1er novembre 2015.

La Banque prévoit verser une cotisation de 18,1 millions $ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2016.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2015	2014
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**30 277 $**	10 455 $
Fonds d'actions	**91 283**	124 037
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	**58 945**	72 188
De sociétés et autres	**332 662**	296 567
Autres	**35 775**	33 586
	548 942 $	536 833 $

Les fonds d'actions ne comprennent aucun titre de la Banque au 31 octobre 2015 (0,4 million $ au 31 octobre 2014). Les actifs des régimes comprennent des fonds d'actions d'un montant de 38,2 millions $ cotés sur des marchés actifs au 31 octobre 2015 (néant au 31 octobre 2014). Tous les autres actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2015	2014
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	**4,30%**	4,25%
Taux de croissance de la rémunération	**2,75%**	2,75%
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	**4,25%**	4,55%
Taux de croissance de la rémunération	**2,75%**	2,75%

En 2015, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 13,9 ans (14,3 ans en 2014).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2015	2014
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	**7,0%**	7,6%
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	**4,5%**	5,0%
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	**2025**	2027

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation du régime. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation[1]	
	Obligation	**Coût**
Régimes de retraite	**19 098 $**	**1,765 $**
Autres régimes	**699 $**	**46 $**

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	**446 $**	**(405) $**
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	**1 712 $**	**(1 473) $**

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2015	2014
Régimes de retraite à prestations définies	**19 484 $**	17 940 $
Régimes de retraite à cotisations définies	**6 571**	6 559
Autres régimes	**1 360**	1 501
	27 415 $	26 000 $

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2015	2014
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**26 294 $**	30 504 $
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	**14 649**	10 653
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**10 580**	14 413
Provisions	**8 842**	9 669
Immobilisations corporelles	**7 579**	5 895
Reports prospectifs de pertes fiscales	**6 048**	308
Dérivés	**—**	1 165
Autres différences temporaires	**2 529**	4 069
	76 521	76 676
Passif d'impôt différé		
Logiciels	**25 888**	31 214
Charges différées	**23 370**	20 723
Dérivés	**9 405**	—
Prêts	**3 561**	5 513
Titrisation et valeurs mobilières	**2 863**	4 673
Autres immobilisations incorporelles	**2 278**	6 138
Autres différences temporaires	**—**	489
	67 365	68 750
Impôt différé, montant net	**9 156 $**	7 926 $

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

	2015	2014
Actif d'impôt différé	**17 450 $**	7 936 $
Passif d'impôt différé	**(8 294)**	(10)
Impôt différé, montant net	**9 156 $**	7 926 $

Les composantes de la charge d'impôt différé comptabilisées à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2015	2014
Charge d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**4 210 $**	(2 771) $
Charges différées	**2 647**	(2 575)
Provisions	**827**	(952)
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**689**	1 954
Logiciels	**(5 326)**	8 611
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	**(4 075)**	(2 511)
Autres immobilisations incorporelles	**(3 860)**	1 732
Prêts	**(1 952)**	(2 712)
Titrisation et valeurs mobilières	**(1 725)**	(1 137)
Immobilisations corporelles	**(1 684)**	1 191
Autres différences temporaires	**1 172**	1 851
	(9 077) $	2 681 $

Les reports prospectifs de pertes fiscales au 31 octobre 2015 s'élevaient à 22,6 millions $ (1,1 million $ au 31 octobre 2014).

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre.

	2015	2014
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	**39 118 $**	37 094 $
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	**892**	963
	40 010	38 057
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	**(8 451)**	3 541
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	**(626)**	(860)
	(9 077)	2 681
	30 933 $	40 738 $

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état du résultat global consolidé pour les éléments liés aux autres éléments du résultat global, pour les exercices clos les 31 octobre.

	2015	2014
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié(e) aux variations des (pertes latentes) profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**(7 719) $**	3 151 $
(Recouvrement) d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**(1 433)**	(2 646)
Charge d'impôt sur le résultat liée à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**10 570**	304
	1 418 $	809 $
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge d'impôt sur le résultat liée aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**3 145**	1 633
	4 563 $	2 442 $
Composition des impôts sur le résultat		
(Recouvrement) charge d'impôt exigible	**(3 286) $**	400 $
Charge d'impôt différé	**7 849**	2 042
	4 563 $	2 442 $

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisées à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre.

	2015	2014
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	**227 $**	235 $
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
(Recouvrement) d'impôt exigible	**—**	(227)
(Recouvrement) d'impôt différé	**(2)**	(908)
	(2)	(1 135)
	225 $	(900) $

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2015		2014	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	**35 625 $**	**26,7%**	48 476 $	26,8%
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	**(5 910)**	**(4,4)**	(5 612)	(3,1)
Dividendes non imposables	**(3 926)**	**(3,0)**	(4 354)	(2,4)
Dépréciation du goodwill	**4 347**	**3,3**	—	—
Charge non déductible d'impôt liée à la contrepartie éventuelle	**—**	**—**	1 088	0,6
Autres	**797**	**0,6**	1 140	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	**30 933 $**	**23,2%**	40 738 $	22,5%

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujetti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, et selon l'interprétation actuelle en matière d'impôts, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée étaient estimés à 40,7 millions $ au 31 octobre 2015 (34,8 millions $ au 31 octobre 2014).

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

	2015	2014
Résultat de base par action		
Résultat net	**102 470 $**	140 365 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**9 602**	10 985
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**92 868 $**	129 380 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**28 949**	28 724
Résultat de base par action	**3,21 $**	4,50 $
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**92 868 $**	129 380 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**28 949**	28 724
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	**6**	8
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**28 955**	28 732
Résultat dilué par action	**3,21 $**	4,50 $

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

21. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs à présenter selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les trois secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et Entreprises, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les autres activités de la Banque sont regroupées dans le secteur Autres.

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le secteur Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et à ceux des particuliers au Québec. La Banque sert les particuliers par l'entremise d'un réseau de succursales et de guichets automatiques et fournit un vaste éventail de produits d'épargne, d'investissement et de financement. Les services électroniques et mobiles, ainsi que les produits transactionnels, les services de cartes et les produits d'assurance renforcent son offre. Elle propose aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux promoteurs immobiliers une gamme exhaustive de solutions de financement, y compris des solutions de crédit-bail, d'investissement, de gestion de trésorerie et de services internationaux.

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Le secteur Autres comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie générale.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque.

Toutes les opérations intersectorielles sont éliminées dans le secteur Autres. Le financement des actifs et des passifs des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

					2015
	Particuliers et Entreprises	**B2B Banque**	**Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux**	**Autres**	**Total**
Revenu net d'intérêt	**409 868 $**	**179 488 $**	**3 514 $**	**(17 787) $**	**575 083 $**
Autres revenus	**210 219**	**33 707**	**67 993**	**10 124**	**322 043**
Revenu (perte) total(e)	**620 087**	**213 195**	**71 507**	**(7 663)**	**897 126**
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**—**	**5 999**	**—**	**—**	**5 999**
Provisions pour pertes sur prêts	**25 517**	**9 383**	**—**	**—**	**34 900**
Frais autres que d'intérêt [1]	**493 712**	**126 802**	**56 810**	**45 500**	**722 824**
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	**100 858**	**71 011**	**14 697**	**(53 163)**	**133 403**
Impôts sur le résultat (recouvrement)	**26 377**	**19 313**	**3 003**	**(17 760)**	**30 933**
Résultat net (perte nette)	**74 481 $**	**51 698 $**	**11 694 $**	**(35 403) $**	**102 470 $**
Actif moyen[2]	**18 821 368 $**	**9 317 879 $**	**5 676 011 $**	**4 006 592 $**	**37 821 850 $**

(1) Les frais autres que d'intérêts comprennent une charge de dépréciation de $72,2 millions liée à l'UGT Unité de détail. Se reporter à la note 10 pour de plus amples informations.
(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

					2014
	Particuliers et Entreprises	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	394 961 $	177 567 $	3 324 $	(14 872) $	560 980 $
Autres revenus	202 677	35 361	65 082	9 965	313 085
Revenu (perte) total(e)	597 638	212 928	68 406	(4 907)	874 065
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	—	9 653	—	—	9 653
Provisions pour pertes sur prêts	33 235	8 765	—	—	42 000
Frais autres que d'intérêt	411 040	138 191	54 332	37 746	641 309
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	153 363	56 319	14 074	(42 653)	181 103
Impôts sur le résultat (recouvrement)	36 251	16 313	3 777	(15 603)	40 738
Résultat net (perte nette)	117 112 $	40 006 $	10 297 $	(27 050) $	140 365 $
Actif moyen[1][2]	18 154 650 $	8 858 800 $	4 751 333 $	3 795 407 $	35 560 190 $

(1) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Les chiffres comparatifs tiennent compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Par conséquent, l'actif moyen de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a augmenté de 1 561,9 millions $ et l'actif moyen du secteur Autres a diminué de 25,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Se reporter à la note 4 pour de plus amples informations.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre parties liées.

	2015	2014
Prêts[1]		
Principaux dirigeants	**2 438 $**	2 435 $
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	**35 506**	22 122
	37 944 $	24 557 $
Dépôts		
Principaux dirigeants	**1 861 $**	3 550 $
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	**—**	92
	1 861 $	3 642 $

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 1,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (1,1 million $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 33 000 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (69 000 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions $ à une partie liée (2,1 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

		2015		2014
Avantages à court terme, y compris les salaires	**$**	**11 378**	$	5 643
Avantages postérieurs à l'emploi		**2 984**		1 716
Paiements fondés sur des actions		**4 811**		5 069
	$	**19 173**	$	12 428

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus à recevoir est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dette liée aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

Dette subordonnée

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

				2015
(en millions de dollars canadiens)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	**219 $**	**2 150 $**	**— $**	**2 369 $**
Détenues à des fins de transaction	**72**	**1 653**	**—**	**1 725**
Dérivés	**3**	**273**	**1**	**277**
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	**13**	**1 827**	**—**	**1 840**
Dérivés	**4 $**	**105 $**	**17 $**	**126 $**

				2014
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	184 $	2 393 $	— $	2 577 $
Détenues à des fins de transaction	67	1 913	—	1 980
Dérivés	2	130	1	133
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	14	1 548	—	1 562
Dérivés	1 $	66 $	24 $	91 $

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2015, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

				2015			2014
(en millions de dollars canadiens)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	**393 $**	**394 $**	**— $**	**394 $**	**— $**	323 $	323 $
Prêts	**29 981**	**30 128**	**—**	**—**	**30 128**	27 310	27 486
Passif							
Dépôts	**26 604**	**26 718**	**—**	**26 718**	**—**	24 523	24 644
Dette liée aux activités de titrisation	**5 494**	**5 520**	**—**	**5 520**	**—**	4 864	4 914
Dette subordonnée	**450 $**	**454 $**	**— $**	**454 $**	**— $**	448 $	456 $

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit habituellement d'instruments financiers à taux flottant liquides, généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et acceptations bancaires.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

2015

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation [1]	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3 911 439 $**	**— $**	**3 911 439 $**	**1 650 989 $**	**2 260 448 $**	**2 $**
Dérivés	**276 601**	**—**	**276 601**	**91 222**	**99 684**	**85 695**
	4 188 040 $	**— $**	**4 188 040 $**	**1 742 211 $**	**2 360 132 $**	**85 697 $**
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	**2 296 890 $**	**— $**	**2 296 890 $**	**1 650 989 $**	**645 844 $**	**57 $**
Dérivés	**125 683**	**—**	**125 683**	**91 222**	**14 932**	**19 529**
	2 422 573 $	**— $**	**2 422 573 $**	**1 742 211 $**	**660 776 $**	**19 586 $**

2014

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation[1]	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 196 781 $	— $	3 196 781 $	1 647 291 $	1 549 134 $	356 $
Dérivés	132 809	—	132 809	54 420	33 624	44 765
	3 329 590 $	— $	3 329 590 $	1 701 711 $	1 582 758 $	45 121 $
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 215 965 $	— $	2 215 965 $	1 647 291 $	568 674 $	— $
Dérivés	90 840	—	90 840	54 420	1 904	34 516
	2 306 805 $	— $	2 306 805 $	1 701 711 $	570 578 $	34 516 $

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit d'opérer compensation qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cadre d'une activité normale.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Profil de risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers de la Banque au bilan et hors bilan.

(en millions de dollars canadiens) **2015**

	Taux flottant	**De 0 à 3 mois**	**Plus de 3 mois à 1 an**	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Non sensibles aux taux d'intérêt**	**Total**
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	**1 953 $**	**2 151 $**	**274 $**	**216 $**	**31 $**	**63 $**	**4 688 $**
Rendement réel		**0,6 %**	**0,7 %**	**1,7 %**	**3,1 %**		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3 911**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**3 911**
Prêts	**12 856**	**2 221**	**4 330**	**9 418**	**154**	**1 002**	**29 981**
Rendement réel		**3,5 %**	**3,6 %**	**3,4 %**	**4,0 %**		
Autres actifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 080**	**1 080**
Total	**18 720**	**4 372**	**4 604**	**9 634**	**185**	**2 145**	**39 660**
Rendement réel		**2,1 %**	**3,4 %**	**3,4 %**	**3,8 %**		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	**3 781**	**3 604**	**5 709**	**12 750**	**157**	**603**	**26 604**
Rendement réel		**0,7 %**	**1,6 %**	**1,8 %**	**3,1 %**		
Éléments de trésorerie	**4 137**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**4 137**
Autres passifs	**—**	**13**	**40**	**118**	**1**	**1 216**	**1 388**
Rendement réel		**2,0 %**	**2,1 %**	**2,1 %**	**3,2 %**		
Dette liée aux activités de titrisation	**—**	**1 428**	**747**	**3 143**	**176**	**—**	**5 494**
Rendement réel		**1,7 %**	**2,8 %**	**2,0 %**	**1,5 %**		
Dette subordonnée et capitaux propres	**—**	**244**	**—**	**425**	**—**	**1 368**	**2 037**
Rendement réel		**3,8 %**	**— %**	**1,5 %**	**— %**		
Total	**7 918**	**5 289**	**6 496**	**16 436**	**334**	**3 187**	**39 660**
Rendement réel		**1,1 %**	**1,7 %**	**1,8 %**	**2,3 %**		
Swaps, montant net	**—**	**(9 509)**	**1 845**	**7 584**	**80**	**—**	**—**
Écart de sensibilité	**10 802**	**(10 426)**	**(47)**	**782**	**(69)**	**(1 042)**	**—**
Écart cumulé	**10 802 $**	**376 $**	**329 $**	**1 111 $**	**1 042 $**	**— $**	**— $**

(en millions de dollars canadiens) 2014

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif	16 342 $	3 245 $	5 214 $	9 788 $	155 $	1 739 $	36 483 $
Rendement réel		2,5 %	3,3 %	3,5 %	4,2 %		
Passif et capitaux propres	6 970	4 519	6 585	14 905	379	3 125	36 483
Rendement réel		0,9 %	1,9 %	2,0 %	2,6 %		
Swaps, montant net	—	(9 610)	3 681	5 719	210	—	—
Écart de sensibilité	9 372	(10 884)	2 310	602	(14)	(1 386)	—
Écart cumulé	9 372 $	(1 512) $	798 $	1 400 $	1 386 $	— $	— $

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.

ii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

iii) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

iv) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

v) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements variables fondés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars canadiens) **2015**

	Durée jusqu'à l'échéance					
Montant nominal	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Contrats désignés comme couvertures[1]**	**Autres contrats[2]**
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	**2 804 $**	**8 904 $**	**1 197 $**	**12 905 $**	**11 064 $**	**1 841 $**
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	**458**	**—**	**—**	**458**	**—**	**458**
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	**1 621**	**169**	**—**	**1 790**	**84**	**1 706**
Contrats à terme	**1 164**	**57**	**—**	**1 221**	**—**	**1 221**
Options achetées	**1 605**	**3**	**—**	**1 608**	**—**	**1 608**
Options vendues	**1 593**	**3**	**—**	**1 596**	**—**	**1 596**
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	**63**	**30**	**—**	**93**	**—**	**93**
Options vendues	**95**	**213**	**1**	**309**	**—**	**309**
Swaps de rendement total	**25**	**24**	**—**	**49**	**2**	**47**
	9 428 $	**9 403 $**	**1 198 $**	**20 029 $**	**11 150 $**	**8 879 $**

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard $ au 31 octobre 2015.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

(en millions de dollars canadiens) 2014

	Durée jusqu'à l'échéance					
Montant nominal	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couvertures[1]	Autres contrats[2]
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 360 $	7 234 $	1 252 $	12 846 $	11 679 $	1 167 $
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	9	10	—	19	—	19
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	955	76	—	1 031	—	1 031
Contrats à terme	1 413	27	—	1 440	—	1 440
Options achetées	101	12	—	113	—	113
Options vendues	67	12	—	79	—	79
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	17	20	—	37	—	37
Options vendues	117	130	—	247	—	247
Swaps de rendement total	23	16	—	39	3	36
	7 062 $	7 537 $	1 252 $	15 851 $	11 682 $	4 169 $

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,5 milliard $ au 31 octobre 2014.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

	2015		2014	
	Actif	**Passif**	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	**113 022 $**	**(5 278) $**	55 207 $	(2 700) $
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	**63 428**	**(16 902)**	22 191	(11 840)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	**169**	**—**	160	—
AUTRES CONTRATS[1]				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	**48 662**	**(44 709)**	30 271	(28 792)
Contrats de change				
Swaps de devises	**20 232**	**(32 063)**	9 543	(13 299)
Contrats à terme	**19 225**	**(5 886)**	11 929	(8 833)
Options achetées	**4 011**	**—**	337	—
Options vendues	**—**	**(3 754)**	—	(111)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	**4 063**	**—**	2 287	—
Options vendues	**—**	**(17 085)**	—	(25 255)
Swaps de rendement total	**3 789**	**(6)**	884	(10)
Total	**276 601 $**	**(125 683) $**	132 809 $	(90 840) $

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 4,4 milliards $ au 31 octobre 2015 (4,4 milliards $ au 31 octobre 2014).

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

	2015	2014
Pertes nettes comptabilisées sur l'instrument de couverture	**(65 149) $**	(13 777) $
Profits nets comptabilisés sur l'instrument couvert	**65 616**	14 121
Profits liés à l'inefficacité comptabilisés en résultat net	**467 $**	344 $

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs assortis d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 6,2 milliards $ au 31 octobre 2015 (6,9 milliards $ au 31 octobre 2014).

Des profits liés à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 1,1 million $ ont été comptabilisés en résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (0,5 million $ en 2014).

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2015 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des 5 prochains exercices.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)	2015			2014		
	Coût de remplacement[1]	**Équivalent-crédit[2]**	**Montant pondéré en fonction des risques[3]**	Coût de remplacement[1]	Équivalent-crédit[2]	Montant pondéré en fonction des risques[3]
Contrats de taux d'intérêt	**227 $**	**304 $**	**65 $**	112 $	183 $	39 $
Contrats de change	**43**	**82**	**38**	22	53	24
Contrats sur actions et indices boursiers	**8**	**25**	**7**	3	8	2
	278	**411**	**110**	137	244	65
Incidence des conventions-cadres de compensation	**(114)**	**(139)**	**(19)**	(65)	(113)	(23)
	164 $	**272 $**	**91 $**	72 $	131 $	42 $

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2015	2014
Revenu net d'intérêt	**17 451 $**	21 488 $
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	**18 735**	17 439
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	**8 855**	4 211
	27 590 $	21 650 $

28. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus de l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2015	2014
Revenus d'assurance	**29 946 $**	30 603 $
Réclamations et frais	**(13 043)**	(11 357)
Revenu d'assurance, montant net	**16 903 $**	19 246 $

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 152,8 millions $ au 31 octobre 2015 (133,6 millions $ au 31 octobre 2014).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Ces options sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle reflète le montant estimé des paiements futurs au titre de ces dérivés à la date d'évaluation. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 572,4 millions $ au 31 octobre 2015 (34,8 millions $ au 31 octobre 2014).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET D'AUTRES CONTRATS

Les paiements minimums futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2015		
	Locaux	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de 1 an	**62 263 $**	**58 375 $**	**10 880 $**
De 1 an à 5 ans	**165 415**	**80 011**	**26 550**
Plus de 5 ans	**54 706**	**930**	**—**
	282 384	**139 316**	**37 430**
Moins : Paiements minimums futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location	**(16 547)**	**—**	**—**
Total	**265 837 $**	**139 316 $**	**37 430 $**

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 54,3 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (55,4 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

	2015	2014
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	**365 349 $**	355 020 $
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	**2 728 339**	3 035 243
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	**80 712**	63 414
	3 174 400 $	3 453 677 $
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	**2 950 705 $**	3 244 241 $
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH)	**223 695**	209 436
	3 174 400 $	3 453 677 $

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

30. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Le 1er août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) auprès de la Société de Gestion AGF Limitée. La répartition du prix d'achat de la Fiducie AGF a donné lieu à un profit d'acquisition de 24,3 millions $ (16,4 millions $ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat. Le profit correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour refléter les taux du marché alors en vigueur sur les instruments financiers acquis, qui a été contrebalancée en partie par la juste valeur estimée initialement de la contrepartie éventuelle. La tranche non amortie du profit découlant de la réévaluation des instruments financiers acquis de 13,3 millions $ est amortie en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis et s'est établie à 6,0 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (5,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Le 30 mai 2014, la Banque a conclu une entente avec la Société de Gestion AGF Limitée visant le règlement de la contrepartie éventuelle initialement évaluée à 5,9 millions $ pour un montant total de 10,0 millions $. Par conséquent, la Banque a comptabilisé une charge additionnelle non déductible d'impôt de 4,1 millions $ en 2014 pour tenir compte de l'incidence de l'entente.

FRAIS LIÉS AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2014, la Banque a engagé des coûts liés à la conversion des systèmes de TI, aux salaires, aux honoraires professionnels et à d'autres frais, aux fins principalement de l'intégration des anciennes activités de la Fiducie AGF. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises. L'intégration des activités de la Fiducie AGF a pris fin au quatrième trimestre 2014.

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2015	2014	2013	2012 [1] [2]	2011 [1] [2]
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	**109 055 $**	126 247 $	82 836 $	90 860 $	81 600 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	**91 809**	122 608	126 002	480 183	285 459
Valeurs mobilières	**4 487 357**	4 880 460	4 480 525	6 142 961	5 175 866
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	**3 911 439**	3 196 781	1 218 255	631 202	720 317
Prêts					
Personnels	**7 063 229**	6 793 078	7 245 474	7 806 067	5 774 207
Hypothécaires résidentiels	**16 192 009**	14 825 541	14 735 211	14 169 095	11 869 412
Hypothécaires commerciaux	**3 055 619**	2 651 271	2 488 826	2 443 634	2 363 808
Commerciaux et autres	**3 308 144**	2 794 232	2 488 137	2 150 953	1 900 977
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**473 544**	365 457	271 049	211 130	179 140
	30 092 545	27 429 579	27 228 697	26 780 879	22 087 544
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	**(111 153)**	(119 371)	(115 590)	(117 542)	(143 150)
	29 981 392	27 310 208	27 113 107	26 663 337	21 944 394
Autres	**1 078 452**	846 481	890 301	928 283	755 574
	39 659 504 $	36 482 785 $	33 911 026 $	34 936 826 $	28 963 210 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	**19 377 716 $**	18 741 981 $	19 282 042 $	19 369 310 $	15 609 853 $
Entreprises, banques et autres	**7 226 588**	5 781 045	4 645 308	4 672 133	4 406 428
	26 604 304	24 523 026	23 927 350	24 041 443	20 016 281
Autres	**5 524 930**	5 103 778	3 129 918	2 873 563	2 725 215
Dette liée aux activités de titrisation	**5 493 602**	4 863 848	4 974 714	6 037 097	4 760 847
Dette subordonnée	**449 641**	447 523	445 473	443 594	242 551
Capitaux propres	**1 587 027**	1 544 610	1 433 571	1 541 129	1 218 316
	39 659 504 $	36 482 785 $	33 911 026 $	34 936 826 $	28 963 210 $

État du résultat consolidé condensé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2015	2014	2013	2012 [2]	2011 [2]
Revenu net d'intérêt	**575 083 $**	560 980 $	568 760 $	531 028 $	504 485 $
Autres revenus	**322 043**	313 085	296 577	265 615	233 862
Revenu total	**897 126**	874 065	865 337	796 643	738 347
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	**5 999**	9 653	4 426	(23 795)	—
Provisions pour pertes sur prêts	**34 900**	42 000	36 000	33 000	51 080
Frais autres que d'intérêt	**722 824**	641 309	674 079	604 463	530 111
Résultat avant impôts sur le résultat	**133 403**	181 103	150 832	182 975	157 156
Impôts sur le résultat	**30 933**	40 738	31 355	42 467	33 439
Résultat net	**102 470 $**	140 365 $	119 477 $	140 508 $	123 717 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**9 602**	10 985	11 749	12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**92 868 $**	129 380 $	107 728 $	127 740 $	111 281 $

(1) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

(2) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

État du résultat consolidé condensé — Base ajustée [1]

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2015	2014	2013	2012 [2]	2011 [2]
Revenu net d'intérêt	**575 083 $**	560 980 $	568 760 $	531 028 $	504 485 $
Autres revenus	**322 043**	313 085	296 577	265 615	233 862
Revenu total	**897 126**	874 065	865 337	796 643	738 347
Provisions pour pertes sur prêts	**34 900**	42 000	36 000	33 000	51 080
Frais autres que d'intérêt ajustés	**639 560**	620 807	629 539	582 466	521 105
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	**222 666**	211 258	199 798	181 177	166 162
Impôts sur le résultat ajustés	**50 467**	47 676	44 362	40 517	35 779
Résultat net ajusté	**172 199 $**	163 582 $	155 436 $	140 660 $	130 383 $
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	**9 602**	10 985	11 749	12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	**162 597 $**	152 597 $	143 687 $	127 892 $	117 947 $

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audités)	2015	2014	2013	2012 [2]	2011 [2]
Rentabilité					
Résultat dilué par action	**3,21 $**	4,50 $	3,80 $	4,98 $	4,65 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [1]	**6,8 %**	10,1%	9,1%	12,1 %	12,2%
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) [3]	**1,84 %**	1,88%	n.s.	n.s.	n.s.
Ratio d'efficacité [1]	**80,6 %**	73,4%	77,9%	75,9 %	71,8%
Mesures financières ajustées					
Résultat dilué par action ajusté [1]	**5,62 $**	5,31 $	5,07 $	4,98 $	4,93 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [1]	**12,0 %**	11,9%	12,1%	12,0 %	12,9%
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**71,3 %**	71,0%	72,8%	73,1 %	70,6%
Ratio du dividende versé ajusté [1]	**39,2 %**	38,7%	39,0%	36,9 %	32,9%
Par action ordinaire					
Cours de l'action — Clôture	**52,97 $**	49,58 $	46,55 $	44,45 $	45,98 $
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	**16,5x**	11,0x	12,3x	8,9x	9,9x
Valeur comptable [1]	**46,33 $**	45,89 $	43,19 $	42,81 $	39,59 $
Ratio cours / valeur comptable [1]	**114 %**	108%	108%	104 %	116%
Dividendes déclarés	**2,20 $**	2,06 $	1,98 $	1,84 $	1,62 $
Rendement de l'action [1]	**4,2 %**	4,2%	4,3%	4,1 %	3,5%
Ratio du dividende versé [1]	**68,6 %**	45,7%	52,0%	37,0 %	34,8%
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif moyen [4]	**37 822 $**	35 560 $	34 199 $	31 465 $	27 768 $
Actif productif moyen [1] [3]	**31 248 $**	29 856 $	n.s.	n.s.	n.s.
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**1 356 $**	1 281 $	1 187 $	1 059 $	915 $
Qualité de l'actif					
Provisions pour pertes sur prêts (en % des prêts et des acceptations moyens)	**0,12 %**	0,15%	0,13%	0,14 %	0,24%
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle lll - base «tout compris»	**7,6 %**	7,9%	7,6%	s.o.	s.o.
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**28 957**	28 943	28 532	28 118	23 925
Nombre d'employés en équivalent temps plein	**3 656**	3 667	3 987	4 201	3 669
Nombre de succursales	**150**	152	153	157	158
Nombre de guichets automatiques	**405**	418	422	426	427

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

(3) L'information comparative de 2014 a été retraitée pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et la modification par la Banque de sa définition de l'actif productif moyen. Les chiffres comparatifs antérieurs à 2014 n'ont pas été retraités pour refléter l'adoption de ces modifications. Voir la rubrique sur les mesures non conformes aux PCGR et la rubrique sur les modifications à la présentation de l'information financière du rapport de gestion.

(4) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens. sauf les données par action et les pourcentages, non audité)	2015				2014			
	31 OCT.	**31 JUILL.**	**30 AVRIL**	**31 JANV.**	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	**231 649 $**	**226 638 $**	**220 679 $**	**218 160 $**	221 421 $	219 645 $	216 890 $	216 109 $
Résultat net (perte nette)	**(18 719) $**	**44 166 $**	**41 188 $**	**35 835 $**	33 754 $	40 097 $	30 989 $	35 525 $
Résultat (perte) dilué(e) par action	**(0,73) $**	**1,44 $**	**1,34 $**	**1,15 $**	1,09 $	1,27 $	0,99 $	1,16 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [1]	**(6,1)%**	**12,1%**	**11,8 %**	**9,9 %**	9,5 %	11,2 %	9,2 %	10,5 %
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) [1]	**1,84 %**	**1,85%**	**1,84 %**	**1,83 %**	1,84 %	1,89 %	1,93 %	1,86 %
Ratio d'efficacité [1]	**104,6 %**	**71,1%**	**71,9 %**	**73,7 %**	75,1 %	71,0 %	73,7 %	73,6 %
Levier d'exploitation [1]	**(48,3)%**	**1,3%**	**2,4 %**	**1,9 %**	(5,8)%	3,7 %	(0,1)%	8,1 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté [1]	**44 127 $**	**45 291 $**	**42 313 $**	**40 468 $**	42 591 $	42 355 $	39 375 $	39 261 $
Résultat dilué par action ajusté [1]	**1,44 $**	**1,48 $**	**1,38 $**	**1,32 $**	1,39 $	1,35 $	1,29 $	1,29 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [1]	**12,1 %**	**12,4%**	**12,1 %**	**11,3 %**	12,2 %	11,9 %	11,9 %	11,7 %
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**70,8 %**	**71,1%**	**71,9 %**	**71,4 %**	70,3 %	70,3 %	71,7 %	71,8 %
Levier d'exploitation ajusté [1]	**0,4 %**	**1,3%**	**(0,7)%**	**(1,5)%**	(0,1)%	2,0 %	0,2 %	1,1 %
Ratio du dividende versé ajusté [1]	**38,9 %**	**37,8%**	**39,2 %**	**41,1 %**	37,3 %	38,6 %	39,6 %	39,6 %
par action ordinaire								
Cours de l'action — Clôture	**52,97 $**	**49,48 $**	**48,29 $**	**46,81 $**	49,58 $	51,55 $	47,08 $	45,73 $
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	**16,5 x**	**9,8 x**	**9,9 x**	**10,4 x**	11,0 x	12,2 x	12,3 x	11,8 x
Valeur comptable [1]	**46,33 $**	**47,45 $**	**47,10 $**	**46,34 $**	45,89 $	45,10 $	44,61 $	44,03 $
Ratio cours / valeur comptable [1]	**114 %**	**104%**	**103 %**	**101 %**	108 %	114 %	106 %	104 %
Dividendes déclarés	**0,56 $**	**0,56 $**	**0,54 $**	**0,54 $**	0,52 $	0,52 $	0,51 $	0,51 $
Rendement de l'action	**4,2 %**	**4,5%**	**4,5 %**	**4,6 %**	4,2 %	4,0 %	4,3 %	4,5 %
Ratio du dividende versé [1]	**n.s.**	**38,8%**	**40,3 %**	**46,7 %**	47,8 %	40,9 %	51,3 %	44,1 %
Qualité de l'actif								
Provision pour pertes sur prêts (en % des prêts et des acceptations moyens)	**0,13 %**	**0,10%**	**0,12 %**	**0,15 %**	0,15 %	0,15 %	0,16 %	0,15 %
Montant net des prêts douteux (en % des prêts et des acceptations)	**0,32 %**	**0,29%**	**0,32 %**	**0,31 %**	0,23 %	0,23 %	0,23 %	0,24 %
Ratios de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base «tout compris»	**7,6 %**	**7,7%**	**7,8 %**	**7,8 %**	7,9 %	7,7 %	7,6 %	7,6 %
Ratio de levier Bâle III	**3,5 %**	**3,6%**	**3,7 %**	**3,7 %**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**28 957**	**28 957**	**28 945**	**28 945**	28 943	28 837	28 743	28 643

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidente du conseil).

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Le comité d'audit

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources ; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

Le comité de gestion des risques

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

SUCCURSALES

Alma
500, rue Sacré-Coeur O.

Amos
1, 1re Avenue O.

Baie-Comeau
600, boul. Laflèche

Beloeil
546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Blainville
1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

Boisbriand
2250, boul. du Faubourg

Boucherville
999, boul. Montarville

Brossard
1635, boul. Rome

Campbell's Bay
148, rue Front, C.P. 189

Chambly
1495, rue Brassard

Châteauguay
111, boul. Saint-Jean Baptiste

Chibougamau
530, 3e Rue

Dolbeau–Mistassini
1372, boul. Wallberg

Dollard-des-Ormeaux
4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Fort Coulonge
532, rue Baume

Gatineau
325 boulevard Gréber Unité L
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

Granby
40, rue Évangéline

Grand-Mère
531, 6e Avenue

Grenville
240, rue Principale

Joliette
373, rue Notre-Dame

Kirkland
3876, boul. Saint-Charles

Lachute
470, rue Principale O.

La Prairie
995, boul. Taschereau

Laval
928, Autoroute 13, Chomedey O.
233, boul. Curé-Labelle
3387, boul. Dagenais O.
510, boul. des Laurentides
5720, boul. des Laurentides
1699, boul. Le Corbusier, bureau 100
750, rue Montrose
3870, boul. Notre-Dame
1899, boul. René-Laennec
4600, boul. Samson, bureau 19

Longueuil
2588, chemin Chambly
4, rue Saint-Charles E.
6250, boul. Cousineau, bureau 200
5925, boul. Payer
3700, boul. Taschereau

Maniwaki
111, boul. Desjardins

Mascouche
848, montée Masson

Mont-Laurier
476, rue de la Madone

Montréal
6593, rue Beaubien E.
4155, rue Bélanger E.
5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard
290, rue Chabanel O.
8262, boul. Champlain, Lasalle
4135, rue D'Amiens, Montréal-Nord
6225, avenue Darlington
865, boul. Décarie, Saint-Laurent
88, boul. Don Quichotte
885, rue Fleury E.
2200, rue Fleury E.
5501, boul. Henri-Bourassa E.
Montréal-Nord
8595, rue Hochelaga
136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard
7050, rue Jarry E., Anjou
4725, rue Jarry E., Saint-Léonard
10, rue Jean-Talon E.
5045, rue Jean-Talon E., local 101,
Saint-Léonard
555, rue Jean-Talon O.
6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou
9095, rue Lajeunesse
8410, boul. Langelier, Saint-Léonard
6525, boul. Léger, Montréal-Nord
6500, avenue de Lorimier
2937, rue Masson
8646, boul. Maurice-Duplessis,
Rivière-des-Prairies
6270, boul. Monk
1981, avenue McGill College
1100, avenue du Mont-Royal E.
7333, boul. Newman, Lasalle
1675, rue Notre-Dame, Lachine
3720, rue Ontario E.
7705, avenue Papineau
5059, avenue du Parc
1430, rue Poirier, Saint-Laurent
1100, boul. René-Lévesque O.
8090, rue Saint-Denis
391, rue Saint-Jacques
4080, rue Saint-Jacques
3823, boul. Saint-Laurent
7192, boul. Saint-Michel
8930, boul. Saint-Michel
1155, rue Sainte-Catherine E.
2490, rue de Salaberry
1805, rue Sauvé O.
6615, rue Sherbrooke E.
12050, rue Sherbrooke E.
5651, rue Sherbrooke O.
6640, avenue Somerled
1447, avenue Van Horne, Outremont
4790, avenue Van Horne
8945, boul. Viau, Saint-Léonard
4214, rue Wellington, Verdun

Murdochville
601, 5e Rue, C.P. 1210

New Carlisle
168, boul. Gérard-D.-Lévesque

New Richmond
228, boul. Perron

Nicolet
92, place 21 mars, C.P. 1869

Ottawa
1021, Cyrville Road, unité 9

Paspébiac
120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

Port-Daniel
10, Route 132, C.P. 70

Québec
999, rue de Bourgogne
510, boul. Charest E.
1221, rue Charles-Albanel
580, Grande Allée E., bureau 30
8000, boul. Henri-Bourassa
2600, boul. Laurier, bureau 25
2828, boul. Laurier, local 100
1275, chemin Sainte-Foy
3930, boul. Wilfrid-Hamel O.
3323, boul. du Carrefour
1350, boul. Lebourgneuf

Repentigny
85, boul. Brien, suite E1A
150, boul. Iberville
910A, boul. Iberville

Rimouski
320, rue Saint-Germain E.

Roberval
773, boul. Saint-Joseph
Bureau 101

Rosemère
401, boul. Labelle

Rouyn–Noranda
24, rue Perreault E.

Saguenay
1611, boul. Talbot, bureau 100,

Chicoutimi
3460, boul. Saint-François, Jonquière
1220, avenue du Port, La Baie

Saint-Bruno-de-Montarville
1354, rue Roberval

Saint-Constant
400, Route 132, local 170

Saint-Eustache
569, boul. Arthur-Sauvé

Saint-Georges
11400, 1re Avenue, local 35

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Saint-Jérôme
3, boul. de la Salette

Saint-Lambert
400, avenue Victoria

Saint-Raymond
300, rue Saint-Joseph

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Sept-Îles
770, boul. Laure

Sherbrooke
2637, rue King O.
5050, boul. Bourque, Rock Forest

Sorel–Tracy
831, route Marie-Victorin

Terrebonne
1090, boul. Moody

Thetford Mines
222, boul. Frontenac O.
Bureau 101

Trois-Rivières
425, rue des Forges
4450, boul. des Forges

Val-d'Or
872, 3e Avenue

Valleyfield
187, rue Victoria

Vaudreuil–Dorion
43, Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Westmount
4848, rue Sherbrooke O.

B2B Banque

Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

Toronto – Siège social et filiales
199, rue Bay
Bureaux 600 et 610

BLC Services financiers inc.

Montréal – Siège social
1350, boul. René-Lévesque O.
12e étage

BLC Trust

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Gestion privée

Montréal
1981, avenue McGill College
2e étage

Services aux entreprises

Alma
500, rue Sacré-Cœur O.

Blainville
9, boul. de la Seigneurie
Local 2

Brossard
7055, boul. Taschereau
Bureau 425

Calgary
1122 – 4e Rue Sud O.
Bureau 450

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Gatineau
325, boul. Gréber
Unité L

Granby
40, rue Évangeline

Halifax
3845, Joseph Howe Drive
Bureau 403

Kitchener
10, rue Duke O.
Bureau 100

Lachute
470, rue Principale O.

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 200

Mississauga
4, Robert Speck Parkway
Bureau 1500

Montréal
555, rue Chabanel O.
255, boul. Crémazie E.
1981, avenue McGill College
6625, rue Sherbrooke E.

Ottawa
1021, chemin Cyrville
Bureau 9

Québec
2828, boul. Laurier
Local 100, Complexe Jules-Dallaire

Repentigny
85, boul. Brien
Bureau E1A – 2e étage

Saguenay
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Sherbrooke
2637, rue King O.

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 300

Trois-Rivières
4450, boul. des Forges

Vancouver
777, rue Hornby
Bureau 2060

Vaudreuil
43, boul. Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Ville Saint-Laurent
9999, boul. Cavendish
Bureau 101

Services internationaux

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Trust La Laurentienne du Canada Inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 104

Drummondville
645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

Granby
20, Place du Lac

Kamouraska
622, rue Elzéar

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 220

Longueuil
1111, rue Saint-Charles O.
Bureau 350

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 100

3500, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1975

Place Alexis-Nihon, Tour 2

Québec
2505, boul. Laurier
Bureau 100

Pierrefonds
3876, boul. Saint-Charles

Rimouski
320, rue Saint-Germain E.
Édifice Le Séjour

Saint-Jean-sur-Richelieu
100, rue Richelieu
Bureau 150

Thetford Mines
222, boul. Frontenac O.
Bureau 101

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 301

Winnipeg
201, avenue Portage
Bureau 640

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

AU 31 OCTOBRE 2015

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE[1] (000$)	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	676 612 $	100 %
Filiales à part entière			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	326 379$	100%
Filiale à part entière			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Montréal, Canada	118 942 $	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	89 192 $	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	120 706 $	100 %
Filiale à part entière			
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 981$	100%
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	7 $	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche de notation interne avancée.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen (ou l'actif productif moyen), exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouvrés en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de taux d'intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- *Swaps sur rendement total* – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

SIÈGE SOCIAL
Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle
Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mercredi 6 avril 2016, à 9 h 30, au Centre de diffusion TMX, Salle La Galerie,
130 King Street O.,
Toronto (Ontario)
M5X 1J2.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION
Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72 $.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE
Services aux investisseurs Computershare inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDSMAN
Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS
Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES
Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 4926.

MÉDIAS
Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 3901.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS
La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 $ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 $ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 800 564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT
Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

An English version of this annual report can be obtained by writing to:
Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP/ SYMBOLE BOURSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1er février
		avril	1er mai
		juillet	1er août
		octobre	1er novembre
Actions privilégiées			15 mars
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 juin
Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	**	15 septembre
			15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.
** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

BANQUE
LAURENTIENNE